

ACTES DE LA RENCONTRE INTERNATIONALE

**LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT
DURABLE: QUELLE CONCRETISATION A L'AUNE DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE?**

10 MAI 2016

**Avec la collaboration de
With the collaboration of**



Les actes de la rencontre ont été élaborés sur la base des documents fournis par leurs auteurs, dans leur langue d'origine. Les éléments qui y sont reproduits engagent la responsabilité de leurs auteurs et non pas celle de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES)

The proceedings of the meeting have been elaborated on the basis of documents provided by the authors in their original language. The elements that are herein reproduced engage the responsibility of their authors and not necessarily that of the Royal Institute for Strategic Studies (IRES)

Table des matières

AVANT - PROPOS	4
SÉANCE D'OUVERTURE	6
INTERVENTION DE MONSIEUR MOHAMMED TAWFIK MOULINE, DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES (IRES)	7
INTERVENTION DE MONSIEUR PHILIPPE POINSOT, COORDINATEUR DES NATIONS-UNIES ET REPRESENTANT DU PNUD AU MAROC.....	11
SESSION 1 : LE MAROC FACE AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	15
LA PLACE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COOPERATION DU MAROC AVEC LES PAYS D'AFRIQUE, PAR MME ZAKIA EL MIDAQUI, DIRECTRICE DE LA COOPERATION MULTILATERALE ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES INTERNATIONALES, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION.....	16
LE MAROC FACE AUX DEFIS DE L'AGENDA 2030, PAR MONSIEUR LARABI JAIDI, CONSULTANT AUPRES DU PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL HUMAIN ET RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE, PAR MONSIEUR MOHAMED CHATER, PROFESSEUR-CHERCHEUR, L'INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	25
SESSION 2 : LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE SOUS LE PRISME DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	36
INTERVENTION DE MONSIEUR MOUNIR ZOUITEN, PROFESSEUR UNIVERSITAIRE, UNIVERSITE MOHAMMED V-RABAT QUELLES VOIES CLIMATIQUEMENT RESILIENTES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE SOUTENU ? PAR MONSIEUR ABDELATIF KHATTABI, PROFESSEUR- CHERCHEUR, EXPERT DES QUESTIONS DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	46
LA VILLE MAROCAINE FACE AUX DEFIS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, PAR MONSIEUR ABDELAZIZ ADIDDI, DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME.....	57
INTERVENTION DE MONSIEUR MOHAMED BERDAI, EXPERT EN ENERGIES RENOUVELABLES ET EN DEVELOPPEMENT DURABLE	70
QUELLE CONCRETISATION DES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE A L'AUNE DES DEFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ? PAR MME MARIEME BEKEKAY, EXPERTE EN DEVELOPPEMENT DURABLE, COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS-UNIES POUR L'AFRIQUE.....	95
SYNTHESE GENERALE DE LA RENCONTRE.....	103
BIOGRAPHIES.....	107
PROGRAMME	117
NOTES DE REFERENCE	118



Avant - Propos

L'Institut Royal des Etudes Stratégique (IRES) a organisé le 10 mai 2016, en partenariat avec la Représentation au Maroc du Programme des Nations-Unies pour le Développement, une rencontre sur le thème : "Les objectifs du développement durable et leur concrétisation à l'aune des défis du changement climatique".

Lors de cette rencontre, à laquelle ont pris part de hauts responsables des départements ministériels et des institutions nationales et internationales concernés ainsi que des acteurs de la société civile, l'accent a été mis sur les enjeux et les défis liés à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et sur la lecture croisée des objectifs y afférents, sous l'angle des impacts du changement climatique.

Les discussions, qui ont eu lieu, ont mis en relief l'importance de renforcer la soutenabilité des modèles de développement par le biais de la valorisation du capital immatériel et l'impératif de recourir à des modes de gouvernance, axés sur des approches participatives, transversales et intégrées, à même de favoriser une articulation judicieuse entre le niveau national et territorial.

D'autres aspects ont été abordés dont notamment la question de la mise en place de systèmes performants de suivi et d'évaluation des politiques publiques consacrées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable ainsi que la question du renforcement de la coopération internationale, moyennant le recours à des modes de financements innovants.

A decorative graphic consisting of several overlapping, semi-transparent grey shapes that resemble stylized leaves or petals, arranged in a fan-like pattern from the top-left towards the bottom-right. The shapes are layered, with some appearing in front of others, creating a sense of depth and movement.

SEANCE D'OUVERTURE

Intervention de Monsieur Mohammed Tawfik MOULINE, Directeur Général de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES)

**Monsieur le Représentant Résident des Nations-Unies au Maroc,
Mesdames et Messieurs,**

Il m'est agréable de vous accueillir aujourd'hui à l'IRES dans le cadre de cette rencontre organisée en partenariat avec les Nations-Unies au Maroc sur les Objectifs du Développement Durable et leur concrétisation à l'aune des défis du changement climatique.

Cette rencontre s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés par l'IRES depuis 2008 sur les questions du changement climatique et se veut une contribution au débat sur les problématiques environnementales, en perspective de la prochaine Conférence Mondiale sur le Climat (COP22) qui se tiendra au Maroc entre le 7 et le 18 novembre 2016.

Succédant aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, dont la mise en œuvre a permis, quoique dans des proportions différenciées d'améliorer les conditions de vie dans plusieurs pays en développement, "*l'Agenda 2030*", adopté en septembre 2015, ambitionne de donner une nouvelle impulsion aux efforts de la communauté internationale en matière de développement durable.

Les Objectifs du Développement Durable incorporent, en principe, les préoccupations d'ordre environnemental et écologique, notamment l'objectif 13, intitulé « *Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques* ». La question se pose, toutefois, en ce qui concerne la prise en compte du changement climatique, en tant que question globale et transversale, au niveau des objectifs retenus, particulièrement pour ce qui est des pays en développement dont les capacités d'adaptation à ce phénomène planétaire sont encore limitées.

Facteur aggravant, le changement climatique, compte tenu de ses impacts, notamment en termes d'altération des bases productives de l'agriculture, d'accentuation des phénomènes extrêmes et d'émergence de nouvelles maladies, risque de rendre le rattrapage de l'écart de développement, encore plus difficile à réaliser entre les pays développés et ceux en développement.

De portée globale, vu qu'ils concernent autant les pays développés que les pays en développement, les 17 Objectifs de Développement Durable traduisent une prise de conscience quant à l'importance d'infléchir les modèles de développement, jusque-là poursuivis, à l'échelle planétaire. Cette inflexion s'impose, aujourd'hui, avec acuité pour sécuriser la croissance économique, réduire les inégalités sociales et préserver le cadre naturel.

La soutenabilité des modèles de développement requiert la valorisation du capital immatériel, en tant que source de création de richesse et levier de consolidation de la cohésion sociale et de préservation du cadre naturel pour les générations futures. Au sein du capital immatériel, le capital humain, dans sa double dimension, aptitudes individuelles et aptitudes collectives, représente un poids prépondérant et doit être placé, dès lors, au rang des priorités des politiques publiques dans les pays en développement.

La lutte contre les inégalités dans leurs multiples dimensions nécessite le recours à des approches inclusives, favorisant la généralisation de l'accès des populations aux services sociaux de base, en donnant la priorité à la question du renforcement des capacités des populations vulnérables et ce, en vue de s'attaquer aux nœuds gordiens qui alimentent le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion.

Dans le cadre de cette lutte, il est important de tenir compte des menaces émergentes, au premier rang desquelles figure le changement climatique. Les impacts de ce phénomène, en termes d'altération de la sécurité hydrique, alimentaire et sanitaire, au même titre que les effets sur les déplacements forcés des populations, devraient être pris sérieusement en compte, au niveau des politiques d'adaptation à l'œuvre ou envisagées.

L'économie verte constitue une réponse appropriée pour relever en même temps les défis du développement et du changement climatique. Pour cela, il serait opportun que les pays en développement mettent en place une feuille de route de l'économie verte, à décliner sur le plan territorial et ce, en vue d'anticiper l'émergence de nouveaux modes de production et de consommation, prenant en ligne de compte les considérations écologiques. L'objectif est de faire évoluer, aisément, les modèles de développement et de les orienter vers l'économie bleue, concept s'inspirant du cycle biomimétique de la nature.

La lutte contre les effets du changement climatique exige l'adoption d'une stratégie globale et intégrée pour l'anticipation des risques et la gestion des crises, liés à l'environnement, de façon générale. Cela rendrait nécessaire de repenser les politiques publiques, de manière à y intégrer effectivement la notion de réduction des risques climatiques et environnementaux.

Mesdames et Messieurs,

Le Maroc, qui a pu atteindre avant 2015 la quasi-totalité des Objectifs du Millénaire pour le Développement, comme en témoignent, entre autres, l'éradication de la pauvreté absolue, l'extension de l'accès des populations aux services sociaux de base et la forte diminution des inégalités de genre, est conscient des impératifs d'adaptation au changement climatique.

Il a engagé une politique de développement durable (stratégie de l'eau, charte de l'environnement, stratégie nationale du développement durable, plan directeur des aires protégées, stratégie de développement des zones oasiennes et de l'arganier, nouveau dispositif de gestion du littoral...) qui vise l'amélioration du cadre de vie des citoyens, le renforcement de la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des activités économiques, respectueuses de l'environnement. Des stratégies de promotion des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique sont en cours de mise en œuvre.

Si de telles orientations placent le Royaume dans une posture favorable pour mieux relever les défis de l'Agenda 2030, relatif aux Objectifs du Développement Durable, il n'en demeure pas moins vrai que des efforts importants devraient être consentis en matière de renforcement de la résilience au changement climatique afin que celui-ci ne s'érige pas en obstacle majeur au développement du pays.

Face à l'ampleur des menaces systémiques qui pèsent sur la durabilité des ressources et sur la trajectoire de développement du Royaume, du fait du dérèglement climatique, une vision globale et de long terme pour l'adaptation des politiques publiques à la donne climatique s'avère nécessaire. Elle devrait mettre l'accent, prioritairement, sur les populations vulnérables et les zones géographiques sensibles.

Ce sont-là quelques propos introductifs aux travaux de cette rencontre. Je vous remercie de votre aimable attention et reste persuadé que nous assisterons à un débat de haute facture comme il est d'usage à l'IRES.

Intervention de Monsieur Philippe POINSOT, Coordinateur des Nations-Unies et Représentant du PNUD au Maroc

**Excellences,
Chers partenaires,
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi tout d'abord de remercier l'IRES pour avoir pris l'initiative d'organiser cette rencontre importante, et de vous remercier tous de votre présence pour enrichir cette réflexion collective, surtout que cette réunion se tient à un moment important pour le Maroc et la planète.

Aujourd'hui l'appropriation du concept passe par une phase cruciale où les grands enjeux de développement en général et particulièrement la question du changement climatique, prennent toute la place qu'ils méritent dans les médias et au sein du débat politique international.

La nouvelle approche de développement promue par les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) est le résultat d'un long processus de négociations et de consultations globales. Les 17 Objectifs de Développement Durable ont été conçus et articulés autour de trois dimensions interdépendantes, qui sont aussi les trois grandes composantes du développement durable, à savoir la dimension économique, environnementale et sociale. En poursuivant ces trois pistes, ces objectifs devront contribuer d'ici 2030 à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

L'année 2015 a vu l'organisation de quatre sommets d'envergure pour orienter et cadrer les agendas des politiques globales autour du développement durable. Je fais référence à 1) l'Assemblée générale de l'ONU de septembre, consacrée à l'approbation des Objectifs de Développement Durable, 2) la conférence de Addis Ababa de juillet sur le financement du développement ; 3) la conférence mondiale pour la réduction des risques et des catastrophes qui a eu lieu à Sendai, au Japon (en mars), et, l'approbation de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Ces quatre sommets, ont fait émerger, sous des angles complémentaires, le lien indissociable qui existe entre développement durable et changement climatique. Les Objectifs de Développement Durable, ont été conçus pour que ce lien soit pleinement mis en valeur. Permettez-moi d'amorcer un tour d'horizon de ces Objectifs à travers une vision « *changement climatique* ».

- Nous constatons facilement que l'Agenda pour l'après 2015 consacre un objectif au changement climatique, l'objectif 13. Cet objectif sera atteint si nous réussissons à : *Renforcer dans tous les pays la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat (Cible 1) ; Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales (Cible 2) ; Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques [...] (Cible 3) ;*
- Pour ce faire, il a été estimé qu'une mobilisation *de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 sera nécessaire [...] (Cible A)* avec une prise en compte des besoins des pays les moins avancés [...] et *la pleine intégration des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés [...] (Cible B)*.

Il y a lieu de souligner que l'objectif 13, n'est pas le seul objectif où le changement climatique est abordé. Les Objectifs de Développement Durable prévoient également l'intégration transversale (*Mainstreaming*) du changement climatique.

Commençons d'abord, par présenter les principaux objectifs de l'Agenda 2030 relatifs aux mesures d'atténuation des impacts du dérèglement climatique. Il est question de l'Objectif de Développement Durable (ODD 7), sur l'énergie propre, l'Objectif de Développement Durable (ODD 14) sur la vie aquatique et le 15 sur la vie terrestre qui sont directement en lien avec la réduction des émissions de carbone et leur absorption par le biais des océans et des forêts, entre autres. Ensuite, concernant les mesures d'adaptation, elles s'intéressent aux efforts entrepris pour réduire ou prévenir si possible les impacts du changement climatique sur les systèmes humains et naturels. Il s'agit des Objectifs de Développement Durable ODD 2, 3 et 6 ; à savoir la lutte contre la faim, la promotion de la santé et la gestion durable des ressources hydriques sont entièrement alignés sur ce deuxième volet.

Vous constaterez avec moi qu'à un regard attentif bien d'autres Objectifs de Développement Durable entrent aussi en jeu, qu'il s'agisse de la promotion de l'égalité de sexe, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, ou encore de la consommation et production responsables.

Enfin, il serait illusoire de croire que dans ce cadre de référence multidimensionnel la lutte contre le changement climatique puisse être isolée des autres enjeux environnementaux, sociaux ou économiques.

Excellences,

Chers partenaires,

Mesdames et Messieurs,

L'année 2016 met les décideurs de la planète devant le grand défi de la mise en œuvre de ces engagements et leur opérationnalisation rapide. Dans cette phase délicate, nous avons besoin de leadership, de vision et de partenariat autour de ces objectifs communs.

Le Maroc, nous le savons, s'est gagné une position de chef de file et de médiateur outillé en matière de promotion du développement durable et de lutte contre le changement climatique. Le Royaume a déjà traduit son plaidoyer de haut niveau en actions très concrètes et novatrices pour réduire son empreinte carbone ; la récente inauguration de la centrale solaire d'Ouarzazate en est un exemple extraordinaire.

L'année 2016 pourra faire émerger encore plus le rôle novateur du Royaume sur la scène internationale. La Conférence Mondiale sur le climat (COP 22) est à juste titre l'évènement phare des prochains mois, car c'est à Marrakech que les décideurs de la planète seront appelés à prendre des mesures concrètes pour la ratification et mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Si rien n'est fait, le changement climatique risque de réduire à néant les gains de développement acquis au cours des deux décennies du fait de phénomènes météorologiques de plus en plus nombreux et intenses comme les sécheresses, les inondations et les tempêtes. La réalisation des Objectifs de Développement Durable sera presque impossible si la température moyenne mondiale augmente de plus de 2 °C.

Nous sommes encore, hélas, loin d'avoir atteint des résultats encourageants. D'où l'importance de l'appropriation de ces agendas par toutes les parties prenantes, et la mise en place d'un véritable partenariat global pour relever ce défi sur le long terme.

Je vous félicite pour avoir entrepris cette réflexion essentielle à laquelle je me réjouis de participer.

A decorative graphic consisting of several overlapping, semi-transparent grey shapes that resemble stylized leaves or petals, arranged in a fan-like pattern pointing towards the top right.

**SESSION 1 : LE MAROC FACE AUX OBJECTIFS DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**La place des Objectifs de Développement Durable dans la
coopération du Maroc avec les pays d'Afrique,
par Mme Zakia El Midaoui, Directrice de la Coopération Multilatérale
et des Affaires Economiques Internationales, Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération**

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrai, tout d'abord, exprimer mes vifs remerciements à Monsieur Mohammed Tawfik MOULINE, le Directeur général de l'IRES, de m'avoir associée à ce débat sur une thématique aussi importante que les Objectifs de Développement Durable. Rencontre qui vient à point nommé, puisqu'elle intervient à peine quelques mois après l'entrée en vigueur du nouvel Agenda à l'horizon 2030 pour le développement durable ayant pris le relais des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'importance cruciale de l'Agenda 2030 pour le développement durable est, certes, matérialisée dans sa portée universelle et dans l'élargissement du champ de la réflexion à travers ses 17 Objectifs, déclinés en 169 Cibles.

Cet Agenda planétaire intègre de manière équilibrée, les dimensions économiques, écologiques et sociales du développement durable. Son succès dépendra essentiellement des efforts et de la volonté politique de chaque pays pour le traduire au niveau national, par des politiques appropriées. Il dépendra également de l'engagement de toute la communauté internationale au moyen d'une coopération efficace, ciblée et adaptée.

C'est dans cette optique que j'ai le plaisir de vous parler de la place des Objectifs de Développement Durable dans la coopération du Maroc avec les pays d'Afrique.

Conformément à l'Objectif de Développement Durable n°17 concernant le partenariat mondial pour le développement, le Maroc reste fermement attaché à la concrétisation du nouvel Agenda de développement durable à travers sa contribution à la coopération Sud/Sud (CSS) et triangulaire. Cette coopération demeure fondamentale pour tisser des relations solides permettant d'amorcer une croissance économique soutenue, capable de vaincre la pauvreté et l'exclusion sociale tout en contribuant ainsi au maintien de la paix et de la sécurité, au niveau régional et mondial.

L'engagement du Maroc en faveur de la coopération Sud/Sud et triangulaire, a été exprimé au sommet de l'Etat. Comme en témoigne les différentes tournées Royales, en particulier dans beaucoup de pays arabes et africains. Inscrite au Préambule de la Constitution du Royaume en tant que priorité de sa politique étrangère, cette coopération fait l'objet d'une action marquée aux niveaux politique, économique, technique et humanitaire.

Etant conscient que le capital humain devrait être au centre de toute stratégie de développement. Le Maroc a fait de la formation et du renforcement des capacités un volet essentiel de ses programmes de coopération Sud/Sud, Cette politique de formation est relayée par l'Agence Marocaine de la Coopération Internationale. Ainsi plus de 15 000 étudiants ont été formés par le Royaume dans de nombreuses filières, avec une bourse du Gouvernement marocain.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Afin de contribuer à la mise en œuvre du nouvel Agenda 2030 pour le développement durable des pays africains, le Maroc partage ses expériences et son savoir-faire dans des domaines clés tels que la santé, l'agriculture, les banques, les télécommunications, le logement, le tourisme, les mines et l'assistance technique.

Convaincu des conclusions du Consensus de Monterrey et de la 3^{ème} Conférence des Nations-Unies sur le financement du développement¹, le Maroc attache un grand intérêt à la promotion des échanges commerciaux avec ses partenaires africains.

Le Maroc a mis en place un cadre juridique propice en concluant plus de 500 Accords avec plus de 40 pays africains, pour encourager le secteur privé à renforcer les échanges commerciaux et augmenter les flux d'investissement en direction de ces pays. Le but étant d'accélérer leur intégration au niveau régional, pour leur permettre de s'intégrer au Système commercial multilatéral.

C'est dans cet esprit que s'inscrit la décision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, d'annuler la dette des Pays les Moins Avancés africains, et d'offrir un accès en franchise de droits de douane et hors contingents, à l'essentiel de leurs produits d'exportation. Cette initiative a eu le mérite de renforcer les relations commerciales et d'investissements entre le Royaume et ces pays, se traduisant par une importante augmentation de leurs exportations vers le Maroc. A titre d'exemple, les échanges entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne ont enregistré un bond de 300% entre 2000 et 2010.

Ces efforts ont été renforcés par le secteur privé, qui est encouragé à investir en Afrique. Ainsi, en 2010, le Maroc était le 2^{ème} investisseur africain dans le Continent. En 2013, le Maroc s'est positionné en tant que premier investisseur africain dans la zone de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), ainsi que dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

Par ailleurs, le Maroc s'est activement engagé dans le cadre du Système global des préférences commerciales entre pays en développement (SGPC). Ce dispositif a été institué par la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en 1998, en tant qu'instrument de coopération économique. Il visait à stimuler le commerce entre pays en développement au moyen de concessions tarifaires préférentielles. Ce système compte actuellement 43 pays participants, dont plus de 50% sont africains.

De même, conscient du fait que les mécanismes de financement innovant peuvent être de véritables outils de mobilisation de ressources financières additionnelles, en complément de l'Aide Publique pour le Développement, le Maroc a été de toutes les étapes du processus de développement et d'instauration de ces mécanismes de financement, dont bénéficient essentiellement les pays africains.

Ainsi, le Royaume est signataire depuis 2014 de l'Accord d'adhésion à la facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID). Par le biais de cet accord, il s'engage à contribuer financièrement à ce mécanisme de financement innovant. Le Maroc a également, adhéré à la Déclaration sur la taxe relative aux transactions financières internationales.

Les secteurs couverts par ces mécanismes de financement innovant, font partie des priorités sectorielles que vise la coopération marocaine avec les pays africains, particulièrement la santé, l'éducation et l'adaptation au réchauffement climatique. Au-delà, le financement innovant est devenu un élément incontournable de la vision globale pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, en particulier.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Maroc a toujours affirmé sa détermination à partager son expérience en matière de développement socio-économique et humain. Le Maroc s'investit pleinement dans la consolidation d'une coopération Sud/Sud agissante, effective et solidaire et en renforçant cette coopération au niveau régional et interrégional.

Conscient du fait que stabilité politique et développement durable sont indivisibles, le Maroc n'a ménagé aucun effort, pour veiller à l'unité du Continent africain en contribuant à la gestion des crises, notamment à travers sa participation aux opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations-Unies. Le pays répond toujours aux appels de solidarité, suite aux situations de déplacements de populations en raison de conflits ou de catastrophes naturelles.

De son côté, la société civile marocaine est activement engagée dans divers programmes et projets de développement dans les pays africains.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les efforts du Royaume sont reconnus à l'échelle internationale. Il a conclu, en 2011, une Alliance stratégique avec l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), aux termes de laquelle les deux parties soutiennent les efforts des pays en développement partenaires. Cette politique a permis de consolider l'action entreprise par le Royaume et cette organisation, depuis les années 90.

Cette stratégie a permis d'élargir la liste des pays africains bénéficiaires de l'assistance technique du Maroc et de focaliser l'expertise nationale dans de nombreux domaines à travers notamment l'utilisation efficiente des ressources en eau, de l'aquaculture, de l'horticulture et de la pisciculture.

En 2014, le pays a signé un Accord général de Coopération Sud/Sud avec, l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour la période 2014-2020. Il a ainsi créé un fonds fiduciaire de 2 millions de dollars en vue d'aider les pays africains à accroître leur productivité agricole et renforcer leur résilience face aux menaces et crises alimentaires et s'inspirer des bonnes pratiques marocaines en matière d'innovation agricole et de financement de l'agriculture familiale.

En matière de lutte contre le criquet pèlerin, le Maroc est, depuis 1998, très actif en tant que fournisseur d'expertise et d'équipements à d'autres pays en développement. L'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture reconnaît l'expérience marocaine dans ce domaine et fait régulièrement appel aux services des experts et techniciens marocains pour aider les pays touchés par ce fléau.

Le Maroc s'est aussi investi dans de nombreuses actions à travers l'octroi d'importantes quantités de pesticides et de programmes de formation technique en matière de prospection acridienne, dont plusieurs pays africains ont bénéficié, dont notamment la Mauritanie et Madagascar.

La 11^{ème} édition (2016) du Salon International de l'Agriculture Marocaine (SIAM) a connu la signature de nombreux accords de coopération entre le Maroc et d'autres pays africains amis (Côte d'Ivoire, Gabon et Mauritanie). Ces accords se rapportent à la sécurité sanitaire, au transfert de compétences et du savoir-faire agricoles, à l'investissement agricole, à la recherche agronomique, à la fertilité des sols et à la formation professionnelle agricole.

Pour sa part, la stratégie du Groupe Office Chérifien des Phosphates (OCP) qui œuvre pour la durabilité de l'agriculture au Maroc, s'intéresse également au Continent africain. Cette stratégie adapte le modèle du Groupe aux spécificités de chaque pays africain via la filiale africaine nouvellement créée, dénommée « OCP Africa ». Cette filiale prévoit quatre chantiers prioritaires concernant l'amélioration de la fertilité et de la productivité des sols africains, le soutien à la production d'engrais compétitifs, la garantie de l'acheminement des intrants jusqu'aux agriculteurs ainsi que le développement d'écosystèmes agricoles durables.

Dans le domaine de l'environnement, plus d'une vingtaine d'Accords de coopération ont été signés avec des pays du Sud dont une dizaine avec des pays africains. Ces Accords concernent l'échange d'expériences et le développement de projets en matière d'évaluation environnementale, de prévention des catastrophes naturelles, de gestion intégrée des ressources naturelles et des déchets, de lutte contre la pollution industrielle et du réchauffement climatique.

Cette coopération s'étend également au jumelage entre les associations professionnelles à caractère écologique et environnemental, aux aspects de gouvernance environnementale, à la gestion et à la protection des zones écologiquement sensibles, à la diversité biologique, à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Enfin, le Maroc a toujours exprimé sa disposition de faire bénéficier d'autres pays en développement particulièrement africains, de son expérience et de ses bonnes pratiques. Dans le cadre d'une coopération Sud/Sud et triangulaire, basée sur la solidarité, le pays s'est engagé de promouvoir le transfert des compétences et des technologies, en vue de la réalisation d'un développement durable et inclusif.

Le Maroc face aux défis de l'Agenda 2030, par Monsieur Larabi JAIDI, Consultant auprès du Programme des Nations-Unies pour le Développement

Dans les quinze prochaines années, les efforts à déployer au niveau mondial en faveur du développement durable s'appuieront sur les 17 objectifs et 169 cibles connexes formulés dans le nouvel Agenda 2030. Ce dernier réunit dans un même cadre les points clés des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de l'agenda de Rio.

Adopté en septembre 2015 par les 193 Etats membres des Nations-Unies, l'Agenda 2030 a une portée universelle, ce qui signifie qu'il sera applicable à tous les pays à partir de 2016. Après un processus de négociation intense mené pendant trois ans, au cours duquel le Maroc a pu faire valoir ses préoccupations, l'Agenda 2030 est entré en application au niveau national et international cette année. La question qui se pose est : Quels défis représente-t-il pour le Maroc ?

Les 17 objectifs de l'Agenda 2030, d'une portée universelle, joueront un rôle prépondérant dans la politique de développement du Maroc au cours des prochaines années. Les nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD), remplacent désormais les anciens Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Intégrés, interconnectés et indissociables, ces Objectifs de Développement Durable visent à réaliser ce qui ne l'a pas été par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et, au-delà de ces Objectifs du Millénaire, ils concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

Les nouveaux Objectifs de Développement Durable diffèrent des Objectifs du Millénaire pour le Développement par leur démarche, leur fond et leur portée.

- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) résultaient essentiellement du travail collectif d'agences d'aide au développement, les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont le résultat de la réflexion et du travail des Etats, du Nord comme du Sud. Ces objectifs, entérinent le processus de passage d'une relation nord-sud prescriptive à une relation de partenariat.

- Alors que les Objectifs du Millénaire pour le Développement visaient 8 cibles bien définies, ceux du durable visent également des processus comme la croissance, la paix ou la transition énergétique.
- Les Objectifs de Développement Durable vont au-delà des secteurs sociaux sur lesquels étaient centrés ceux du Millénaire pour le Développement, en incluant également des objectifs tels que le défi climatique et environnemental, la transition énergétique ou la croissance. Les Objectifs de Développement Durable constituent des objectifs globaux, transversaux et universels.
- Ces différences d'approche des Objectifs de Développement Durable par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement font ressortir toute leur spécificité : l'inter-connectivité, la globalité, l'universalité, la transversalité et le principe de responsabilité qui en découle.

Le Maroc a déjà lancé les travaux préparatoires qui lui permettront de contribuer activement à la mise en œuvre des objectifs énoncés dans l'agenda. La semaine écoulée, les premières étapes de l'appropriation et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ont été abordé. Il s'est engagé dans un processus qui permettra au pays de participer activement aux travaux internationaux sur l'application, l'évaluation et le contrôle des Objectifs de Développement Durable.

D'ici juillet, le Maroc élaborera à l'intention des Nations-Unies un rapport national faisant le point sur ses engagements dans la mise en œuvre de l'agenda dans notre pays. Une évaluation des actions à entreprendre sera effectuée au cours des deux années à venir, puis sera suivie d'un rapport sur la réalisation des 17 objectifs mondiaux de Développement Durable au Maroc.

Le Maroc considère ce nouvel agenda comme un cadre de référence universel qui orientera ses contributions en faveur de la promotion du bien-être humain, du développement économique durable et de la protection de l'environnement, tant à l'échelle mondiale qu'à l'intérieur de ses propres frontières.

Les Objectifs de Développement Durable sont très ambitieux : il faut se poser dès maintenant la question de leur mise en œuvre. Le Maroc est face à un nouveau challenge. Plusieurs questions restent encore en suspens. La réussite du pari est conditionnée par la maîtrise de cinq défis importants.

Tout d'abord l'appropriation et la mise en cohérence des objectifs de développement avec les priorités nationales, l'intégration harmonieuse des Objectifs de Développement Durable dans les plans stratégiques sectoriels en sont la clé.

Le second défi est la maîtrise de la coordination des politiques publiques. Pour mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable de manière efficace et respecter l'Agenda 2030, il faut sortir de la logique sectorielle, et opter pour une approche multidimensionnelle et de convergence des agendas. Cela passe par trois approches, qui supposent une appropriation de ces objectifs à tous les niveaux : une approche territoriale et multidimensionnelle ; une approche multi-acteurs et une approche processus. Les Objectifs de Développement Durable entraînent non seulement un véritable changement de paradigme, mais aussi un vrai changement d'échelle, à travers notamment l'aspect multidimensionnel et les partenariats multi-acteurs.

Le troisième défi est à la question de l'information statistique. Malgré l'existence du Haut-Commissariat au Plan qui joue un rôle central dans la production de l'information statistique à l'échelle nationale et qui garantit ainsi un minimum de cohérence d'ensemble, ne serait-ce que par son expertise et l'ampleur des données qu'il produit, il n'en demeure pas moins que le résultat final est l'existence de données dispersées, peu homogènes (ou non homogénéisés), et difficilement exploitables dans leur totalité. Ce système d'information est finalement insuffisamment intégré par rapport à la conception d'une vision globale de la stratégie de développement. La coordination passe essentiellement par l'utilisation d'un certain nombre d'outils communs : concepts, définitions, nomenclatures, répertoires.

Un autre défi crucial est celui du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre. Depuis quelques années, les politiques publiques gagnent en visibilité. Elles s'expriment aujourd'hui dans des stratégies sectorielles. Or, force est de constater que le défaut de suivi systématique des politiques publiques ne plaide pas toujours en faveur de la crédibilité de ces stratégies. L'un des apports du suivi-évaluation des politiques publiques peut précisément consister à prévenir ou corriger les effets des contraintes financières ou institutionnelles insuffisamment appréhendées.

Enfin le cinquième défi est celui du financement: pour être menés à bien, les 17 Objectifs de Développement Durable doivent être dotés d'une solide assise financière. L'aide internationale ne peut y contribuer que faiblement. Les ressources nationales publiques et privées sont appelées à participer davantage à la réalisation des objectifs notamment par une plus grande souplesse et efficacité dans l'affectation des moyens et par le développement du rôle joué par les financements innovants.

Le nouvel agenda comporte des objectifs ambitieux et intègre aussi bien le développement économique et social que la durabilité écologique. L'heure est maintenant à son appropriation et à sa mise en œuvre.

Investissement dans le capital humain et réchauffement climatique, par Monsieur Mohamed CHATER, Professeur-Chercheur, L'Institut national de statistique et d'économie appliquée

L'adaptation au changement climatique représente un grand défi poussant les pays à fournir plus d'efforts pour réduire tout risque encouru à leurs perspectives de développement par la variabilité climatique. Les Etats devraient renforcer la résilience de leur capital naturel, physique et humain. Cette intervention se focalisera sur le dernier volet qui est problématique et crucial pour le Maroc.

Pour le Royaume, l'investissement dans le capital humain est un objectif primordial². Il viserait le développement de nouvelles ressources avec les compétences humaines nécessaires pour l'amélioration de la croissance économique et le bien-être de la population.

1. Les caractéristiques majeures de la situation du capital humain au Maroc

Malgré de nombreux efforts consentis par le pays, la situation du capital humain demeure critique. Voici quelques problèmes auxquels le Maroc devrait faire face pour relever les défis qui se profilent en la matière :

- Affaiblissement continu du rendement scolaire malgré l'existence des moyens financiers.
- Progrès quantitatifs au détriment du niveau qualitatif.
- Déperdition massive à tous les niveaux.
- Hiatus linguistique entre le supérieur et les autres niveaux d'apprentissage.
- Pratiques informelles installées et normalisées au niveau secondaire.

Le Maroc est un pays à développement humain moyen³. Selon le rapport du Programme des Nations-Unies pour le développement de 2014, le pays se classe à la 126^{ème} place sur 188^{ème}. Les principaux déficits à signaler sont les suivants :

- Un rapide survol des données permet d'imputer le faible classement de l'Indice de Développement Humain aux faiblesses de l'indice relatif à la scolarité.
- Indiscutablement, les piètres résultats du système d'éducation et formation handicapent le positionnement du pays au point d'effacer les résultats positifs des autres composantes de l'Indice de Développement Humain.
- En considérant le groupe de performance moyenne (indice entre 0,699 et 0,550) dans lequel se trouve le Maroc, on constate que ce soit le PIB/tête ou l'espérance de vie, le pays est au-dessus de la moyenne du groupe alors que pour la scolarité il est largement en dessous.
- L'indicateur de scolarité tire donc le Maroc vers le bas du classement. C'est sans aucun doute pour cela qu'il occupe la seconde partie du tableau de ce groupe.

Malgré les réalisations effectuées, le Maroc demeure selon les indicateurs du développement humain encore mal classé sur l'échiquier international. Il est urgent d'investir dans ce secteur pour avoir une croissance inclusive et durable.

2. Réchauffement climatique

- Positionnement géographique :

Méditerranée et Afrique : " **Méditerranée** " est un hotspot, les effets attendus sont importants et par conséquent l'impact socio-économique sur l'environnement sera également important. **L'Afrique** a initié le processus puisque sa température moyenne a connu une progression de 1° au cours du siècle passé.

- Prémices du changement :

Variabilité de la pluviométrie, partage saisonnier et événements extrêmes pour lesquelles le Maroc n'est pas préparé (infrastructure, logistique et état d'esprit).

- Echelle de pollution :

Le Maroc petit pollueur à l'échelle de la planète en termes d'émissions de CO₂, le sort du pays dépend des Etats développés grands pollueurs qui sont par conséquent les vrais responsables. Une vision plus lucide montre que les pollutions et les détériorations locales altèrent aussi les conditions de vie des populations. Les dégradations les plus fréquentes sont :

- L'urbanisme sauvage.
- La gestion des déchets et l'assainissement.
- Le parc automobile.
- Le gaspillage énergétique.
- Les pollutions des fleuves et rivières.

La problématique qui se pose est la suivante : Un mauvais investissement dans le capital humain couplé au réchauffement climatique peut se combiner de manière explosive au point de remettre en cause beaucoup d'acquis liés au développement humain.

Il en résulte que la stratégie du Maroc en matière de lutte contre les changements climatiques nécessite une politique qui serait basée sur deux principes : D'une part la mise en œuvre d'une politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre en introduisant des technologies propres. D'autre part, il serait impératif d'instaurer une politique d'adaptation pour préparer l'ensemble de la population à faire face à la vulnérabilité du changement climatique. Cette stratégie exige un nouveau mode de gouvernance local et régional.

3. Stratégies et politiques de lutte contre le réchauffement

Les conséquences du réchauffement climatique se manifestent par l'élévation du niveau de la mer, la variabilité de la pluviométrie (Maroc sécheresse) et la survenance d'événements extrêmes. Les effets négatifs sur le capital humain sont multiples. L'impact est indiscutable sur la santé, la sécurité alimentaire et les mouvements de population. L'occurrence des pertes et dommages aggravent nettement les inégalités dans le monde.

A partir de ce constat, il apparaît nécessaire de créer les capacités d'adaptation au niveau de l'Etat comme au niveau de l'individu. A l'Etat incombe d'établir la vision, la stratégie et le déploiement des moyens matériels et financiers et à l'individu d'acquérir les moyens d'intégration dans le monde en changement.

Le Royaume a lancé ces dernières années plusieurs stratégies sectorielles⁴ volontaristes intégrant la problématique du changement climatique visant les domaines structurant son économie nationale (énergie, transport, agriculture, tourisme, forêt...).

Au Maroc, la stratégie d'adaptation la plus remarquable concerne l'énergie solaire. Le projet de développement de l'énergie solaire intégrée vise la mise en place en 2020 d'une capacité de production électrique à partir de l'énergie solaire d'une capacité totale de 2 000 MW sur cinq sites : Ouarzazate, Ain Bni Mathar, Fom Al Oued, Boujdour et Sebkhatah. Noor I, la plus grande centrale solaire thermodynamique du monde⁵, inaugurée en Février 2016 avec une capacité de production de 160 mégawatts devrait fournir de l'électricité à 1 million de foyers marocains. Ce projet gigantesque concrétise l'ambition du pays à atteindre ses objectifs de porter en 2030 la part des sources renouvelables dans l'électricité nationale à 52% et au-delà d'accéder à une indépendance énergétique⁶. Cette centrale est la preuve que la lutte contre le changement climatique est possible, pour les pays en développement dans la même situation que le Maroc, qui pourraient utiliser leur potentiel « *solaire* » pour lutter contre le changement climatique.

L'éolien bénéficie également, d'une attention particulière, des efforts sont fournis pour faire progresser sa contribution dans la production d'énergie renouvelable. Des parcs éoliens ont été mis en œuvre, notamment ceux de Tanger I (en 2006) avec 280 MW de puissance éolienne, et de Tarfaya en 2014 d'une puissance de 301 MW. D'autres projets sont en cours de développement avec 6 parcs éoliens : parc éolien de Taza (prévu 2017) avec une capacité de 150 MW, Tanger II (100 MW), Boujdour (100 MW), Tiskrad (300 MW), Midelt (150 MW) et Jbel Lahdid (200 MW), dont les mises en service seraient opérées entre 2017 et 2020.

Néanmoins, la géothermie ou l'énergie marine n'ont pas encore eu d'appui. Il faudrait toutefois signaler que cette stratégie de production verte reste uniquement concentrée au niveau du secteur public.

4. Gouvernance et mise en œuvre des stratégies

La production verte est jusqu'à présent interdite aux particuliers. Le marché n'a pas encore été libéralisé. C'est une singularité marocaine car la production électrique via l'énergie solaire, est essentiellement portée par les toits et terrasses des ménages. Cette situation, en dehors du manque à gagner productif qui n'est pas négligeable pour un pays comme le Maroc totalement dépourvu de ressources pétrolières, empêche la diffusion et l'appropriation de la technologie au niveau du grand public.

Par ailleurs, la culture verte a encore beaucoup de chemins tortueux à se frayer. Il n'existe pas de stratégies en la matière ni d'initiation scolaire. Des contraintes majeures subsistent, telles que l'analphabétisme, le fatalisme, les nuisances et sabotages de l'informel (séquence des sacs plastiques noirs).

La sensibilisation au sujet est anecdotique et il n'y a pas de créneaux de transmission spécifique. Finalement, le niveau et la qualité de la formation conditionnent le niveau de conscience adéquat pour pouvoir adhérer aux efforts à faire et aux changements de comportement à initier. Le capital humain joue un rôle déterminant pour faciliter ce changement ou au contraire le freiner. Cette problématique de sensibilisation est importante car elle détermine l'efficacité de la mise en œuvre de toute stratégie en la matière.

Il est impératif alors d'intégrer la dimension environnementale dans les programmes d'éducation et d'enseignement à tous les niveaux pour influencer les comportements et les futurs modes de consommation.

Divulguer et vulgariser la culture environnementale est vital pour faire de l'économie verte un levier de développement, de partenariat et de cohésion sociale. A cet égard, mettre en place une forte stratégie de communication ciblée, accessible à tous pour une meilleure mobilisation des différents acteurs est nécessaire.

Pour avoir également une stratégie efficace de lutte contre le changement climatique la prise en compte de la question sur de la vulnérabilité des écosystèmes est indispensable. Que signifie alors le terme de vulnérabilité ? Une définition du terme vulnérabilité est nécessaire pour saisir ses dimensions et ses enjeux

C'est « le degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté négativement par les effets néfastes des changements climatiques, y compris la variabilité climatique et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité dépend du caractère, de l'ampleur et du rythme des changements climatiques auxquels un système est exposé, ainsi que de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation »⁷.

Le changement climatique affecte différemment les territoires et leur vulnérabilité climatique dépend de leurs situations géographiques, économiques et sociales. L'étude de « *vulnérabilité* » d'un écosystème est une première phase qui mène à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation face aux aléas climatiques. Il s'agit d'analyser les expositions et les sensibilisations passées, identifier et évaluer les expositions présentes et futures pour arriver enfin à hiérarchiser et classer le niveau de vulnérabilité prioritaire. Si les priorités sont importantes, il faudrait avoir recours à un système de veille pour pouvoir mesurer le danger, en évaluer la portée et planifier la réaction en fonction des connaissances, des solutions et des moyens.

L'apport de la technologie est un facteur important dans la résolution des difficultés résultantes du changement climatique.

L'enjeu de la maîtrise technologique est réel et il s'agit clairement d'une affaire de formation, donc de capital humain. La résilience en matière de réchauffement n'est pas une affaire d'acquis, mais elle est l'aboutissement d'efforts qui améliorent la capacité d'adaptation.

L'innovation est un levier essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Des énergies renouvelables renforceraient l'efficacité et l'économie énergétique, la voiture électrique, les technologies sobres en carbone existent dans différents secteurs. Leur déploiement et leur exploitation à grande échelle seraient la bonne condition pour réussir la transition vers une économie durable.

Par conséquent, la recherche, l'innovation et la maîtrise des solutions et des protections devraient être soutenues et renforcées. Il serait pertinent d'identifier et hiérarchiser les technologies d'adaptation au changement climatique en sélectionnant les plus avantageuses en termes de coûts globaux tout en minimisant les coûts de leur mise en place et les ceux de leur maintenance.

La transition vers une économie verte respectueuse des équilibres écologiques est ainsi nécessaire. En tant qu'élément susceptible d'ouvrir de nouvelles opportunités de création de richesses et d'emplois durables, elle s'inscrirait désormais au Maroc, comme un objectif majeur des nouvelles approches stratégiques du développement durable au Maroc⁸.

Les opportunités d'emplois verts ont été soulignées par plusieurs études récentes, dont celle du Conseil Economique, Social et environnemental (CESE, 2012). Celle dernière spécifie que les investissements projetés dans quatre secteurs clés de l'économie verte (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des déchets solides et assainissement liquide) d'un montant de 20 milliards d'euros, devraient permettre la création de plus de 90 000 nouveaux emplois à l'horizon 2020.

Ces opportunités évoquées pourraient représenter l'amorce d'un nouveau modèle de développement plus centré sur l'économie verte. Pour réussir la migration vers ce nouveau processus, il faudrait faire une étude de marché afin de développer et déterminer les filières de formation des compétences marocaines. La réussite de cette action devrait impliquer tous les acteurs académiques, les industriels, les entreprises et les financiers.

Les besoins du pays en compétences vertes identifiées concerne les domaines suivants : l'eau et l'assainissement, la préservation de la biodiversité, l'isolation thermique et l'efficacité énergétique.

5. L'approche économique du développement durable

L'appropriation du développement durable se caractérise par des interprétations multiples qui interrogent le type de développement suivi et le fonctionnement de la société sur le plan environnemental et social.

Il apparaît indispensable de présenter brièvement les principaux courants de pensées de ce concept proposés pour dessiner la toile de fond de la majorité des débats autour de ce principe pour comprendre les diverses controverses notamment dans le domaine économique. Pour mieux appréhender le changement de paradigme, les évolutions, les continuités mais surtout les ruptures engendrées par le concept de durabilité, il convient d'identifier les discours autour du concept de « *développement* », et les débats qui ont donné naissance au concept du développement durable.

L'apparition de cette nouvelle notion s'inscrit alors dans le prolongement des débats sur le développement, mais également dans la revendication pour un autre modèle de développement alternatif et durable.

La notion de développement durable est polysémique, son usage multiple entraîne de nombreuses confusions et a suscité divers controverses et débats :

Croissance versus développement

La différence entre les pays « *développés* » et les pays en « *voie de développement* » s'est imposée après la guerre mondiale. Les premiers devaient chercher la croissance et les seconds devaient se développer. Très vite un premier débat est né, le rapport Meadows « **Halte à la croissance** » a lancé le débat sur la croissance⁹. Il prône « **la croissance zéro** » tout en mettant l'accent sur la redistribution des richesses au niveau mondial. Dans ce contexte la croissance devait se poursuivre dans les pays du Sud alors qu'elle doit s'arrêter au Nord. En 1983, une Commission Mondiale de l'Environnement a été mandatée par les Nations-Unies pour élaborer une stratégie internationale à long terme, intégrant pour la première fois l'environnement au développement économique.

Quatre ans plus tard, le terme de développement durable est apparu dans les conclusions du rapport Brundtland, dont le titre assez révélateur « **Notre avenir à tous**¹⁰ ». Ce dernier fait converger la problématique des pays du Nord et du Sud autour d'un questionnement unique : comment parvenir à un développement soutenable à l'échelle mondiale ?

Ce débat sur les limites des ressources a conduit à un à une réflexion sur leur disponibilité permanente. D'où la distinction entre « *capital naturel* » et « *capital social* ».

Capital humain versus capital naturel

- Capital naturel : L'ensemble des ressources renouvelables ou non renouvelables que la nature met à notre disposition. Par exemple les énergies fossiles comme le pétrole, ou l'air en sont des composantes.
- Capital social : La relation entre les individus telles que les relations familiales, amicales, professionnelles, associatives dont la nature conditionne le degré d'adhésion dans le milieu social.

La pensée économique adopte une approche instrumentale de la nature, en la considérant comme une ressource susceptible d'être exploitée. La nature est ainsi considérée comme une forme de capital¹¹ (Godard, 1994; Vivien, 2004). Parce qu'elles sont limitées, les ressources doivent avoir un prix qui permettrait de les inclure dans le marché, de telle sorte que les mécanismes du marché permettent d'atteindre un niveau optimal de pollution¹² (Godard, 1998).

A partir du moment où l'on considère ce concept de développement au même titre que les autres, se pose alors le problème de la rémunération : Prélever quoi ? Le capital ou le travail ? Ou prélever le coût de la lutte contre la pollution et le réchauffement par les salariés ? Si le développement impliquerait qu'il y ait croissance économique, en revanche la croissance économique ne conduit pas nécessairement au développement. Connaissant l'allocation actuelle favorable au capital physique, ce serait augmenter l'injustice et les frictions corporatives. Si c'est le capital physique qui est prélevé, se pose alors la question: quel serait l'effet sur l'investissement et la croissance ?

Aujourd'hui, la notion de croissance soutenable¹³ est devenue incontournable et prend tout son sens. La soutenabilité est le maintien d'une capacité constante de la société à produire du bien-être. Deux formes existent :

- Soutenabilité légère : Elle considère que toute disparition de ressource naturelle peut être remplacée par une alternative technologique. Ainsi, donc le capital humain peut se substituer au capital naturel, du moment que le volume global de capitaux reste constant.
- Soutenabilité lourde : C'est un modèle qui considère que les ressources naturelles sont irremplaçables. Il faudrait donc transmettre aux générations futures un environnement sain et préservé.

Le nouveau débat entre les économistes prônant un modèle de développement léger ou bien un modèle lourd remplace alors le vieux débat concernant le réchauffement ou le non réchauffement climatique.

La première théorie « *approche néoclassique* » considère la croissance comme étant la solution aux problèmes environnementaux actuels. La croissance économique permettrait à l'humanité de développer la recherche, l'innovation et le capital technologique pour faire face aux problèmes écologiques et ceci sans remettre en cause les habitudes de production et de consommation pratiquées. L'humanité reste maîtresse de son destin.

Son message est optimiste le développement durable maintient le capital global et s'imposerait par la force des choses en trouvant des substituts au capital naturel détruit.

Cette première interprétation envisage la question environnementale sous l'angle de la correction des problèmes, les politiques envisagées représentent des ajustements. Le développement est assimilé à une croissance durable.

La deuxième théorie « *approche écologique* »¹⁴ remet en cause la croissance économique et cherche à réconcilier l'économie et l'environnement. Cette thèse est moins confiante et adopte une approche plus prudente vis-à-vis de la technologie.

Elle relativise donc la puissance du génie humain. L'eau, l'air et les grands équilibres naturels représentent un bien commun de l'humanité qui ne peut être dégradé ou remplacé. C'est un élément nécessaire à la survie des générations actuelles et futures.

Dans cette perspective, le développement doit respecter l'intégrité de l'environnement en protégeant les importants écosystèmes (climat, eau, biodiversité....) et contribuer au bien-être de l'humanité. L'économie doit être instrumentalisée pour arriver à cette finalité.

Le tableau 1 permet de résumer les principales théories en illustrant les divergentes qu'elles contiennent et les controverses qu'elles suscitent :

Type de capital	Théorie	Soutenabilité/ Substituabilité	Les conditions de développement durable	Relation avec l'environnement	Réalisation du développement durable ?	Type d'intervention
Capital naturel	Approche Néoclassique	Légère soutenabilité avec une forte substitualité : confiance dans le progrès	Maintien le capital global pour poursuivre la croissance	Nature contrainte à l'économie	Le développement durable est possible sans changer de mode de croissance La croissance est bonne pour l'environnement. Le développement = croissance durable	Le développement durable sera spontané si on laisse faire le marché
Capital social	Approche écologique	Soutenabilité lourde avec une substitution faible : pessimiste vis-à-vis du progrès	Concilier préservation de la nature pour les générations futures et croissance économique	L'économie crée des externalités négatives irréversibles sur la nature	Nécessité de la décroissance. Le développement doit être, viable, vivable et équitable dans un environnement sain	L'intervention publique est nécessaire pour internaliser les externalités. Changement de paradigme Nécessité de normes environnementales

Tableau 1 : le développement durable / soutenabilité dans les théories économiques



**SESSION 2 : LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE
SOUS LE PRISME DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Intervention de Monsieur Mounir ZOUITEN, Professeur Universitaire, Université Mohammed V-Rabat

1. Concept du développement durable

L'introduction tardive du concept « *du développement durable* » dans les pays en développement semble indiquer que la diffusion du référentiel a été moins fluide. Elle a nécessité beaucoup plus de temps, car pour ces pays, le développement économique restait le premier objectif à atteindre et les préoccupations environnementales demeuraient secondaires.

L'émergence et la diffusion de ce concept dans ces pays s'est déroulé selon deux phases :

Phase 1 : Postindépendance : Rattrapage économique

"*Durabilité* " centrée sur le développement dans le contexte des pays en voie de développement (PVD) : La question primordiale pour ces pays durant les années post- indépendance était de se développer et d'assurer une croissance économique. Pour atteindre cet objectif, il a fallu lancer de grands chantiers de rattrapage à tous les niveaux : accès aux services et développement d'infrastructures, mise à niveau, compétitivité des territoires, priorités à l'équipement du territoire, à l'implantation des entreprises et à l'aménagement touristique.

L'engagement sur cette voie s'est accompagné parallèlement à des dynamiques de changements structuraux, géopolitiques, économiques et sociaux. De nouveaux paradigmes de réflexion autour des questions environnementales ont émergé pour assurer une justice pour tous.

- Le droit à l'environnement : La dernière décennie était marquée par un accroissement des inégalités et par un développement impressionnant des écarts entre les pays dits développés et les autres pays du tiers monde. Cette extension alarmante de l'extrême pauvreté a rendu impératif la mise en œuvre de la Déclaration sur le droit au développement¹⁵. Sa promulgation est nécessaire pour assurer un développement économique susceptible de permettre aux plus défavorisés de sortir de la précarité.

« Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme ... puissent être pleinement réalisés ... L'être humain est le sujet central du développement et doit donc être le participant actif et le bénéficiaire du droit au développement ... Les Etats doivent prendre... toutes les mesures nécessaires pour la réalisation du droit au développement et ils assurent ... l'égalité des chances de tous dans l'accès aux ressources de base, à l'éducation, aux services de santé, à l'alimentation, au logement, à l'emploi et à une répartition équitable du revenu ... ».

Déclaration sur le droit au développement, art. 1, 2 et 8

- Emergence économique des pays telle que le Brésil, la Chine et l'Inde, « les BRIC¹⁶ » qui connaissent une croissance économique rapide leur permettant de jouer un rôle de premier plan dans l'économie mondiale. Une coalition nommée « BASICS » regroupe ces pays en plus de l'Afrique du Sud dans les négociations internationale sur le climat. Ce rôle croissant de ces pays émergents permet d'atténuer et rééquilibrer le rapport de force entre Nord/Sud, pays en développement/pays en voie de développement.
- Environnement : Les actions menées dans le cadre du processus de développement économiques ont été pour la plupart basées sur des visions sectorielles ne prenant pas en compte la dimension environnementale. Ces démarches ont contribué à une surexploitation des ressources naturelles et à une dégradation de l'environnement devenue de plus en plus préoccupante. Certes, ces considérations sont importantes, mais elles sont seulement conçues sous l'angle de la protection des ressources et non sur leur résilience.

Phase 2 : Vers une nouvelle ère : le changement climatique depuis l'accord de Paris (COP 21, 2015)

La 21^{ème} Conférence des Nations-Unies sur le changement climatique (COP 21) était l'opportunité à saisir par la communauté internationale pour envoyer un signal fort concernant l'orientation de l'économie mondiale vers un modèle plus soutenable et solidaire. Cette conférence Mondiale sur le Climat a orienté le changement de paradigme vers une approche beaucoup plus centrée sur l'élément climat. Etant donné la complexité des dimensions et des enjeux, la "*Durabilité*" est en voie d'être repensée de manière plus multidimensionnelle et multisectorielle.

Tout d'abord, le développement durable est désormais perçu sous l'angle de l'adaptation au changement climatique. En effet face à la déstabilisation des modèles de société engendrée par les effets du changement climatique, les Etats doivent évaluer leur vulnérabilité et entreprendre des mesures d'adaptation pour atténuer ces répercussions désastreuses sur l'environnement. Ces mesures d'adaptation comprennent par exemple la construction de digues pour limiter les impacts de l'élévation du niveau des mers ou encore développer le recours à une énergie verte moins polluante. Lors de la Conférence Mondiale du Climat (COP7) à Marrakech, trois fonds destinés à l'adaptation pour les pays en développement ont été mis en place (Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC), le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et le Fonds d'adaptation (FA).

Ensuite, la "*durabilité*" devrait être considérée sous l'angle des enjeux de la sécurité humaine dans ses dimensions alimentaires, sanitaires. Le concept de "*durabilité*" a remis en question le bien fondé du concept classique de sécurité centré sur celle des Etats pour l'appréhender désormais au niveau de l'individu. La sécurité humaine, promue pour la première fois dans le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) de 1994¹⁷, signifie la protection des libertés fondamentales et essentielles. Elle permet de protéger l'individu contre des menaces graves ou généralisées, notamment, les menaces économiques comme l'extrême pauvreté, le chômage. Elle assure une sécurité sanitaire en luttant contre les maladies infectieuses mortelles, l'alimentation malsaine, malnutrition et le manque d'accès aux soins de santé essentiels.

Le développement des capacités est perçu à l'aune du risque climatique. La menace est globale et interpelle la "*durabilité*" des modèles de développement aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Seule une stratégie mondiale multidimensionnelle pourrait engager le monde sur une voie résiliente et efficace pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, pour protéger et gérer durablement les écosystèmes.

En dernier lieu, le développement durable nécessite d'intégrer les nouvelles approches d'adaptation au changement climatique (pilier renforcé dans l'accord de Paris à côté de l'atténuation). L'accord de Paris stipule que tous les pays devraient prendre des mesures internes. Elles viseraient l'atténuation en vue de réaliser les objectifs des contributions à leurs réductions de gaz à effets de serre tout en maintenant les températures nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) devraient être plus ambitieux que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en tenant compte des nouveaux paradigmes :

- Intégrant de nouvelles trajectoires économiques fondées sur des stratégies de "*décarbonation*" ou "*décarbonisation*" de l'économie (sortie de l'ère des combustibles fossiles tels que le pétrole, le charbon ou le gaz pour les remplacer par des énergies renouvelables) ;
- Combinant atténuation (énergies renouvelables, transports durables, mobilité urbaine,...) avec transformations structurelles d'adaptation de l'économie (eau, agriculture, santé ...) ;
- Prenant en compte dans les politiques publiques la gestion du risque climatique (catastrophes naturelles).

2. Changement climatique et enjeux de la "durabilité"

La question du changement climatique est donc considérée comme faisant partie intégrante des politiques pour le développement durable. Les gaz à effet de serre (GES) ont un rôle important dans la régulation du climat. Sans ces gaz, la température moyenne sur terre serait de -18°C au lieu de $+15^{\circ}\text{C}$ et la vie n'existerait peut-être pas. Seulement, l'Homme a considérablement accru la quantité de ces gaz présente dans l'atmosphère, chose qui a contribué à la destruction de la couche d'ozone et induit une perturbation de l'équilibre énergétique de la Terre. Ce phénomène provoque ainsi un réchauffement de la surface terrestre. La croissance des concentrations atmosphériques en Dioxyde de carbone (CO_2), qui ont augmenté de 40% et celles du Méthane (CH_4) qui ont cru de plus de 150% y ont fortement contribué. En conséquence, l'équilibre climatique est déstabilisé et le climat se réajuste avec une augmentation de l'effet de serre.

Il est important de signaler que la modification des trajectoires de développement peut renforcer le développement durable et être un facteur efficace de l'atténuation du changement climatique. Des ressources nécessaires sont toutefois indispensables pour surmonter les nombreux obstacles de sa mise en œuvre.

Aujourd'hui, une meilleure compréhension des options dont disposent divers secteurs en matière de choix et de mise en application des mesures d'atténuation, viserait donc à réaliser des synergies et à éviter d'éventuels conflits avec d'autres aspects du développement durable.

Des mesures d'adaptation sont également nécessaires, indépendamment de l'importance des mesures d'atténuation qui ont été exprimées dans l'article 2 de la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)¹⁸.

Il s'agit alors d'adopter ces mesures afin de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les gouvernements disposent d'un large éventail de choix de politiques nationales et d'instruments pour l'incitation à des actions d'atténuation, néanmoins leur application dépend de leurs interactions mais aussi de l'expérience de leur mise en œuvre dans divers secteurs énergivores.

Les changements des voies de développement découlent des interactions entre les processus décisionnels publics et privés (qui ne sont pas systématiquement assimilés à des politiques climatiques) impliquant le gouvernement, le monde des affaires et la société civile. Certains exemples pourraient être cités comme le cas de la politique macroéconomique, la politique agricole, la sécurité énergétique et la préservation des forêts qui sont des facteurs importants en matière de réduction d'émissions, quoique n'étant pas toujours considérés comme des politiques climatiques en soi. L'efficacité du processus atteint son maximum lorsqu'il y a une synergie efficace entre les politiques relatives au changement climatique et celles ayant trait au développement durable. Une atténuation efficace ne serait pas atteinte si les participants ne faisaient preuve d'équité et que les prises de décision décentralisées ne seraient coordonnées. Les options d'atténuation se font à divers niveaux et dans divers secteurs économiques (fourniture en énergie, bâtiment, industrie, agriculture, déchets....) et ils ont des conséquences sociétales non négligeables. Les mesures prises dans les deux secteurs les plus polluants peuvent être mentionnées.

D'une part, les politiques liées au changement climatique concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables présentent souvent des avantages économiques qui améliorent la sécurité énergétique et permettent de réduire localement les émissions polluantes.

D'autre part, le développement durable peut également être renforcé par de nombreuses mesures d'atténuation prises dans les secteurs de la gestion des déchets, des transports et celui du bâtiment. Le Maroc est très faiblement doté en ressources énergétiques et dépend à plus de 97% des importations pour son approvisionnement¹⁹. Il est par conséquent indispensable de réduire la consommation de l'énergie à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique notamment dans les secteurs les suivants :

Tout d'abord pour le secteur des déchets, la mauvaise gestion de ce secteur entraîne en plus de la dégradation de l'environnement des coûts élevés. Pour freiner leurs effets nocifs, Le Royaume s'est doté d'un Programme National de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés (PNDM), dont le coût global est estimé à 40 milliards DH à l'horizon 2020. Il vise d'une part à assurer la collecte et le traitement des déchets pour atteindre un taux de collecte en milieu urbain de 90 % en 2020 et 100% en 2030.

D'autre part, il cherche à développer des filières de « *tri-recyclage-valorisation* » avec des actions pilotes de tri pour atteindre un taux de 20% du recyclage en 2020, ainsi qu'à réhabiliter ou fermer totalement toutes les décharges sauvages existantes à l'horizon 2020.

Ensuite, le Secteur du bâtiment serait un formidable gisement d'économie d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre si des processus d'adaptation sont mis en œuvre. Ce domaine constitue un axe structurant de la stratégie de transition énergétique nationale. Il est le premier secteur consommateur d'énergie avec 36% de la consommation énergétique nationale. Il émet 30% des Gaz à Effet de Serre²⁰ (GES) responsables du réchauffement du climat planétaire. Ces chiffres auraient tendance à augmenter du fait du développement urbain que connaît le pays. Les émissions de Dioxyde de carbone pour ce secteur pourraient être évitées avec des bénéfices économiques, si de sérieuses dispositions pour limiter leurs émissions sont prises, notamment par l'efficacité de l'éclairage et l'utilisation de la lumière du jour et l'amélioration de l'isolation. Les constructions profitant de l'efficacité énergétique peuvent aussi améliorer la qualité de l'air à l'intérieur comme à l'extérieur, assurer le bien-être social et renforcer la sécurité énergétique.

Toutefois des difficultés importantes dans ce secteur persistent dans les pays en développement concernant la réalisation du potentiel de réduction des gaz à effet de serre. Il s'agit notamment du manque de technologies disponibles, le financement, la pauvreté et les coûts élevés d'informations fiables...

Par conséquent, ces politiques incitatives permettraient de rendre le développement plus durable de manière à accroître à la fois les capacités d'adaptation et d'atténuation et réduire la vulnérabilité au changement climatique.

Deux domaines prioritaires au Maroc à savoir le transport urbain et les hammams qui devraient être assainis pour assurer une atténuation des pollutions :

Le transport urbain : est l'un des principaux émetteurs de Gaz à effet de serre dans les villes

Les estimations démontrent que la moitié des émissions de ce secteur est imputable aux déplacements de personnes et de marchandises en zone urbaine. Le manque d'alternative crédible à la voiture individuelle et l'absence de planification de la mobilité ont des conséquences dramatiques dans de nombreuses villes.

Il est temps d'entamer au Maroc la transition vers une mobilité urbaine plus soutenable, moins émettrice de Dioxyde de carbone et plus inclusive.

Il est indispensable alors d'élaborer et mettre en œuvre des formations qui viseraient à renforcer les compétences des autorités nationales et locales sur le thème des transports urbains durables. Planifier une mobilité plus soutenable, orientée vers les transports publics et les modes actifs (vélo, marche à pied,...) est vital pour construire des villes plus vivables pour les générations futures. L'objectif final devrait viser à réduire de 50 % au moins les émissions dûes au transport urbain.

Les hammams marocains sont des consommateurs importants de ressources de bois-énergie et d'eau

ce qui contribue à une désertification rapide. En plus, la pollution de l'air par la combustion de bois ou de combustibles similaires provoque des maladies telles que les maladies cardiovasculaires et le cancer de poumon...

Le changement climatique entraîne la raréfaction de ces ressources et l'augmentation de leur prix. Ainsi, la modernisation énergétique des hammams est une nécessité à la fois environnementale et économique dont dépend leur pérennité. Seulement, parce qu'il est peu professionnalisé et structuré, le secteur des hammams n'est pas en capacité d'évoluer rapidement vers l'utilisation de combustibles efficaces et de technologies performantes.

Il faudrait que les pouvoirs publics accompagnent le secteur pour l'aider à se moderniser et répondre aux problématiques environnementales (préservation des ressources, économie du bois, diminution des fumées et de la pollution de l'air, réduction des émissions de gaz toxiques...).

Dans cette perspective, des travaux de rénovation, des formations de sensibilisation des acteurs du secteur des hammams (fournisseurs, installateurs, services publics, banques, associations...) s'imposent pour promouvoir des technologies vertes alternatives. Il faut rappeler ici la Loi organique 113.14 des communes. Elle stipule dans son article 100, que le Président du conseil communal exerce aussi les pouvoirs de police administrative, par voie d'arrêtés réglementaires, pour interdire les établissements insalubres, incommodes ou dangereux qui nuisent à l'environnement dont notamment les hammams. Il est précisé dans cette Loi que les hammams pourraient être interdit d'exercer s'ils :

- dégagent des fumées qui portent atteinte à la santé des citoyens résidant à proximité des hammams.
- utilisent des matières dangereuses pour allumer le feu (plastique pneus...).
- sont situés dans des zones peuplées en absence d'une planification qui prend en compte la santé de l'Homme.
- sont équipés de cheminées qui ne respectent pas des normes qui peuvent réduire le danger émanant des fumées.

Il est indispensable d'appliquer le principe pollueur-payeur cité dans la Loi 10-95 sur l'eau et sanctionner les infractions commises par ces établissements par des arrêtés de fermeture cités dans l'article 100 de la Loi organique 113-14 des communes. Les communes devraient lors de l'élaboration de leur plan d'action selon l'article 78 de la Loi organique 113-14, prendre en compte l'emplacement de ces établissements et de leur danger face à la santé humaine.

Avant la délivrance des autorisations de ces établissements, il est nécessaire de donner de l'importance au respect environnemental afin d'utiliser des matières non polluantes et insister pour que la fumée dégagée ne nuit pas à la santé des résidant près des hammams.

Quelles voies climatiquement résilientes pour un développement durable soutenu ? Par Monsieur Abdelatif KHATTABI, Professeur- Chercheur, Expert des questions de changement climatique

Partant du constat que le monde connaît de nombreuses perturbations, crises économiques et politiques, crises sociales, sanitaires et écologiques et subit de multiples menaces telles que les catastrophes naturelles (tsunami, tremblement de terre, inondation..), disparitions de certaines espèces des écosystèmes. Les Etats doivent faire face aux risques. Le changement climatique est une menace majeure qui pèse sur l'environnement. Dès lors, certaines questions se posent Comment faire face à ce risque climatique? Comment s'adapter? Quelles sont les voies climatiquement résilientes pour assurer un développement durable soutenu pour le bien être de l'humanité ?

Cette intervention se focalise sur cette problématique en espérant qu'elle puisse apporter un éclairage pour cerner ce concept « **de résilience** » qui s'est imposé avec force dans les discussions sur l'adaptation au changement climatique. Le concept de « *Résilience* » signifie « *Capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un événement, une tendance ou une perturbation dangereuse, en répondant ou en se réorganisant de manière à maintenir la capacité d'adaptation, d'apprentissage, et de transformation²¹* ».

Cette communication vise aussi à proposer quelques pistes de solutions à suivre pour atténuer les impacts du dérèglement climatique et atteindre ainsi les objectifs du développement durable fixés à l'horizon 2030.

Dans un premier temps, la figure 1 nous permet de cerner les enjeux de la résilience et de comprendre quelles sont les voies stratégiques de résilience à mettre en place pour lutter et réduire les impacts du changement climatique ainsi que leurs évolutions futures. Ce schéma illustre l'espace d'action et les profils d'évolution et de transformation favorisant la résilience au changement climatique. Ces profils de sont des trajectoires de développement durable qui conjuguent l'adaptation et l'atténuation pour réduire le changement et incidences climatiques. Ils comprennent des processus itératifs qui assurent la mise en œuvre et le maintien de mesures efficaces de gestion des risques. Voir figure ci-dessous :

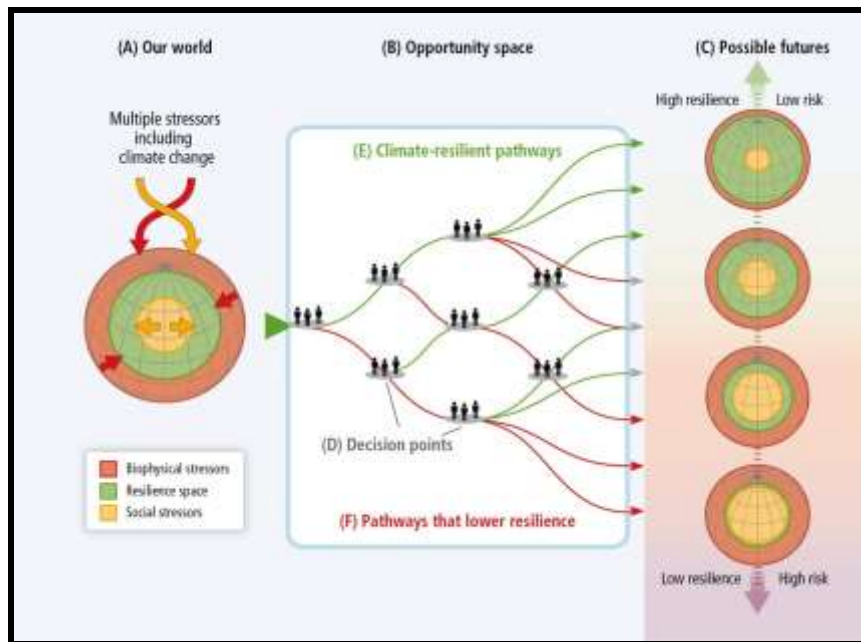


Figure 1 Quelles Voies climatiquement résilientes pour un développement durable soutenu?²²

A) Notre monde [sections A-1 et B-1] est menacé par de multiples facteurs de stress incluant le changement climatique, la dégradation des écosystèmes, la pauvreté et les inégalités et les facteurs culturels. Ils sont représentés ici par les facteurs de stress biophysiques et sociaux qui affaiblissent la résilience de toutes parts.

B) L'espace d'action [sections A-2, A-3, B-2, C-1 et C-2] représente les décisions et les choix d'évolution qui ouvrent la voie à un panorama de futurs possibles.

C) Les futurs possibles [sections C et B- 3] assortis de niveaux différents de résilience et de risque.

D) Les décisions conduisent à des actions ou à des refus d'intervenir à l'intérieur de l'espace d'action, et représentent collectivement le processus de gestion des risques ou l'échec liés au changement climatique.

E) Les profils d'évolution favorisant la résilience (en vert) dans l'espace d'action conduisent à un monde plus résistant grâce à l'apprentissage itératif, à l'accumulation des connaissances scientifiques, aux mesures d'adaptation efficaces qui permettent de réduire les risques.

F) Les profils d'évolution défavorables à la résilience (en rouge) peuvent résulter notamment de mesures d'atténuation insuffisantes, d'une mauvaise adaptation, de l'incapacité d'apprendre ou d'exploiter les connaissances, ou d'autres actions qui diminuent la résilience, et qui peuvent influencer d'une manière irréversible sur les possibilités futures.

Dans une seconde phase, après ce bref aperçu montrant l'état actuel du monde face aux différents facteurs de risques, il est indispensable de présenter les indices de changement climatique pour mieux cerner leurs graves conséquences sur l'environnement et la société. D'où l'urgence et l'enjeu crucial d'une approche plus résiliente dans une perspective de saisir les opportunités offertes par les Objectifs de Développement Durable.

1. Indice du changement climatique

Nombreux sont les indices du réchauffement climatique, les plus observés plus sont : D'après le 4^{ème} rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, "*le réchauffement du climat ne fait aucun doute*". Il est désormais attesté par des indices alarmants :

D'après le GIEC, les températures moyennes à la surface de la Terre et de l'océan ont augmenté en moyenne de 0,85 °C entre 1880 et 2012. Le Royaume n'est pas épargné, les températures moyennes annuelles du pays ont augmenté de 1,0 à plus de 1,8°C entre 1960 et 2005²³. Elles auraient tendance à s'élever de 0,5 à 1°C projection à l'horizon 2020) et de 1 à 1,5 °C aux horizons 2050 et 2080, sur l'ensemble du pays²⁴. Au Maroc, les précipitations seraient beaucoup plus irrégulières et baisseraient en moyenne de 20 % surtout dans l'Atlas et dans le nord-est où elles pourraient atteindre une baisse de 50%. A l'horizon 2100 elles seraient de 30% sur les provinces sahariennes²⁵.

Des événements extrêmes sont de plus en plus observés et se sont multipliés par exemple des vagues de chaleur, vagues de froid extrême avec des hivers plus courts, périodes d'intense sécheresse (surtout au sud du Maroc, région concernée par une désertification progressive) et des fortes précipitations avec leurs lots de dégâts matériels causant des inondations exceptionnelles, meurtrières comme celles qui avaient touchées plusieurs villes du Maroc (surtout du Sud) en novembre 2014.

2. Climat: détection et attribution (IPCC, 2015)

Aujourd'hui l'influence des activités humaines sur le système climatique est clairement établie, les plus importantes sont:

- **Le réchauffement de l'atmosphère et de l'océan** : Les activités humaines par le biais de l'effet de serre génère un excès de chaleur qui est absorbé à 93 % par l'océan, ce qui réduit l'augmentation de la température dans l'atmosphère. Cette absorption de chaleur induit un léger réchauffement de l'océan qui atteint désormais les grands fonds dans les régions polaires et se propage vers tous les bassins océaniques. Ce phénomène crée un déséquilibre naturel planétaire car l'océan ne remplit plus efficacement son rôle de régulateur et modérateur sur les variations climatiques.
- **Les changements du cycle global de l'eau** : sont très contrastés en fonction des régions. Le Groupe GIEC estime que globalement, les précipitations, et le débit des rivières, devraient augmenter dans les hautes latitudes (par exemple en Europe du Nord) et dans certaines régions des tropiques, mais baisser dans les latitudes plus basses surtout dans la région méditerranéenne et dans les zones subtropicales.
- **Le recul des neiges et des glaces** : est caractérisé par une diminution de la couverture neigeuse et une fonte des glaces accrue notamment celle des glaciers de l'Himalaya ou des Andes. La banquise arctique fond également à une vitesse alarmante qui s'accélère, son taux a atteint des records. Selon le centre national américain de données sur la neige et la glace (NSIDC)²⁶ : elle a fondu de 49 % en 2012, soit 3,3 millions de kilomètres carrés. En Juillet 2016, elle a enregistré un record avec 19000 km² de superficie minimale, elle a fondu soit de 8.13 millions de kilomètres carré. Cette fonte aurait des conséquences graves comme la destruction de l'habitat de la biodiversité vivant sur la banquise (ours polaires, phoques, caribous, morses...). Au Maroc également, dans les montagnes de l'Atlas, la couverture neigeuse connaît une baisse en hiver.

- **L'élévation du niveau moyen mondial des mers** : entre 1901 et 2010, le niveau moyen mondial des mers a augmenté de 17 à 21 cm. Les estimations concernant le XX^{ème} siècle indiquent que le niveau moyen mondial de la mer s'est élevé²⁷ au rythme de 1,7 mm/an⁻¹. Cette élévation du niveau de la mer est à géographie inégale. Dans certaines régions, les rythmes de l'élévation sont beaucoup plus rapides que la moyenne mondiale, tandis que dans d'autres régions, le niveau de la mer baisse. Cette élévation va entraîner vraisemblablement une augmentation de la pollution par le sel marin des régions côtières, mais aussi un risque élevé d'inondation dans ces régions menaçant la vie des populations
- **La modification de certains extrêmes climatiques** : intensité, fréquence et durée des phénomènes extrêmes avec leur amplification, accentuation notamment des canicules, des périodes de fortes pluies occasionnant les crues, des inondations, des périodes de sécheresses et les cyclones. De toutes les conséquences du changement climatique, les conditions atmosphériques extrêmes seront probablement les plus néfastes pour le bien-être de l'humanité. Les populations du Sud, qui sont déjà les plus vulnérables et les plus démunies seraient les plus rudement touchées par l'extrême sécheresse, les inondations et les tempêtes...

Il est extrêmement probable que l'influence de l'homme est la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du XXe siècle. La Figure qui suit illustre les impacts du changement climatique :

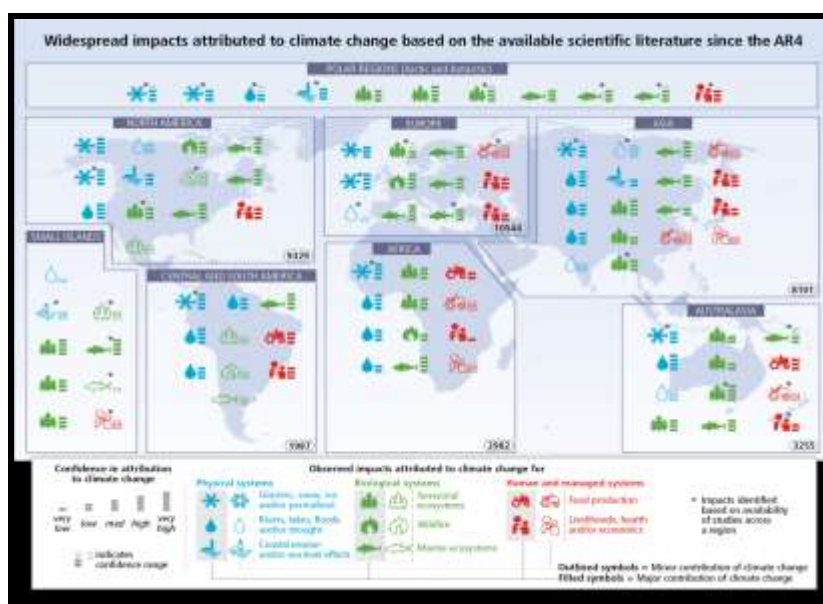


Figure 2 : Impacts du changement climatique observés²⁸

Cette mappemonde présente les incidences et répercussions attribuables au changement climatique à grande échelle dans un monde complexe en perpétuel évolution selon la littérature scientifique. Elle se base sur les études scientifiques disponibles depuis le quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat GIEC (RE4). Les conséquences résultantes au changement climatique ont fortement augmenté. Les incidences sont indiquées à diverses échelles géographiques. Les symboles indiquent le type d'incidence, la contribution relative d'un changement climatique (majeure ou mineure), les incidences observées et le degré de confiance correspondant notamment par rapport à la variabilité naturelle du climat.

Les preuves les plus visibles et les mieux cernées en termes d'incidences du changement climatique ont principalement trait aux systèmes naturels. Dans plusieurs régions, les changements touchant les précipitations, la fonte des neiges perturbent les systèmes hydrologiques et influent également sur la qualité et la quantité des ressources hydriques (degré de confiance moyen).

Des évolutions découlant du changement climatique en cours (degré de confiance élevé), sont constatées chez les espaces terrestres et marines qui modifient ainsi leurs zones de répartition géographiques, leurs mouvements migratoires et leurs activités saisonnières. Les interactions entre les différentes espèces sont également altérées. D'autres effets constatés attribués au changement climatique sur les systèmes humains sont également représentés en distinguant entre les contributions majeures et mineures du dérèglement climatique et celles d'autres influences.

Enfin, cette carte dresse donc un panorama des impacts observés et précise à quel niveau de certitude ces effets peuvent être causés par le changement climatique. Les principales conséquences du réchauffement du climat actuel sont donc d'ordres socio-économiques et peuvent être soit positifs ou négatifs et affectent les infrastructures, l'activité économique, la biodiversité et la santé humaine...

D'importances disparités géographiques face au risque climatique sont également constatées. Elles s'expliquent d'une part, par la situation géographique de certaines zones (régions insulaires, les archipels) et d'autre part, par des conditions institutionnelles, politiques et culturelles différentes, causant des inégalités sociales et économiques.

Le phénomène du changement climatique ne s'essouffle pas et ne s'arrêtera pas bien au contraire les données scientifiques, les scénarios des tendances à venir montrent que certaines perturbations vont s'amplifier dans les années à venir.

3. Changements climatiques mondiaux (XXI^e siècle) (IPCC, 2015)

Première conséquence probablement envisageable est que de nouvelles émissions de gaz à effet de serre impliqueraient une continuation du réchauffement et affecteront toutes les composantes du système climatique. Pour limiter ces dégâts, il faudrait réduire notablement et durablement les émissions de gaz à effet de serre.

Deuxième répercussion est qu'à l'horizon 2100, l'augmentation de la température à la surface du globe sera probablement supérieure à 1,5°C par rapport à la période 1850-1900. Par ailleurs, les transformations concernant le cycle mondial de l'eau ne seront pas uniformes. Le contraste des précipitations entre régions humides et régions sèches, entre saisons humides et saisons sèches augmenteraient, bien qu'ils puissent exister des exceptions régionales.

A l'échelle mondiale l'océan continuerait également à se réchauffer. Ainsi la chaleur absorbée pénétrera l'océan profond et perturbera la circulation océanique ce qui entraînera une forte évaporation des eaux au niveau des Tropiques, provoquant une concentration en sel dans les eaux superficielles alors qu'au Nord l'eau de mer s'enrichirait en eau douce.

Le niveau moyen mondial des mers continuerait également à augmenter avec probablement un rythme plus élevé. Cette élévation globale pourrait avoir des effets désastreux pour les villes côtières et en particulier pour les petites îles qui sont juste au-dessus de la mer (disparition de certaines îles, pertes de terres cultivables, augmentation de la salinité des sols et des nappes phréatiques et perte de réserves naturelles précieuses...). Elle entraînerait aussi dans d'autres régions un affaiblissement des sols, c'est le cas d'Osaka au Japon, Manille au Philippines et Shanghai en Chine qui pourrait être confrontée à des risques d'inondation en cas de forte tempête.

4. Changement climatique et développement

Les précédentes parties de cette intervention, ont pu démontrer que le changement climatique et le développement entretiennent un cercle vicieux, et des liens et des " *rétroactions* ".

D'une part, les activités humaines issues des trajectoires de développements intensifs notamment les activités industrielles trop polluantes (émissions des différents gaz à effet de serre) et les activités agricoles intensives (l'usage d'engrais chimiques, de pesticides entraînant une pollution des nappes phréatiques, des sols et de l'air). Ces activités affectent le climat en causant une dégradation des sols. Ces politiques de développement actuelles risquent également de compromettre les possibilités futures d'adaptation au dérèglement climatique.

D'autre part, le climat conditionne la vie des populations, leur capacité en ressources et leur développement. Il constitue une ressource vitale et influe sur la productivité des autres ressources telles que les ressources en eau et les forêts... Les variations climatiques provoquent des catastrophes naturelles cyclones, crues et inondations qui détruisent les infrastructures de base. Leurs effets peuvent également être aggravés par les activités humaines comme la réduction des espaces agricoles, les extensions des zones d'aménagement et de construction dans les zones (fragiles, inondables).

Donc, la lutte contre le changement climatique et le développement sont intrinsèquement liés : l'accélération du réchauffement climatique entraverait durablement le développement. Désormais, le changement climatique n'est pas seulement une préoccupation environnementale mais aussi une contrainte pour le développement durable puisqu'il :

- force aujourd'hui les communautés et leurs membres à ajuster leurs modes de vie et la façon de gérer durablement leurs ressources car les couches sociales les plus touchées sont les plus pauvres et les plus marginalisées.
- menace les conditions de vie des générations futures car les émissions de gaz à effet de serre dépendent des voies économiques et technologiques actuelles qui ne sont pas du tout soutenables.

- risque donc d'effacer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement puisqu'indépendamment des mesures d'atténuation entreprises, les impacts du changement climatique persistent.
- constitue donc une menace modérée au développement durable actuel et une menace importante pour le développement durable futur (IPCC, ch. 20, WGII).

L'atténuation, l'adaptation et la gestion des risques devraient donc être une partie importante de la réponse politique face aux effets du réchauffement climatique. Des voies climatiquement résilientes pour le développement durable qui peuvent- être suivies sont proposées ci-dessus :

- Les perspectives pour les voies climatiquement résilientes sont liées à ce que le monde accomplisse en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ainsi que la gestion des risques liés au climat. Cependant, il n'existe pas d'approche unique pour mettre en place ces stratégies d'atténuation et d'adaptation. Elles dépendraient particulièrement du contexte, des conditions géographiques spécifiques à chaque région et des moyens humains et matériels disponibles.
- Des stratégies et actions peuvent être poursuivies pour se développer sur des voies climatiquement résilientes, tout en contribuant à l'amélioration du bien-être économique et social et à la gestion responsable de l'environnement. Une stratégie d'adaptation tend à identifier les impacts les plus imminents pour décider des mesures les plus urgentes à entreprendre aujourd'hui, tout en prenant en considération leurs conséquences à long termes. Il s'agit notamment des mesures d'adaptation pour réduire la vulnérabilité et l'exposition aux risques afin d'assurer un meilleur accès à l'éducation, à la sécurité alimentaire, aux services de santé et de réduire les inégalités de genre. Ces actions permettraient d'augmenter la résistance des populations et leur capacité d'adaptation. Dans le cadre de la planification urbaine, des mesures d'ajustement pourraient également se révéler efficaces, en termes de coût en particulier pour les infrastructures qui ont une longue durée de vie.

- L'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation peut dans certains cas, générer des avantages mutuels, ainsi que des co-bénéfices des politiques de développement, particulièrement pour un pays comme le Maroc qui n'est pas un pays gros émetteur en gaz à effet de Serre. L'enjeu pour le pays est de drainer un maximum d'appuis que ce soit les aides financières²⁹ pour mener à bien ces mesures d'adaptation. Le Royaume est également en bonne position pour jouer un rôle dans le transfert de technologie vers l'Afrique (dans le cadre de la coopération Sud-Sud). L'objectif majeur pour le Royaume est de saisir les opportunités de financement et de coopération internationale pour renforcer la visibilité du pays sur la scène internationale.

Pour conclure, le développement durable soulève plusieurs défis en termes d'éradication de la pauvreté, de promotion d'un développement économique plus viable, d'inclusion sociale et d'une gestion rationnelle de ressources. Néanmoins, ces défis ne devraient pas être appréhendés comme des problèmes complexes, mais comme des opportunités à exploiter. Quelques opportunités offertes par les Objectifs de Développement Durable sont résumées ci-dessous :

- **Objectif 2** : L'éradication de la faim, la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition, et la promotion de l'agriculture durable.
- **Objectif 3 : La protection sociale** : par l'assurance de la bonne santé et la promotion du bien-être de tous, à tous les âges.
- **Objectif 7 : L'énergie durable** : par l'accès à une énergie abordable, fiable, durable, et moderne pour tous.
- **Objectif 8** : Un modèle de croissance pour tous : par la promotion d'une croissance économique soutenue, sans exclusion, viable, un plein-emploi productif et un travail décent pour tous.
- **Objectif 9** : Construction des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation durable sans exclusion et encourager l'innovation.
- **Objectif 12** : Les modèles de consommation et de production durables.
- **Objectif 13** : L'urgence de lutter contre le changement climatique et ses impacts.
- **Objectif 14** : La préservation et l'utilisation de manière durable des océans, des mers et des ressources marines pour un Développement Durable.

- **Objectif 15** : La protection et la promotion de l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la lutte contre la désertification, et la dégradation des terres

La ville marocaine face aux défis du développement durable, par Monsieur Abdelaziz ADIDDI, Directeur de l'Institut National d'Aménagement et de l'Urbanisme

L'accroissement de l'émission de gaz à effet de serre a commencé à s'intensifier avec l'essor de l'urbanisation et l'industrialisation à outrance de la fin du XX^{ème} siècle. Le problème du changement climatique qu'affrontent aujourd'hui les sociétés, découle des formes sociales et techniques qui ont ouvert la possibilité à tous, de jouir du bien-être et du confort.

Toute ville consomme de la nature, des terres arables, de l'eau et de l'énergie. L'environnement urbain pollué a affecté à son tour la santé et la qualité de vie des citoyens.

L'urbanisation « *non maîtrisée* » finit souvent par détruire ou perturber plusieurs écosystèmes. Les effets négatifs d'une croissance urbaine non réfléchie dans ses différentes formes les plus répandues ont vu le jour : dégradation de l'habitat, prolifération des bidonvilles dégradation de l'environnement, l'utilisation extensive et la non reconstitution de la réserve foncière...

Cette dynamique démographique devrait s'accompagner d'une forte pression sur les ressources et les écosystèmes naturels, dont l'acuité s'accroîtrait au cours des prochaines décennies. Dans les villes marocaines se manifesteraient alors des signes de déséquilibre social et d'exclusion ainsi que des problèmes d'ordres écologiques³⁰. L'ère du développement urbain fondé sur l'urbanisation intensive est révolue.

Il est donc indispensable d'anticiper au mieux les impacts du changement climatique et d'identifier les mesures d'adaptation nécessaires pour une meilleure résilience des villes. Le défi est de concevoir aujourd'hui, une urbanisation adaptée au climat. La ville marocaine devrait faire face à autant d'enjeux cruciaux et de défis primordiaux du développement durable.

1. Le Maroc face à la problématique urbaine

Le Maroc connaît depuis un siècle un processus d'urbanisation continu et irréversible qui a :

- Complètement reconfiguré le territoire national et l'occupation de l'espace.
- Profondément restructuré l'économie.
- Radicalement modifié le contenu social et le mode de vie des habitants.

Année	Effectif de la pop urbaine	Taux d'urbanisation en %
1900	420.000	8,0
1936	1.450.000	19,2
1952	2.650.000	25,0
1960	3.389.613	29,3
1971	5.401.971	35,2
1982	8.730.399	42,6
1994	13.414.560	51,5
2004	16.463.634	55,1
2014	20.432.439	60,3
2030	25.500.000	68,1

***RGPH de 1960, 1971, 1982, 1994, 2004, 2014.*

Tableau 2 : Evolution de la population urbaine et du taux d'urbanisation (1900- 2014)

Le tableau démontre que :

- Le taux d'urbanisation a doublé entre 1960 et 2014 : 29,1% à 60,3%.
- Le taux d'accroissement de la population urbaine de 2,1% par an (2004 et 2014).

Le pays modérément urbanisé au début du siècle avec à peine 420.000 soit 8% du taux d'urbanisation est devenu aujourd'hui majoritairement citadin. Le taux frôle les 60,3% en 2014, ce qui place le Maroc parmi les pays à un rythme d'urbanisation soutenu. Toutefois, ce phénomène est appelé à durer et à s'intensifier dans les prochaines décennies. D'après les dernières estimations³¹, le taux d'urbanisation approcherait les 68,1% en 2030. L'extraordinaire croissance des villes, les changements induits par ce phénomène et l'augmentation à un rythme soutenu de la population citadine rendent compte de la complexité de ce processus. Cette augmentation est le résultat de trois mécanismes à savoir : l'exode rural, la promotion de certains centres ruraux au statut urbain et l'extension des périmètres urbains.

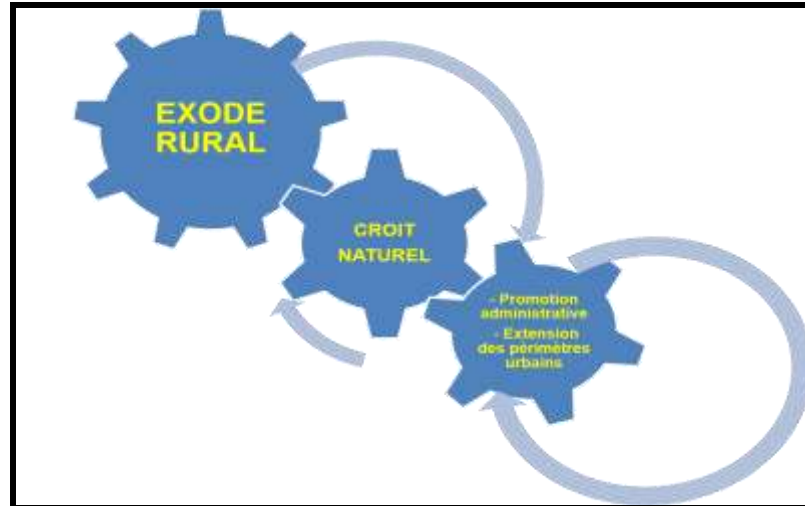
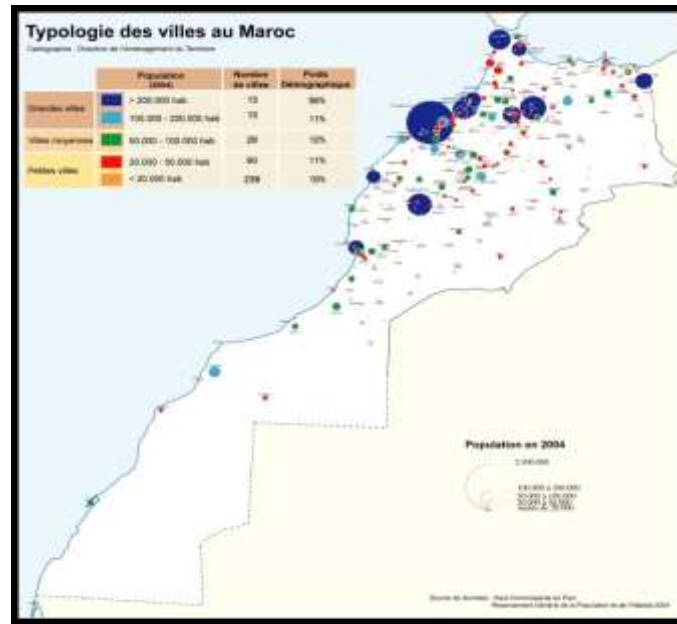


Figure 3 : Mécanismes d'urbanisation

La sécheresse et l'industrialisation sont parmi les principaux facteurs de l'accélération urbaine au Maroc. L'important développement économique et industriel des grandes villes particulièrement Casablanca a accéléré la dynamique migratoire des campagnes vers les villes. Les ruraux qui aspiraient à une vie économique plus confortable et à un meilleur accès aux services de santé, d'éducation et de loisirs vont migrer. Les campagnes se vident et les villes se surpeuplent. Cette croissance accentue le passage d'un pays à dominance agricole vers un pays d'une urbanité difficilement maîtrisable. Cette situation force les autorités à étendre les périmètres urbains des principales villes et à promouvoir de nombreux centres ruraux en centre urbains sans qu'aucune planification urbaine en termes d'infrastructures et d'équipement ne l'accompagne.

Une armature urbaine déséquilibrée

L'armature urbaine³² marocaine est souvent décrite comme étant fortement déséquilibrée avec un déficit de villes intermédiaires moyennes (de moins de 250 000 habitants), une dominance des grandes villes plus particulièrement le poids prépondérant de Casablanca et une conurbation littorale. L'urbanisation est marquée par une littoralisation et une polarisation héritée de la période coloniale : l'axe urbain Kenitra Rabat-Casablanca -El Jadida (soit une bande de 150 km qui concentre 40 % de la population urbaine marocaine). La croissance urbaine s'effectue surtout dans les grandes villes littorales et dans les capitales historiques (Fès, Meknès, Marrakech). En 2004, plus de deux tiers de la population était concentré dans 26 villes de plus de 100.000 habitants.



Carte 1 : Typologie des villes au Maroc

Il en résulte que la répartition spatiale est conditionnée par certains facteurs : facteurs physiques tel que le climat qui influence fortement la vie rurale et les facteurs historiques de créations. La modification de la distribution spatiale des populations, le passage du rural à l'urbain ont abouti à l'émergence d'un système urbain non cohérent et peu attractif :

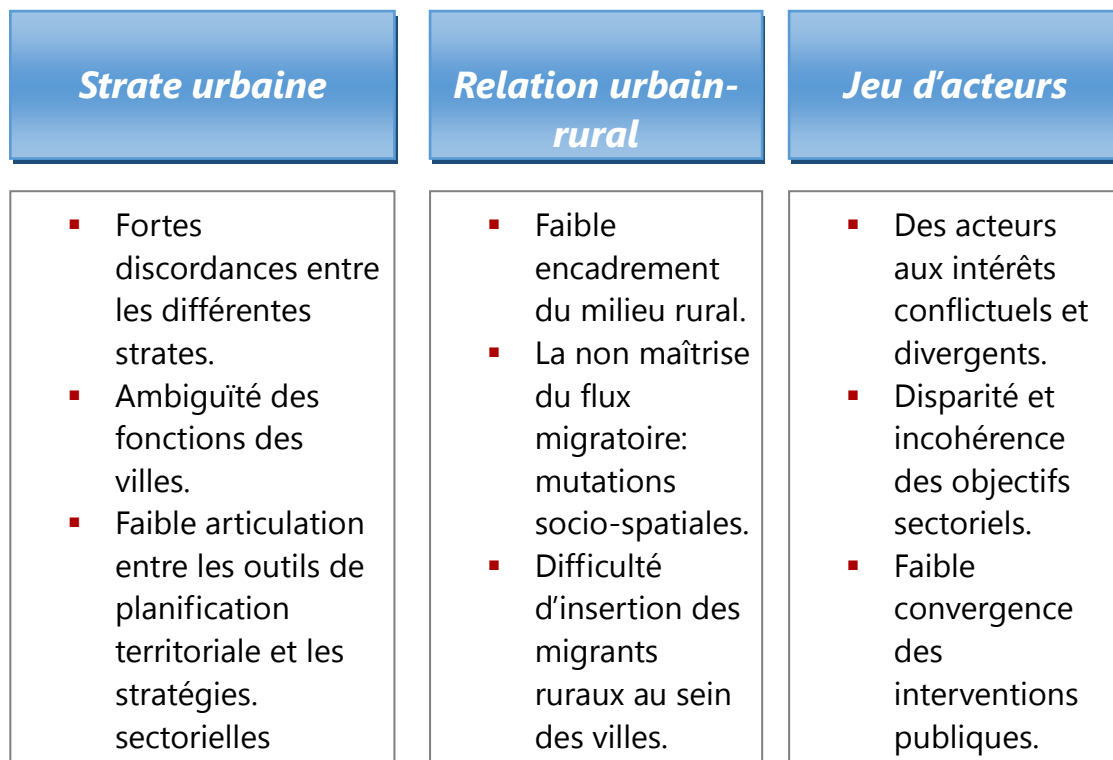
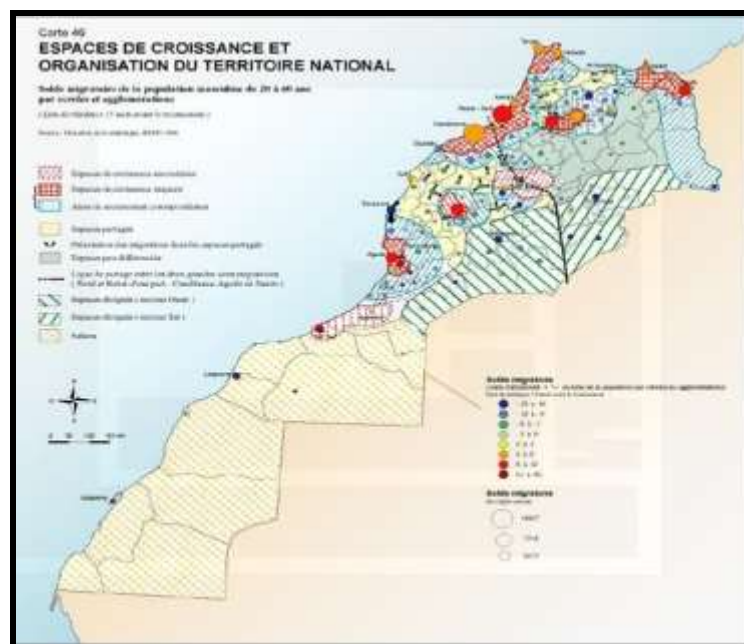


Figure 4 : Un système urbain non cohérent et peu attractif

L'explosion démographique qui a marqué le pays durant ces dernières décennies a aggravé le déséquilibre entre les différentes régions. L'écart entre régions riches et régions pauvres, entre quartiers équipés et quartiers sous-équipés n'a cessé de se creuser.

La migration vers les grandes villes s'est accompagnée d'une attraction grandissante des petites et moyennes villes qui ont étendu et renforcé leurs zones d'influence.

Néanmoins, « la croissance démographique, le fort mouvement d'exode rural consécutif aux années de sécheresse, la faiblesse de la capacité d'intégration des villes marocaines, la faiblesse du pouvoir d'achat d'une frange importante de la population, l'inadéquation entre l'offre et la demande en logements, l'épuisement des réserves foncières, la complexité des régimes fonciers et de la fiscalité immobilière, l'absence d'une stratégie cohérente d'intervention dans le domaine de l'habitat, la faiblesse juridique des documents d'urbanisme....autant de facteurs explicatifs de l'explosion du phénomène de l'habitat non réglementaire au Maroc³³ ».



Carte 2 : Espace de croissance et organisation du territoire national

2. Enjeux et défis de l'urbanisation marocaine

La croissance urbaine accélérée exerce plusieurs contraintes sur les villes marocaines. Les écosystèmes urbains sont sous pressions : l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols menacent la biodiversité et non seulement augmente le risque d'inondation mais également de pénurie en eau.

De nombreux enjeux et défis se posent avec acuité :

- Prolifération de l'habitat insalubre ;
- Urbanisation anarchique des zones périurbaines ;
- Sous-emploi et pauvreté urbaine ;
- Déficit en infrastructures et en équipements ;
- Épuisement de la réserve foncière publique ;
- Cherté du prix du foncier urbain ;
- Dégradation du cadre bâti, du paysage urbain et de l'environnement ;
- Inadéquation des documents d'urbanisme et déficit en gestion urbaine ;
- Faible encadrement du milieu rural ;
- Changements climatiques et risques urbains.

Néanmoins, la planification urbaine au Maroc est passée par plusieurs étapes :

- **L'urbanisme dit « culturaliste »** (1912-1947) : conserve et développe les cachets culturels et identitaires des villes. Ces valeurs sont la richesse des relations humaines et la sauvegarde des traditions culturelles. Cette approche urbanistique élabore un modèle spatial circonscrit, clos et différencié qui recherche l'harmonie et la beauté esthétique. Il permet une mixité urbaine et une diversité des espaces. La ville est considérée compacte et intime.
- **L'urbanisme dit « progressiste »** ou encore « **hygiéniste** » (1947-1981) : vante la modernité et produit des modèles urbains et un mode d'aménagement du territoire se souciant peu de l'histoire. Ces valeurs sont le progrès social et technique, l'efficacité et l'hygiène. Il construit un modèle d'espace, classé, standardisé et éclaté. Il recherche la hiérarchie, l'ordre et le rendement. Il permet un découpage en zones d'activités, d'habitat et de voirie. Les voies sont larges. Ainsi, la ville est étendue.

- **L'urbanisme sécuritaire** (1981-2003) : les décennies précédentes, l'extension des tissus urbains des principales villes du pays s'est accompagnée d'un phénomène de métropolisation plus ou moins contrôlé et de fragmentation hétérogène des périmètres urbains³⁴ (Bouchanine, 1998). C'est dans ce cadre complexe (multiplication des échelles et des acteurs) que s'est développé l'impératif de l'ordre sécuritaire avec la hiérarchie des services déconcentrés du ministère de l'intérieur qui s'est développé. Ce modèle régule l'espace en reconsidérant la répartition des pouvoirs, des structures et des procédures. Il assure une meilleure maîtrise de la ville par un aménagement stratégique de l'espace.
- **L'urbanisme social** (depuis 2003) : avec l'avènement de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Trône en 1999, le Maroc a pris conscience de l'importance du développement humain. Sa Majesté soutient depuis des années une vision forte à orientation sociale à l'origine de nombreuses politiques nationales comme par exemple les plus fondamentales l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) et la politique des villes sans bidonvilles engagées en 2003. Cette approche urbanistique sociale s'intéresse alors à la problématique de l'habitat clandestin. La volonté politique exprimée par Sa Majesté place l'homme et son épanouissement au premier rang des objectifs nationaux. Ainsi, le droit à un habitat digne est prôné. Il se traduit par l'objectif de 10.000 logements sociaux³⁵ par an pour éradiquer l'habitat insalubre. Cette politique urbaine sociale préconise une meilleure gouvernance sociale du logement. Ainsi, la ville est plus inclusive, égalitaire et sociale.

Bidonville



Destruction des infrastructures de base



Quartier inondé



Habitat social



- **La « Politique de la ville »** depuis 2012 : Les villes sont des territoires où s'expriment les contrastes sociaux de la société marocaine³⁶. Ce phénomène se reflète par une juxtaposition de quartiers résidentiels hauts et moyens standings avec l'habitat non réglementaire et insalubre. Lieux de concentration de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la ville est également un espace où se manifestent les conflits. Face à ce constat, l'orientation vers l'élaboration d'une politique urbaine intégrée est amorcée.

La politique de la ville est « *une politique publique, volontariste, inclusive et participative, fondée sur une approche transversale qui vise à lutter contre les formes de vulnérabilité et d'exclusion sociale et ce dans les zones urbaines sensibles qui connaissent un déficit à plusieurs niveaux, et un manque en équipements et un faible taux de desserte en services urbains et une perte de compétitivité, et ce selon une vision globale intégrée et contractuelle, basée sur le principe de proximité et garantit la convergence des différentes interventions sectorielles. De même cette politique a pour objectif de renforcer le rôle des villes en tant qu'espaces de production et de consolidation de richesse*³⁷ ».

L'urbanisation massive qu'a connue le Maroc ces dernières années a incité les pouvoirs publics à réfléchir à de nouvelles approches pour remédier à cette situation et faire face à la pénurie du logement. Le programme des villes nouvelles est impulsé par le Souverain en 2004³⁸. Son objectif est d'organiser et anticiper la croissance urbaine prévisionnelle en permettant le développement de grands équipements, une offre de logements aux coûts adaptés et une réponse en matière d'emploi et d'infrastructures...

Aujourd'hui, quatre villes nouvelles ont pu être réalisées Tamansourt (ville près de Marrakech), Tamesna (ville satellite de Rabat), Lakhyayta (ville près de Casablanca) et Chrafat (près de Tanger). A signaler toutefois la mise en œuvre de deux prochaines éco-cités qui intègrent les préoccupations de la qualité environnementale et de réduction de la consommation d'énergie : Lakhyayta en cours de conception et Zenata en construction prochaine en pleine agglomération casablancaise. La politique de la ville serait donc, une réponse à l'homogénéisation de la proximité sociale et spatiale. Cette nouvelle approche urbaine permettrait de réduire la marginalisation, l'exclusion sociale afin de favoriser un développement urbain durable des espaces en luttant activement contre toutes les formes de criminalité et de violences urbaines.



Tammesna



Lakhyayta ville verte



Eco –cité de Zenata

3. Existe-t-il une politique urbaine au Maroc ?

Etat des lieux :

- La ville au Maroc n'a jamais fait l'objet réellement d'une politique publique globale et intégrée ;
- La ville a toujours subi des interventions sectorielles sans coordination préalable entre les différents acteurs urbains;
- L'urbanisme pratiqué au Maroc est un urbanisme techniciste et non un urbanisme de projet
- La planification urbaine est souvent dépassée par le rythme accéléré de l'urbanisation (une planification urbaine de rattrapage et non stratégique et prospective).

Dynamique urbaine et reconfiguration du système urbain marocain :

- Une tendance irréversible à l'urbanisation (+ 60% en 2014);
- Une littoralisation de plus en plus affirmée ;
- Une tendance au rééquilibrage du système urbain grâce à l'émergence de villes moyennes et de nouveaux centres ;
- Une création de villes nouvelles et de nouveaux pôles urbains ;
- Une mise en chantier de grands projets structurants (Plan azur, Plan autoroutier, Port Tanger-Med, Aménagement de la vallée de Bouregreg le TGV...etc.);
- Des prémisses d'une véritable politique de la ville au Maroc trouvent leurs origines dans la Charte National d'Aménagement du Territoire et le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) dont les principaux objectifs sont : la reconnaissance de la prééminence de la ville comme moteur de développement économique, une nouvelle vision intégrée du développement basée sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'introduction du concept de "développement durable " et la contractualisation comme cadre d'intégration des politiques sectorielles.

L'urbanisation telle qu'elle s'est pratiquée jusqu'à aujourd'hui, sans réelle politique urbaine n'avait comme principale finalité qu'une croissance urbaine massive et étalée. Cette politique a engendré des villes fragmentées entre deux groupes les citadins intégrés et ceux exclus. Néanmoins, les dynamiques actuelles des villes, présentées lors de cette intervention, reconfigurent le système urbain marocain en essayant d'équilibrer entre les différents espaces. Dans ce contexte actuel combiné aux enjeux des Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030, les villes marocaines pour qu'elles soient plus compétitives, justes et pour renforcer leur résilience, elles devraient subir de profondes mutations.

4. Pour une ville marocaine juste, équitable, compétitive, intelligente et durable

L'un des 17 Objectifs de Développement Durable est consacré aux villes :

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

La figure 5 permet de synthétiser les principes permettant d'avoir un développement urbain durable :



Figure 5 : Les principaux piliers du développement urbain durable

- Attractivité et compétitive : Accueillir la croissance résidentielle dans les milieux de vie de qualité, tout en favorisant la croissance et la compétitive entre les différents secteurs d'activité.
- Durabilité et sécurité résilience : Protéger les personnes, les biens et les villes en diminuant leur vulnérabilité face aux différents risques qui les menacent.
- Mobilité et accessibilité : Rendre la ville accessible à tous en assurant une mobilité durable plus respectueuse de l'environnement. Il s'agit de "démocratiser" l'espaces publics et les rues en intégrant des projets à mobilités douces par la mise en place d'un transport urbain propre durable et de pistes cyclables, des lignes de tramways et des bus électriques à hauts niveaux de service (BHNS) qui seront mis en service à Marrakech lors de la Conférence Mondiale du Climat (Cop22) en novembre prochain.
- Bonne gouvernance : Pratiquer une démocratie participative en intégrant tous les acteurs (élus, entreprises, citoyens, associations...) au processus de décision.
- Justice spatiale : Distribuer de façon équitable et juste les ressources et les activités dans un espace afin de réduire les inégalités spatiales et territoriales.
- Equité sociale : Offrir des conditions de vie justes et équitables aux femmes et aux hommes, afin d'assurer l'accès avec dignité à tous leurs besoins fondamentaux³⁹. Elle a pour principe d'instaurer une meilleure équité et solidarité entre les citoyens.

Un développement urbain durable devrait reposer sur ces six piliers qui sont liés et complémentaires entre eux. Donc, chaque politique menée, chaque objectif et action décidée devraient intégrer ces principes, afin de s'orienter progressivement vers une logique de durabilité urbaine.

5. Les défis auxquels fait face la ville marocaine aujourd'hui

La ville marocaine actuelle est confrontée à plusieurs défis :

- Le défi démographique : La chute de la fécondité et de la natalité avec l'amorce d'un processus de vieillissement de la population risque d'avoir des répercussions néfastes sur le renouvellement des générations.
- Le défi de la compétitivité : Les villes qui seraient capables d'offrir des conditions de vie et des facteurs favorables à l'activité auraient des perspectives de développement énormes alors que les autres risquaient d'être marginalisées.
- Le défi écologique : Sous l'effet des changements climatiques, les villes sont devenues de plus en plus exposées aux risques. La prise en compte de cette dimension s'avère nécessaire dans la planification urbaine.
- Le défi de la cohésion sociale : Dans un climat de compétitivité exacerbée, les écarts entre ceux qui produisent et s'insèrent dans le tissu économique et ceux qui ne produisent pas tendent à se creuser.
- Le défi de la bonne gouvernance : Les villes devraient faire l'objet d'une planification rationnelle et d'une gouvernance transparente et participative.

Cette intervention a voulu répondre à deux principales questions :

En vue de faire face à de nombreux défis, il serait primordial de mettre l'accent sur deux dimensions structurelles :

- Faire de la ville marocaine une ville juste, équitable, compétitive, intelligente et durable : Les villes jouent un rôle essentiel en tant que moteur de croissance économique, de concentration de consommateurs, de travailleurs, d'entreprises et de connectivité, de création d'emplois, de richesse et d'innovation. La compétitivité et la croissance économique devraient être combinées à une diversification des économies locales positives et durables par la mise en place d'une économie résiliente et inclusive garantissant une vie décente aux individus exclus du marché de l'emploi en les intégrant au sein de la société.

- Les villes durables souhaitées seraient donc plus équitables, justes propices à l'épanouissement de toutes les tranches de la société (personnes âgées, jeunes, les sans-emplois, les personnes à mobilité réduite...).
- Une "bonne gouvernance " du fait urbain et une meilleure gestion des risques et des ressources existantes : Les systèmes de gouvernance actuels devraient être adaptés à l'évolution des villes marocaines et de leurs contextes. Aujourd'hui, toute décision, action urbaine devraient prendre en compte les différentes échelles temporelles, spatiales et territoriales (supra-urbains, intra-urbains, ville-région). Une coordination horizontale est nécessaire. Coopérer et collaborer avec les autres niveaux de gouvernances, les autres instances et secteurs est indispensable. Les villes marocaines de demain fonctionneraient en réseaux avec d'autres villes nationales et devraient être plus connectées pour partager les visions, les connaissances, les investissements et les services nécessaires. La ville inclusive imposerait de nouveaux modes de gouvernance. Une utilisation novatrice du capital social avec une implication et participation de tous les acteurs concernés (administration municipale, élus, associations de citoyens et secteur privé) est primordial pour instaurer une démocratie participative.

Conclusion :

Aujourd'hui le Maroc qui subit les conséquences des changements climatiques, est appelé à revoir tout son dispositif de planification urbaine et territorial, ainsi que sa philosophie de développement. Les villes marocaines de demain devraient adopter dans leur planification et leur développement une approche intégrée et holistique en prenant en considération toutes les dimensions sociales, économiques, environnementales et territoriales.

Les villes futures devraient augmenter leur capacité à planifier stratégiquement à long terme leur croissance en conciliant développement économique et protection de l'environnement tout en réduisant leur vulnérabilité face aux risques climatiques.

Il est indispensable alors d'acquérir, de collecter des informations, des données stratégiques et développer un savoir-faire dans le but d'instaurer une stratégie collective et collaborative car les villes ne sont pas des îlots isolés au sein du territoire, elles constituent des espaces plus en moins denses en interactions (en réseaux).

Intervention de Monsieur Mohamed BERDAI, Expert en énergies renouvelables et en développement durable

1. La lutte contre le changement climatique, un consensus mondial pour le verdissement de l'économie

Le changement climatique est l'enjeu majeur de notre siècle. Il pourrait avoir des dégradations irréversibles sur les modes de vie, sur l'environnement social et l'environnement économique des générations futures.

Les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) couvertes par le protocole de Kyoto ont atteint près de 49 milliards de tonnes équivalent CO₂ en 2010, selon, les dernières données du GIEC. Elles ont augmenté de 80% entre 1970 et 2010, principalement en raison du doublement de la consommation d'énergie dans le monde sur cette période. La grande majorité de ces émissions est liée à la combustion d'énergies fossiles.

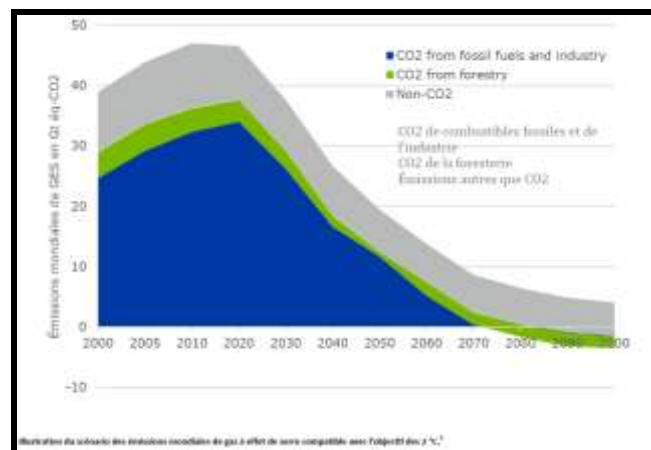


Figure 6 : Scénario des émissions mondiales de gaz à effet de serre compatible avec l'objectif des 2° c.

L'activité humaine à forte consommation d'énergies fossiles. En 2030, les émissions de gaz à effet de serre seraient supérieures de 17 % à celles de 2010. Les pays développés n'auraient réduit leurs émissions de 15 % seulement par rapport au niveau de 1990. Si rien n'est fait avant 2017 en matière d'économies d'énergie, l'objectif d'une augmentation des températures limitée à 2 °C en 2050 ne sera pas atteint. En 2030, les températures devraient avoir augmenté de 0,55 °C.

L'exigence majeure du changement climatique est claire, il est pressenti d'agir pour réduire rapidement et efficacement et de manière décisive les émissions en gaz à effet de serre (GES) en élaborant des stratégies d'atténuation et d'adaptation.

Le changement climatique est aujourd'hui un risque environnemental, il devient également un enjeu et une réalité économique. Le règne de l'urgence a sonné pour l'économie actuelle qui domine le monde. La crise financière est un signal alarmant, qui incite à changer de paradigme et de mode de développement. L'époque de l'économie avec comme objectif primordial à court terme les rendements financiers maximaux et immédiats est révolue. Par contre, l'économie positive verte est devenue un impératif.

Ce modèle économique positive vise à réorienter le capitalisme et le développement à outrance vers la prise en conscience des enjeux environnementaux et économiques à long terme. Cette économie correspond à une réponse aux divers défis écologiques (rareté de multiples ressources notamment celle en eau et énergie...), technologiques, politiques et surtout sociaux avec une demande profonde de changement de valeur et un sens de justice et d'équité.

De nouvelles opportunités et créneaux économiques vont s'ouvrir pour mettre en place des économies vertes à faible empreinte en carbone et moins énergivores. Il est temps alors de se préparer à cette transition économique et énergétique en cours en exploitant de nouveaux marchés, de nouveaux secteurs innovants qui façonneraient l'économie mondiale future. Cette économie positive est déjà en marche, elle devrait être diffuse dans tous les autres secteurs économiques et au sein des sociétés. Elle se déploie avec un développement des investissements en énergies renouvelables, elle est intelligente, efficace, créatrice de valeur et créatrice d'emplois. Elle nécessite également le déploiement de nouvelles compétences et mesures innovantes touchant divers domaines :

- L'énergie : Compte tenu de l'épuisement des ressources fossiles et les impacts du changement climatique. Des alternatives permettant une meilleure efficacité énergétique existent. Le développement des énergies renouvelables s'impose.
- Le bâtiment : Vu que ce secteur est le plus gros consommateur en énergie, des mesures d'atténuation devraient être entreprises. Dans ce domaine des opportunités se présentent pour un habitat performant, une meilleure gestion des déchets ménagers, un éclairage intérieur et extérieur en luminaires et lampadaires à faible consommation d'énergie.

- L'eau : Compte tenu que l'eau est une source vitale, de nos jours les répercussions du dérèglement climatique touche cette ressource naturelle. Des régions connaissent des périodes de sécheresse et un stress hydrique. Des approches et solutions innovantes pour la gestion, le recyclage, le traitement et la-réutilisation des eaux usées et le dessalement d'eau de mer par les énergies renouvelables sont de plus en plus utilisées.
- Le transport : Secteur le plus émetteur de divers gaz toxiques où des changements profonds devraient s'opérer avec un recours à des véhicules moins consommateurs en carburant et des voitures électriques et une amélioration du transport publique. Une mobilité durable alternative et intermodale respectueuse de l'environnement et accessible à tous est devenue indispensable.
- L'Agriculture : Certes, l'activité agricole est importante pour l'économie mondiale et particulièrement l'économie nationale, mais elle reste une source importante d'émission de gaz à effet de serre et une grosse consommatrice en énergie. L'agriculture marocaine est donc très vulnérable aux aléas climatiques. Ces aléas ont un impact direct sur la production et les rendements, lesquels connaissent des oscillations importantes d'une année à une autre selon la pluviométrie enregistrée⁴⁰ (Akesbi, 2006).
- Une agriculture durable invite à promouvoir de nouvelles pratiques (pompage, conditionnement) pour avoir une production agricole économiquement viable, socialement équitable et qui préserve l'environnement. A citer ici, l'exemple de l'initiative marocaine pour l'Adaptation de l'Agriculture en Afrique « *triple A* » que le pays a présenté en avril dernier dans le cadre de la préparation de la prochaine conférence du climat (La cop 22 de l'action à Marrakech). Cette action érige l'Adaptation, l'Afrique et l'Agriculture parmi les priorités à l'agenda de la COP22, elle vise à garantir le financement et l'adaptation de l'agriculture africaine tout en augmentant la production agricole sur le continent.
- Le Tourisme : Le développement touristique nécessite l'utilisation de ressources, d'énergie, d'eau occasionnant des rejets de polluants et de gaz à effet de serre , des dégradations engendrant de fréquentes pollutions des sites très fréquentées et des atteintes à l'environnement souvent irréversibles. Ce secteur s'avère être très fragile face aux mutations climatiques à venir. Une nouvelle philosophie de voyage est apparue ces dernières années. De nouvelles formes de tourisms alternatifs s'avéraient impératif pour respecter et préserver durablement les ressources naturelles, culturelles et sociales des espaces en essayant de minimiser les impacts négatifs.

1.1. Les cadres d'actions et mesures incitatifs pour l'atténuation

Le principal défi de la lutte contre le changement climatique est d'atteindre l'objectif de 2° d'ici à 2100 (par rapport à la température de l'ère préindustrielle) en réduisant les émissions en gaz à effet de serre. Les négociations internationales⁴¹ sur le changement climatique (COP) construisent un dispositif de notification précisant progressivement le déploiement des Etats en matière de conception, d'opérationnalisation et de suivi de leurs politiques d'atténuation.

Le pays développés et ceux en voie de développement sont appelés à entreprendre des mesures d'atténuation⁴² ambitieuses pour tenir compte des exigences mondiales tout en prenant en considérations leurs enjeux et priorités nationales. De nombreux pays en développement ont commencé à relever le challenge de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable, combinées à la réduction des émissions à gaz à effet de serre mais en exploitant également toutes les opportunités d'investissement et de croissance verte. Cette politique est établie grâce à l'élaboration et l'application de mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) et en informant la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) de leurs mesures d'atténuation par le biais d'engagements.

La figure suivante présente les principaux dispositifs, mesures et stratégies déployés pour atténuer les externalités négatives causées par la variabilité climatique.

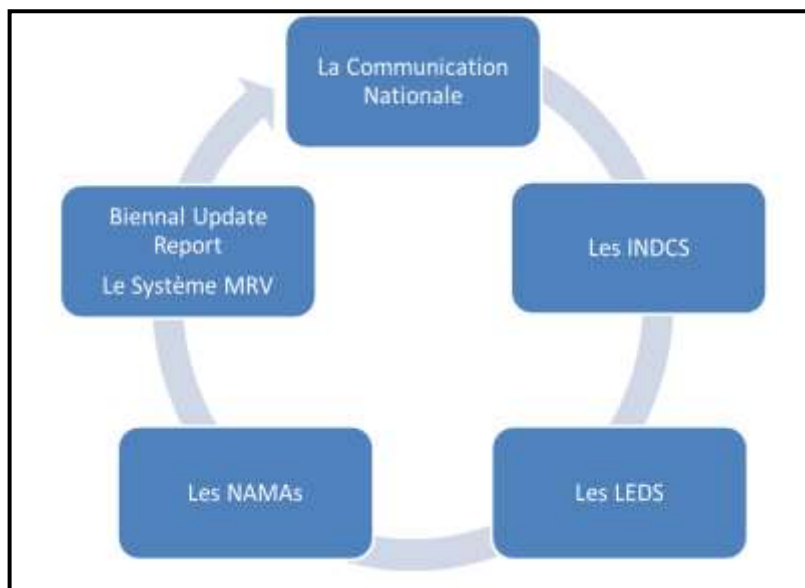


Figure 7 : schéma les cadres d'actions du changement climatique

- **La communication Nationale** : Dans le cadre de Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatique et lors du Sommet de la terre (CNUED) de Rio des recommandations ont été prises. chaque partie communiquerait des informations concernant ses inventaires d'émissions anthropiques, les mesures qu'elle envisage de prendre et toutes autres informations jugées utiles pour atteindre l'objectif de la Convention et les tendances mondiales en matière d'émissions. Il s'agit également d'informer sur les étapes franchies et sur les situations nationales conformément aux directives de préparation des communications nationales⁴³.

Tous les pays devraient donc soumettre leur Communication Nationale tous les quatre ans⁴⁴. La Conférence mondiale sur le Climat (COP 8) à New Delhi en 2002, a adopté les directives pour la préparation des communications nationales des parties (non visées à l'annexe I⁴⁵). Elle a eu comme but d'aider les pays à respecter leurs obligations de notification pour garantir la cohérence, la transparence et la comptabilisation des informations. Celles-ci fournies, elles sont censées servir de base pour la planification et la mise en œuvre des mesures au niveau national. Il s'agit notamment des directives politiques pour la réalisation d'aide financière, permettant ainsi à la Convention-Cadre des Nations-Unies d'assurer le suivi du respect de ses résolutions.

- **Les engagements nationaux INDCS** (INDC en anglais pour « *Intended Nationally Determined Contributions* ») : Il s'agit d'un instrument dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations-Unies qui permet aux Etats de présenter en amont de la Conférence Mondiale sur le Climat, leurs efforts et leurs engagements de réductions des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Il est prévu que ces résolutions révisées à la hausse tous les cinq ans après 2020.
- **Les Stratégies à Faible Emissions en Carbone** (LEDS) : Ce sont des stratégies nationales à long terme prises par les parties et destinées à réduire les émissions en gaz à effet de serre. Elles visent à rendre le développement compatible avec la lutte contre le changement climatique dans le cadre d'un développement durable et viable. Dans cette perspective, les Etats créent une feuille de route de collaboration continue et un cadre pour les activités sectorielles et les activités d'intégration, tout en tenant compte des échéances du processus mondial de lutte contre le changement climatique 2015 (date à laquelle un accord mondial a été adopté) et également de 2020⁴⁶ (date à laquelle le pic des émissions mondiales serait atteint).

- **Les Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National** (NAMA pour « *Nationally Appropriate Mitigation Actions* » NAMAS : Le terme Namas a été introduit dans le plan d'action de Bali 2007. Ce sont des mesures prises par les pays en développement dans le cadre d'un développement durable associé aux objectifs de réductions de gaz à effet de serre (GES). Elles correspondent à des actions volontaires des pays, il n'existe pas d'approche précise globale pour le développement de ces mesures. Les pays concernés sont amenés à concevoir et à sélectionner ces mesures selon leurs priorités nationales en énergie. Elles pourraient donc avoir un impact direct/ et ou indirect sur les réductions gaz à effet de serre. Elles peuvent aussi être limitées à une région spécifique visées, un secteur ou sous-secteur en particulier.
- **Les Rapports Biennaux actualisés (BUR) Système de Mesure Notification et vérification** (Biennial Update Report) : Lors de la Conférence mondiale sur le Climat à Durban en 2011, l'objectif et le champ d'action des rapports biennaux ont été fixés. Ces directives visaient à aider les pays à répondre aux exigences de notification, de garantir la cohérence, la transparence et l'exhaustivité des informations en temps voulu en tenant compte de la situation nationale. Elles servent d'orientation politique pour la mise à disposition d'un appui financier en précisant la nature du soutien en financement, et en technologie et présentent également l'impact social, économique et environnemental de ces mesures.

Le système de Mesure, de « Reporting » Notification et de Vérification (MRV) :

Ces mesures ont un double objectif national et international.

Au niveau national, elles permettent :

- d'appuyer la mise en œuvre de mesures d'atténuation appropriées au niveau national.
- d'identifier les priorités nationales en termes d'émission.
- de tirer les enseignements nécessaires et les bonnes pratiques en matière d'atténuation en émission.
- de favoriser la coordination et la communication entre les parties prenantes.

Au niveau international, elles :

- favorisent l'obtention du soutien financier.
- améliorent la confiance des parties.
- permettent de savoir si les pays sont sur la bonne voie pour atteindre les objectifs mondiaux d'atténuation.

Les trois éléments clés de ces mesures :

- Estimer, mesurer et suivre les réductions des gaz à effet de serre.
- Notifier, communiquer à la fois au niveau national et international en toute transparence les mesures de réduction des gaz à effet de serre et leurs impacts.
- Vérifier si les mesures d'atténuation au niveau national ont atteint leurs objectifs.

1.2. Les Domaines d'application des mesures d'atténuation

1.2.1 L'économie circulaire

La transition vers un nouveau modèle de développement se basant sur une " **économie circulaire** " ⁴⁷ pourrait constituer un avantage et une mesure efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une nouvelle logique économique permettant d'assurer un bien-être et de créer des valeurs positives au niveau social, économique et environnemental. Ce nouveau modèle tend à rompre le schéma traditionnel linéaire de production – qui va directement de la production d'un produit ou d'une ressource à sa destruction- en le substituant par une logique " *en boucle* " en limitant le gaspillage des ressources et leur impact environnemental, en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits et en créant des valeurs positives à chaque étape tout en assurant la satisfaction des consommateurs.

Un exemple intéressant a mentionné, il s'agit de l'application de l'économie circulaire dans la gestion des secteurs les plus problématiques à savoir ceux de la gestion de l'énergie, gestion de l'eau et déchets. L'eau est une ressource naturelle, influencée par les facteurs climatiques. Le changement climatique aurait des répercussions sensibles sur le cycle de l'eau, et les dispositions de gestion de l'eau devraient être adoptées à ses impacts. Les approches intégrées de gestion de l'eau consistant à réparer d'abord (traitement primaire, traitement secondaire), réutiliser l'eau et recycler l'eau pourrait avoir des incidences importantes sur le changement climatique et vice versa. En effet, les économies d'eau se traduisent aussi par des économies d'énergie car le transport et le traitement de l'eau ont un coût énergétique élevé. Ce processus est aussi valable pour l'énergie et les déchets, comme illustré sur la figure suivante :

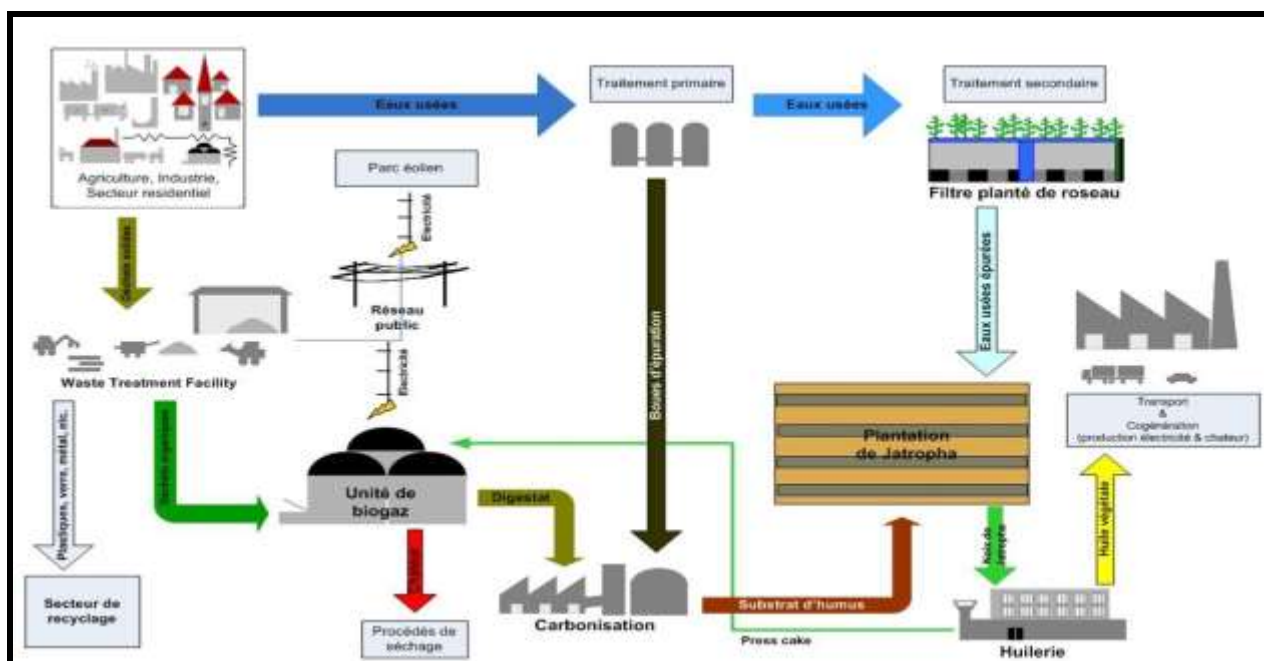


Figure 8 : Schéma de l'Économie Circulaire : Approche intégrée des gestions Energie – Eau – Déchets Management

Dans un contexte climatique global et dans l'obligation de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les Etats sont amenés à s'engager dans la transition énergétique. A cet égard divers mécanismes, instruments et politiques incitant à l'atténuation de ces émissions sont mis en place. Des solutions de réduction de gaz nocifs, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables vont pouvoir émerger et être déclinés sur les territoires et dans les différents secteurs.

Le schéma suivant illustre les différentes politiques de supports mise en œuvre permettant de bousculer d'une transition économique linéaire à une économie circulaire positive.

Vers la transition

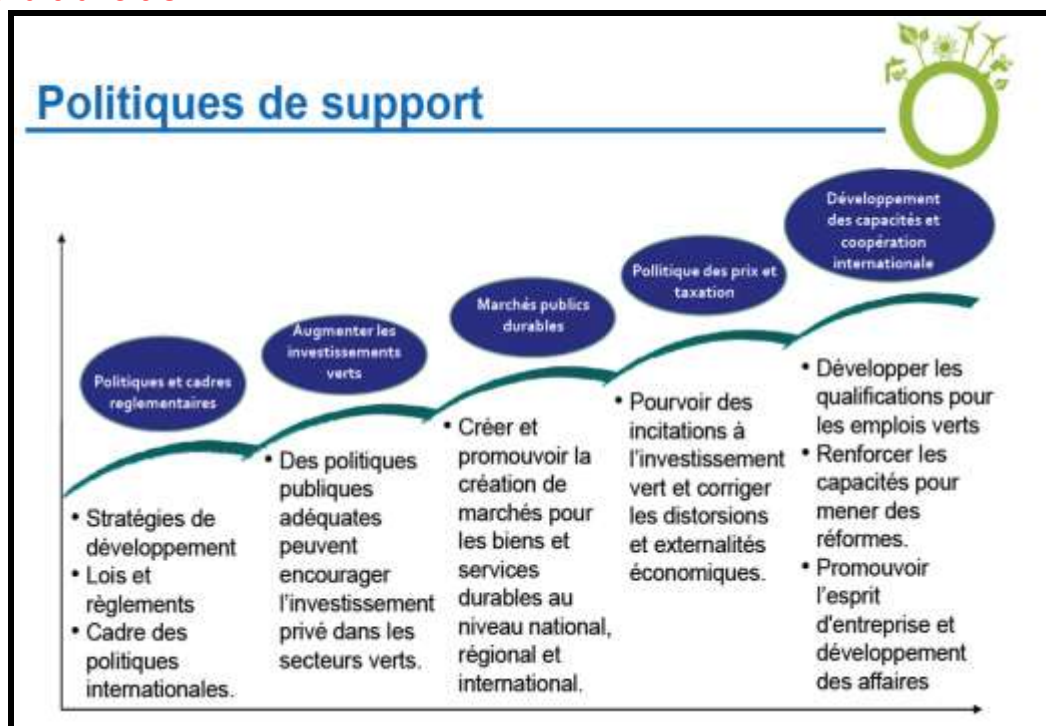


Figure 9: Schéma des politiques et cadres permettant la transition

1.2.2 Le système national des Mesures Notification- Vérification

Le système national des « Mesures « Reporting » Notification- Vérification » se divise en trois types de mesure

- « **Mesure-« Reporting » Notification-Vérification** » des émissions : correspond aux estimations des émissions de gaz à effet de serre au niveau national, régional ou sectoriel.
- « **Mesure-« Reporting » Notification- Vérification** » des mesures : permet de reporter et mesurer et vérifier les impacts des politiques et les mesures d'atténuation au niveau national(NAMA).
- « **Mesure-« Reporting » Notification-Vérification** » de soutien : permet de mesurer et vérifier les flux financier, les transferts de technologie et le renforcement des capacités et des impacts. Les pays en développement s'intéressent particulièrement à ce dernier volet, notamment pour obliger les organismes concernés à rendre des comptes au niveau national.

Le schéma ci-dessous illustre le système national de « *Mesure-Notification-Vérification* » et les différentes interactions entre ces trois types de mesures.

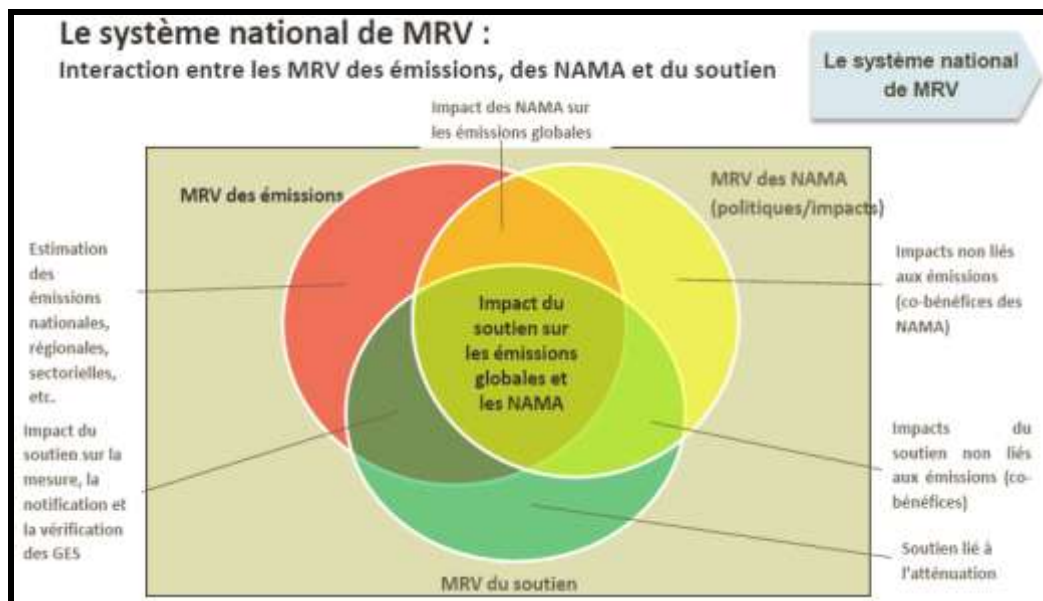


Figure 10 : Schéma du système national de Mesure, de « Reporting » Notification et de Vérification (MRV)⁴⁸

2. La lutte contre le changement climatique, les engagements d'atténuation du Maroc dans un système de gouvernance mondial

Les questions énergétiques et leurs conséquences sur l'avenir de la planète sont devenues des sujets centraux dans les stratégies de développement de la communauté internationale et nationale. Le Maroc n'est pas épargné de cette prise de conscience même s'il est faiblement émetteur en émissions de gaz à effet de serre, il reste cependant vulnérable aux effets du changement climatique. Avec l'organisation du pays de la prochaine Conférence Mondiale sur le Climat (COP 22), la question de l'atténuation des émissions à gaz à effet de serre est d'actualité et se pose avec acuité.

Le pays animé par ces convictions de responsabilité commune, mais différenciées par ses spécificités régionales, culturelles et son fort attachement au principe de justice et d'équité sociale s'est lancé dans une démarche volontaire et ambitieuse de lutte contre le changement climatique en esquivant les contours de sa propre vision stratégique en conformité aux décisions prises au niveau internationale (tout en respectant les décisions prises au niveau internationale⁴⁹ .

Dans cette optique le Royaume, s'est engagé à limiter ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Cette aspiration repose sur une évolution et transformation du secteur de l'énergie pour assurer une meilleure sécurité énergétique et réduire ses dépendances et ses effets irréversibles.

2.1. Contribution nationale en matière d'atténuation

- Objectif inconditionnel : Une réduction de 13 % des émissions de GES en 2030 par rapport aux émissions projetées à la même année selon le scénario "*cours normal des affaires*" (CNA)⁵⁰.
- Objectif conditionnel : Une réduction additionnelle de 19 % réalisable à certaines conditions, ce qui porterait à 32 % la réduction totale des émissions de GES en 2030 par rapport aux émissions projetées à la même année selon le scénario "*cours normal des affaires*". L'atteinte de l'objectif conditionnel conditionnée à l'accès à de sources de financement à mobiliser dans le cadre des nouveaux mécanismes de la finance climat dont le Fonds Verts pour le Climat.

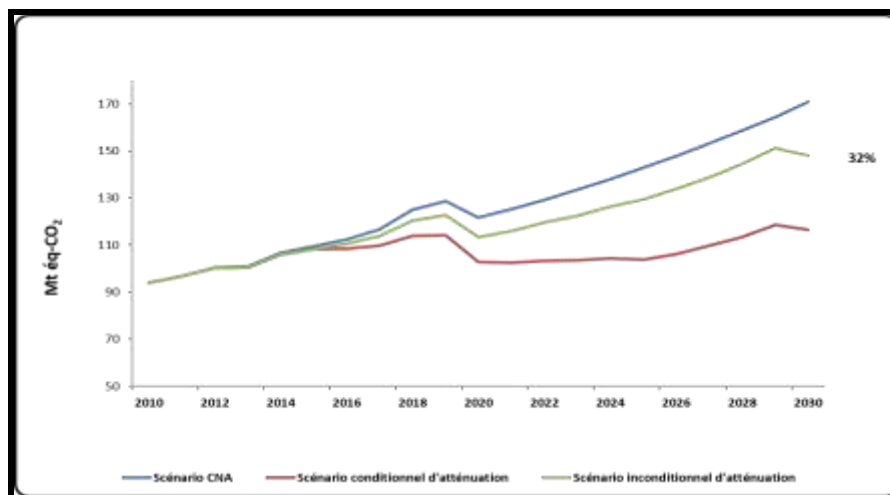


Figure 11 : Le scénario "cours normal des affaires" CNA et les scénarios d'atténuation⁵¹.

2.2. Le changement climatique, frein au développement, les vulnérabilités du Maroc par rapport aux Objectifs de Développement Durable

Un constat : vulnérabilité du Maroc par rapport aux Objectifs de Développement Durable

La vulnérabilité aux changements climatiques mesure le degré selon lequel un système est susceptible d'être affecté par les effets néfastes des changements climatiques. Elle dépend de deux facteurs clés. Le premier est le degré d'exposition au risque climatique et le second porte sur le degré de sensibilité au risque (Smit and Wandel, 2006).

En milieu rural, la vulnérabilité écologique induite par les changements climatiques constituerait un amplificateur des effets des autres types de vulnérabilité économique (faible accès aux ressources, aux marchés, etc.), sociales (exclusion sociale, faible accès à l'éducation, à la santé ...

L'exemple de l'empreinte écologique du Maroc et les coûts de la dégradation y afférente permet d'appréhender la vulnérabilité du pays et saisir les enjeux d'un développement durable.



Figure 12 : L'empreinte écologique du⁵² Maroc et des coûts de la dégradation y afférente

L'empreinte écologique / habitant représente la demande en terres et en eau productives nécessaires pour répondre à la consommation moyenne d'un habitant et ses besoin d'absorption de déchets. Ce mode d'évaluation environnementale permet de mesurer la pression qu'exercent les activités humaines sur la nature.

La biocapacité représente la capacité régénératrice des écosystèmes du pays à fournir des ressources renouvelables (dans la limite de leur taux de régénération). Selon le 4^{ème} rapport d'évaluation du climat du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, le Maroc est un pays très vulnérable à la variabilité climatique.

Le pays concentre une importante part de biocapacité marine et la seconde plus grande concentration de biodiversité terrestre de la région méditerranéenne, mais en termes de biocapacité, le pays se trouve en dessous de la moyenne mondiale⁵³. Ainsi, même si l'empreinte écologique par Habitant au Maroc n'excède pas les limites écologiques de la planète, elle a dépassé la capacité biologique disponible dans le pays. Résulte alors une situation de déficit écologique⁵⁴.

Ce déficit pourrait menacer à terme, la disponibilité des ressources naturelles dont dépendent des secteurs essentiels de l'économie marocaine tels que l'agriculture et le tourisme. Les coûts de dégradation de l'empreinte écologique ne sont pas négligeables, ils représentent un coût de 32,1% et 4% du PIB en 2011 et le secteur de l'eau est le plus touché et il contribue à hauteur de 1,4% du PIB et 11,2%.

Des Objectifs de Développement Durable

Les Objectifs de Développement Durable, c'est aussi un engagement d'atténuation de la vulnérabilité aux Changements climatiques. Ils permettraient d'achever la tâche commencée avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ils comprennent 17 objectifs mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, lutte contre les inégalités et l'injustice, et faire face au réchauffement climatique d'ici à 2030. La figure suivante représente ce "nouveau référentiel du développement du monde" :



Figure 13 : 17 Objectifs de Développement Durable pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la planète⁵⁵.

Les opportunités de la lutte contre le changement climatique

Le changement climatique exhorte les Etats à faire émerger une nouvelle économie positive plus respectueuse de la planète. Les nations multiplient ainsi des initiatives pour lutter contre ce phénomène menaçant. Elles y voient plusieurs opportunités :

- Mettre en œuvre des cadres d'atténuation et d'adaptation intégrés au changement climatique.
- Avoir recours à l'énergie verte en introduisant les technologies propres.
- Mettre en place des projets et dispositifs innovants améliorant l'efficacité énergétique tel que le Programme de renforcement des capacités sur les faibles émissions de gaz à effet de serre au Maroc (LECB).
- Avoir recours à des outils de Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National "*NAMAS Habitat*."
- Créer de la croissance verte et de l'emploi.
- Avoir des villes durables inclusives et viables.
- Produire des consommations durables.

Quelques initiatives et programmes pertinents à citer :

Depuis la prise de conscience des impacts visibles et potentiels du changement climatique, les réponses sociétales se sont focalisées sur les causes de ce dérèglement et sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en s'orientant davantage vers la politique "*d'atténuation*" sans prendre en considération la réduction de la vulnérabilité des écosystèmes face à la variabilité climatique "*adaptation*".

Aujourd'hui l'heure de l'urgence a sonné et le changement climatique est perçu comme étant inévitable. Le processus "*d'atténuation- Adaptation*" dans un cadre intégré prend une importance croissante dans les politiques internationales et nationales. Jadis appréhendées de manière séparée alors qu'elles sont complémentaires. Désormais, elles devraient être toutes les deux mises en œuvre à plusieurs échelles spatiales du global au local, échelle temporelle long terme (pour l'atténuation), court terme (pour l'adaptation) et à différents secteurs : l'atténuation accorde une priorité au secteur de l'énergie, des transports, de l'industrie..., alors que l'adaptation s'intéresse au secteur de l'eau et de la santé...

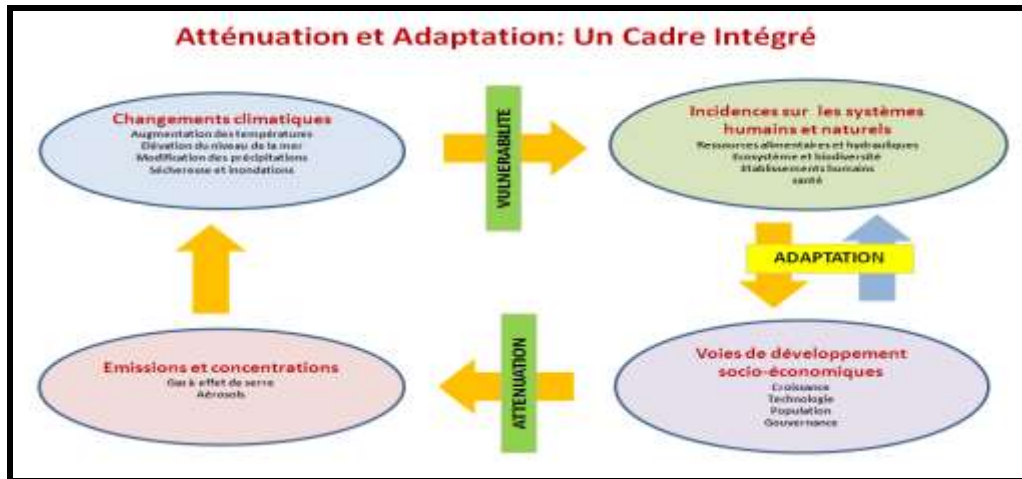


Figure 14 : Schéma d'un cadre intégré "atténuation et Adaptation "

Cette figure permet de représenter schématiquement un cadre d'adaptation/ d'atténuation intégré pour la lutte contre les impacts anthropiques du changement climatique. Les flèches jaunes indiquent un cycle dynamique complet de causes et effets dans les quatre domaines représentés alors que celle en bleues indiquent la réponse sociétale en termes de mesures d'adaptation et d'atténuation aux effets des changements climatiques. Le dérèglement climatique pourrait entraîner des rétroactions sur les autres systèmes. Ces changements influenceront sur les voies de développement socio-économiques. Ces voies ont elle aussi des effets directs sur les systèmes naturels.

2.3. Exemple du Projet LECB Renforcement de Capacités

Au Maroc, une politique de développement durable a été mise en place, notamment grâce à l'introduction de technologies propres. Sa finalité est d'induire des changements de comportement et d'influencer les processus de planification en faveur des politiques et programmes de développement durable à faible émission de carbone. C'est ainsi que le projet de renforcement des capacités sur les faibles émissions de gaz à effet de serre au Maroc (LECB) s'est développé dans le cadre d'un programme global de renforcement des capacités des pays en voie de développement en matière d'atténuation des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) à travers la mise en place des stratégies de développement à faibles carbone⁵⁶.

Il s'agit d'une initiative conjointe du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) et de l'Union Européenne avec une contribution du Ministère Allemand de l'Environnement, de Conservation de la Nature et de Sécurité Nucléaire et du Gouvernement Australien. Ce programme permet de mieux saisir les opportunités actuelles et futures liées au potentiel de réduction des émissions des GES du pays. Il a pour objectif de concrétiser des actions prioritaires à la mise en œuvre de nouveaux instruments en lien avec le développement sobre en carbone. En l'occurrence, les approches d'élaboration des stratégies de développement faiblement carboné (LEDS), les techniques de planification des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMAS), et les systèmes de mesure, de reporting et de vérification (MRV) y afférents.

Les résultats attendus de ce programme permettent d'une part, d'assurer l'intégration du concept de Stratégies de développement sobre en émissions de carbone (LEDS). D'autre part, au moins trois Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (NAMAS) sont mises en place (NAMA) Habitat, une (NAMA) Déchets et une (NAMA) Agriculture. Un système de Mesure « *Reporting* » Notification-Vérification (MRV) approprié pour chacune d'entre elles est développé. Enfin, la dernière finalité concerne le partage et le transfert sud-sud du savoir-faire accumulé en la matière.

Stratégie Nationale de Développement Durable

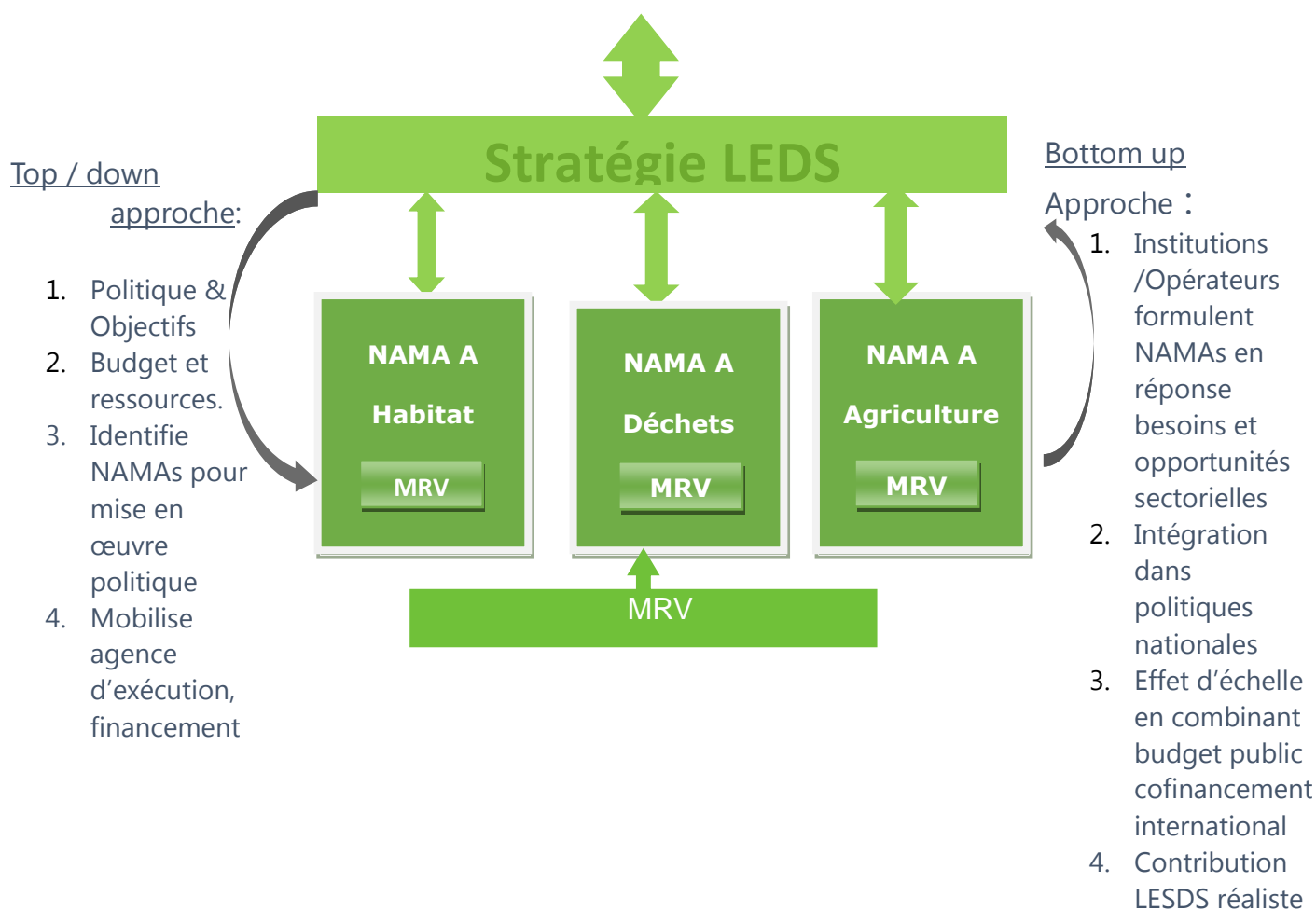


Figure 15 : Schéma du Programme de renforcement des capacités sur les faibles émissions de gaz à effet de serre au Maroc (LECB) Renforcement de Capacités.

L'accès à l'énergie est une condition incontournable à la réalisation de nombreux Objectifs de Développement Durable ne se limitant pas uniquement au secteur énergétique, mais elle concerne également l'élimination de la pauvreté, l'augmentation de la production alimentaire, l'approvisionnement en eau potable salubre, l'amélioration de la santé publique, le développement du système de formation, promotion économique ou la promotion des femmes...

Autant d'objectifs (17 en tout) pour mettre le monde sur la voie d'un développement durable, inclusif et résilient. Dans cette intervention, un intérêt particulier sera accordé aux objectifs relatifs à notre problématique de départ à savoir la transition vers un modèle énergétique propre. Trois Objectifs de Développement Durable sont consacrés à la durabilité, il s'agit de **l'objectif 7** pour une énergie propre à un coût abordable, **l'objectif 11** relatif aux villes et aux communautés durables et en dernier lieu **l'objectif 12** concernant les consommations et les productions responsables.

2.4. Objectif de Développement Durable 7 : Accès à l'énergie et Energies propres

- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.
- 7.2 Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.
- 7.4 Renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies propres, énergie renouvelable, efficacité énergétique.
- 7.5 Développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, des pays les moins avancés...

Les Potentiels du Master Plan ER &EE du Tafilalet

Pour atteindre ce but, le Maroc élabore des Master plan énergie renouvelables. Comme par exemple le Master Plan Energie Renouvelables (ER &EE) du Tafilalet qui regorge de plusieurs avantages et potentiels notamment pour l'éclairage public et le bâtiment avec 5000 MWH de potentiel, l'apport le plus considérable (le potentiel le plus important) concerne la valorisation de la biomasse avec 17500 MWH de capacité et le secteur de l'agriculture avec 29700. Le tableau qui suit montre les potentialités d'un tel projet.

Axes de développement	Potentiel EE & ER MWh	Investissement MDh	Emplois	Tonnes CO ² évité sur durée de vie projet
Eclairage Public	5 000	44 000	66	80 000
EE Bâtiment	5 000	200 000	300	78 750
Valorisation biomasse	17 500	100 000	300	275 625
Agriculture	29 700	276 000	150	500 000
Totaux	57 200	620 000	816	934 375

Tableau 3 : Les Potentiels du Master Plan ER &EE du Tafilalet

2.5. Objectif de Développement Durable 11 : Villes Durables

- 11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable.
- 11.2 Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, notamment en développant les transports publics.
- 11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains.
- 11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.
- 11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes touchées par les catastrophes et assurer la protection des personnes en situation vulnérable.
- 11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets.
- 11.7 Assurer l'accès de tous, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.
- 11.8 Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales.
- 11.9 Accroître le nombre de villes qui mettent en œuvre des plans d'action intégrés inclusifs en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources, de lutte contre les changements climatiques.

Pour atteindre ce onzième objectif relatif aux villes durables des opportunités pour lutter contre le changement climatique dans le secteur du bâtiment existant notamment par la mise en œuvre de mesures d'atténuation appropriées au niveau National "NAMA Habitat " représentées dans la figure qui suit :

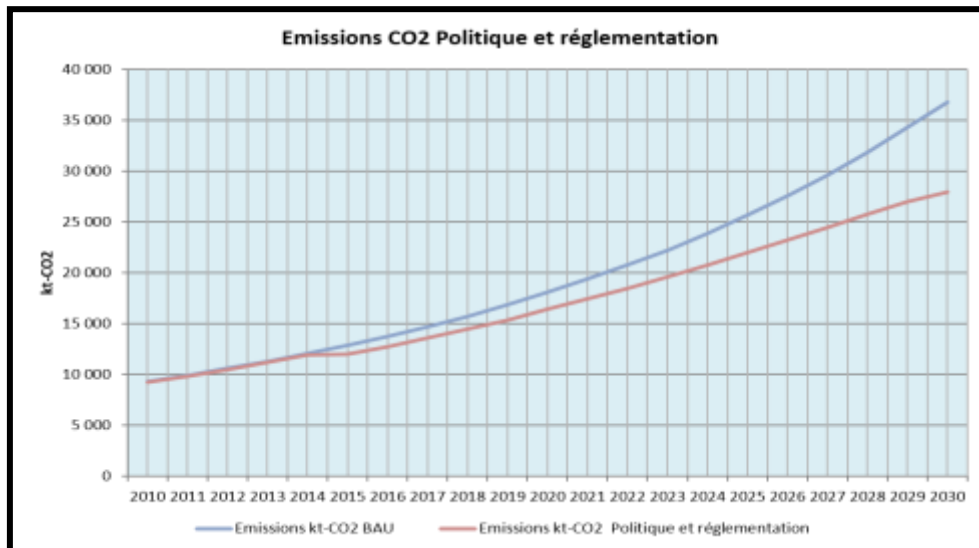


Figure 16 : Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National NAMA Habitat

- Réfrigérateurs à inertie thermique avec couplage photovoltaïque.
- Réglementation thermique (Isolation des murs et plafonds et double vitrage).
- Eclairage LBC.
- Installation de capteurs solaires thermiques.

Le développement des énergies renouvelables offre également l'opportunité de créer des emplois au sein de nouveaux secteurs concernant l'efficacité énergétique, isolation thermique, l'éclairage à faible et l'installation de chauffe-eau solaire. Le tableau ci-dessous présente les opportunités d'emploi grâce au développement des énergies renouvelables. Le marché de la vente, de l'installation et la maintenance dans le secteur du bâtiment s'est largement déployé ces dernières années.

Désignation	Marché 2014 en Millions Dhs	Emploi en 2014		Emploi/Millions de Dhs CA
		Vente et installation	Maintenance et SAV	
Efficacité énergétique	1 854			
Isolation thermique	Non identifié	200 à 500	-	
Double vitrage	13	22	-	1,7
Eclairage LED	134,4	191	-	1,4
Eclairage LBC	328,6	468	-	1,4
CVC	1 378	2013	-	1,5
Energies renouvelables	619			
Chauffe eau solaire	295,6	540	424	1,8
Solaire PV	322,64	395	-	1,2
Etudes EE et ER	-	160	-	
TOTAL	2 149	4 563		

Potentiel Emploi EE & ER Bâtiment 2020

Isolation 3600 - DV 2633 - CES 3000 - PV 3000 - LED 1500

Tableau 4 : Les Potentiels emplois ER &EE dans le secteur du bâtiment

La ville nouvelle de "Lakhyayta" à Casablanca est un bel exemple de la ville à vocation écologique à faible consommation énergétique et surtout à faible émission de gaz à effet de serre. Elle se veut un modèle de ville à énergie positive à travers l'application d'une approche urbaine durable qui se matérialise par une organisation (compacte optimale) de l'espace de façon à minimiser la consommation d'énergie, par la proximité entre les habitants, les activités et les services au sein de la ville. Lakhyayta serait "un laboratoire", "une ville pilote" en matière d'énergie et de préservation de l'environnement. Elle serait également une opportunité pour introduire le concept de l'économie circulaire. Son modèle se base sur une gestion intégrée et optimisée de diverses ressources naturelles telles que l'eau, l'énergie, les déchets ou encore la biomasse et ceci grâce à la mise d'éolienne, de panneaux photovoltaïque intégré et d'une station d'épuration...



Figure 17 : Ville nouvelle de Lakhyayta - Casablanca

2.6. Objectif de Développement Durable 12 : Production et consommation Durables

- 12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.
- 12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- 12.3 Réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires au niveau de la distribution, de la consommation et des pertes tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement.
- 12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie.
- 12.5 Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
- 12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables.

- 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics.
- 12.8 Faire en sorte que toutes les personnes aient les informations et les connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.
- 12.9 Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.
- 12.10 Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.
- 12.11 Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles.

Ainsi, les opportunités de la lutte contre le changement climatique s'élaborent à deux niveaux :

International

- Innovations technologiques.
- Renforcement de capacités.
- Financement: la durabilité dans les critères d'éligibilité.

National

- Potentiel important de Technologies favorables au climat / contribution au développement local.
- Motivation pour les ER/EE; Réalisation « phare ».
- Importants investissements publics / infrastructure socio-économique.
- Disponibilité des fonds nationaux importants : Fonds de Développement Rural (FDR), Fonds Solidarité Habitat (FSH), Fonds de Développement Énergétique (FDE), Fonds de Développement Agricole (FDA) et Initiative Nationale de Développement Humain (INDH)...

A ce stade, le pays développe un encadrement réglementaire :

- Loi-cadre 99-12, Charte Nationale de l'environnement et du développement durable.
- Loi n°11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement.
- Loi 12-03 relative à l'étude d'impact environnemental.
- Loi 13-09 relative aux Energies Renouvelables.
- Loi 47-09 relative à l'efficacité énergétique.
- Loi 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination.
- Loi 10-95 sur l'eau.

Cependant, il reste efforts à fournir pour le renforcement et l'accompagnement de mise en œuvre.

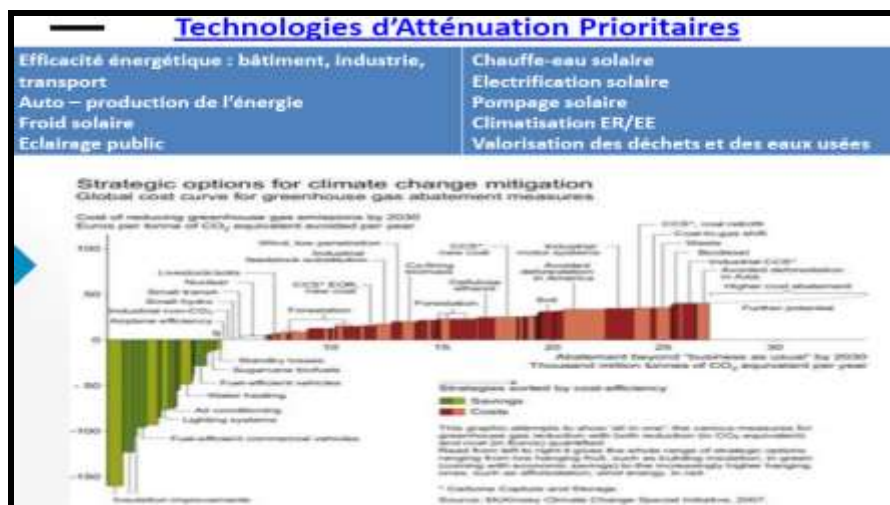


Figure 18 : Les technologies d'atténuation prioritaires

Les impératifs de réussite d'une stratégie de DD faible carbone

Il est impératif de réussir une stratégie de développement durable faible en carbone. Les buts des stratégies à faible émission de carbone et les Objectifs du Développement Durable se rejoignent dans leur grand principe d'universalité, d'intégration et de transformation des comportements et des approches pour un monde plus viable. Néanmoins, cette politique nécessite l'accomplissement des points suivants :

- Gouvernance et Leadership fort.
- Alignement avec les plans nationaux et territoriaux de développement.
- Centralité du secteur privé.
- Clarification des liens et interactions entre les Objectifs de Développement Durable et les stratégies à faible émissions en carbone.
- Mise en œuvre processus d'amélioration continue.

Quelle concrétisation des Objectifs du Développement Durable à l'aune des défis du changement climatique ?

Par Mme Marieme BEKEKAY, Experte en développement durable, Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique

1. Contexte mondial

Le changement climatique est un phénomène de plus en plus visible, destructeur et menaçant pour la pérennité de la planète. L'état de l'environnement est devenu un objet préoccupant pour les Etats. Deux évènements importants nous semblent nécessaires à mentionner pour dresser le contexte mondial dans lequel s'insère cette problématique.

L'adoption d'abord, de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable qui est l'aboutissement d'un travail de longue durée de concertation avec les gouvernements, la société civile et d'autres partenaires afin de tirer parti de l'élan donné par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En effet, lors du Sommet 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les Etats Membres de l'ONU ont pris des mesures pour promouvoir le programme du développement au-delà de 2015⁵⁷.

L'année 2015, fût l'année de l'action mondiale où les gouvernements lors d'un Sommet historique des Nations-Unies ont adopté des décisions concrètes ambitieuses pour emprunter de nouvelles voies afin d'améliorer la qualité de vie des populations partout dans le monde. Le 1^{er} janvier 2016, l'Agenda 2030 qui s'appuie sur 17 objectifs globaux⁵⁸ pour le Développement Durable est entré en vigueur. Un changement de cap dans la manière dont nous traitons l'avenir de notre planète a été amorcé grâce à ce plan d'action⁵⁹. Au cours des quinze prochaines années, grâce à ces nouveaux objectifs qui s'appliquent à tous, les pays mobiliseront leurs synergies pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, lutter contre les inégalités et combattre les impacts des changements climatiques, *"en veillant à ne laisser personne de côté" "one leaving no behind"*.

En second lieu, un évènement fort intéressant l'Accord Mondial de Paris sur le Climat (COP21) marque une rupture dans les négociations et dans le traitement de la question climatique. Cet accord universel, ambitieux et contraignant signé par 175 pays et dont la date butoir d'entrée en vigueur fixée à 2020 établit les règles et les mécanismes capables de relever progressivement l'ambition de respecter la limite de 2° d'ici 2020 et d'adapter les sociétés aux impacts du dérèglement climatique.

Les enjeux de la Conférence Mondiale sur le Climat (COP21) vont dans le même sens que ceux de l'Agenda 2030 dont un objectif à part entière Objectif de Développement Durable (ODD13) intègre le risque climatique. Dans le cadre de cet objectif les Etats sont enjoins d'inclure dans leurs politiques nationales des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

2. Contexte des objectifs du Développement Durable

L'Agenda 2030 pour le Développement Durable est un agenda ambitieux porteur de changements qui est fixé à la communauté internationale et qui identifie les principaux défis mondiaux. Il comprend un préambule, une déclaration, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (cf. ci-dessous), 169 cibles⁶⁰, des moyens de mise en œuvre, un partenariat mondial et un mécanisme de suivi et d'examen de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). 229 indicateurs permettent de mesurer et contrôler si ces 17 Objectifs globaux ont été atteints.

Cette évaluation pose divers problèmes⁶¹ en termes de mécanismes de suivi et d'examen de la réalisation des objectifs de Développement Durable. Cet Agenda ne vise pas uniquement la réduction de la pauvreté, mais il fournit des directives supplémentaires pour garantir les droits de tous les citoyens en assurant l'égalité des chances pour les femmes et les hommes.

Les nouveautés majeures des Objectifs de Développement Durable peuvent être résumées :

- Une dimension **universelle** : il interpelle tous les pays qui devront tous fournir des efforts pour mener des réformes afin atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable. Ce concept d'universalité implique une nouvelle réorientation politique plus solidaire avec un esprit de coopération et de responsabilité mutuelle compatible avec les exigences de la mondialisation.

- Une approche **différenciée** : qui permet de prendre en compte les spécificités et les défis prioritaires des différents pays, notamment des pays en développement et ceux à besoins spécifiques. En effet, chaque pays devra agir en fonction de ses propres capacités et son impact endémique, sur les écosystèmes, ainsi que son niveau de développement. Il appartient à chaque gouvernement de décider de la méthode d'incorporation de ces objectifs dans les processus de planification, les politiques et stratégies nationales et locales.
- Le principe de responsabilités communes mais différenciées permet donc à tous les Etats d'être acteurs du développement durable tout en considérant leur propre singularité et de s'inscrire dans un mouvement transitoire collectif vers un monde plus équitable et juste. Aucun objectif ne sera considéré comme étant réalisé tant qu'il n'est pas atteint par tous les groupes cibles aussi vulnérables soient-ils. Les indicateurs doivent être mesurables, clairs, faciles à comprendre, et directs. Ils doivent être en nombre limités comparables, compatibles avec les systèmes d'information disponibles tout en intégrant les spécificités des sociétés. Ils doivent surtout intégrer le principe d'universalité pour agir internationalement et permettre de confronter par les organisations internationales les objectifs et les résultats obtenus selon un échéancier programmé.
- Transversalité et interdépendance des Objectifs de Développement Durable : La question climatique est **transversale** à tous les objectifs car tous les changements climatiques ont un impact à la fois sur l'accès à l'eau, l'alimentation et la santé. Il y a également une meilleure prise en compte de l'**interdépendance** des sociétés.

La réalisation de ces objectifs globaux nécessite donc une approche globale, multisectorielle/multidimensionnelle qui favorise la cohérence et la complémentarité des actions.

Néanmoins, pour parvenir aux résultats souhaités des obstacles persistent :

- Intégration des Objectifs de Développement Durable au sein des politiques publiques.
- Une approche novatrice en termes de gouvernance et de planification.

Il est nécessaire de prendre en compte le changement climatique dans la planification et les activités de développement, de même que les difficultés et répercussions que cela implique.

- Des moyens de financement : la réalisation des objectifs de Développement Durable repose sur la mise en place d'un plan de financement⁶² solide, qui inclue des fonds publics et privés. Ainsi, les partenariats public-privé doivent également être encouragés.

La coopération officielle au développement resterait toujours un important moyen de financement. L'aide publique au développement devrait à l'avenir profiter davantage aux pays les plus pauvres. Elle pourrait être utilisée pour produire un effet de levier, afin de mobiliser, par exemple, des ressources internes ou des ressources supplémentaires du secteur privé.

3. Contexte de l'action climatique

La question du changement climatique relève d'une prise en charge de négociations internationale avec la **Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)⁶³ et l'Accord de Paris (COP 21)**.

Au niveau national, les modes d'action se font grâce à des instruments tels que les contributions nationales remises par les Parties pour la conférence mondiale pour le climat. Les contributions nationales regroupent deux principaux objectifs :

- Des objectifs **d'atténuation** chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre des principaux secteurs émetteurs: énergie, agriculture, déchets, utilisation des terres et les procédés industriels.
- Des objectifs **d'adaptation**, qui visent à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets des changements climatiques réels ou prévus. Il s'agit d'action d'adaptation pour renforcer la résilience des secteurs sensibles : agriculture, eau, littoral, santé et tourisme.

En conclusion, l'Agenda 2030 ambitionne de modifier les modèles économiques des sociétés, et cela en adaptant les stratégies et programmes de développement en conséquence : Adaptation des modes de consommation et de production au bénéfice de l'environnement et du bien-être des populations (consommation et production durables).

Le schéma suivant résume les 17 Objectifs du Développement Durable de l'Agenda 2030 :

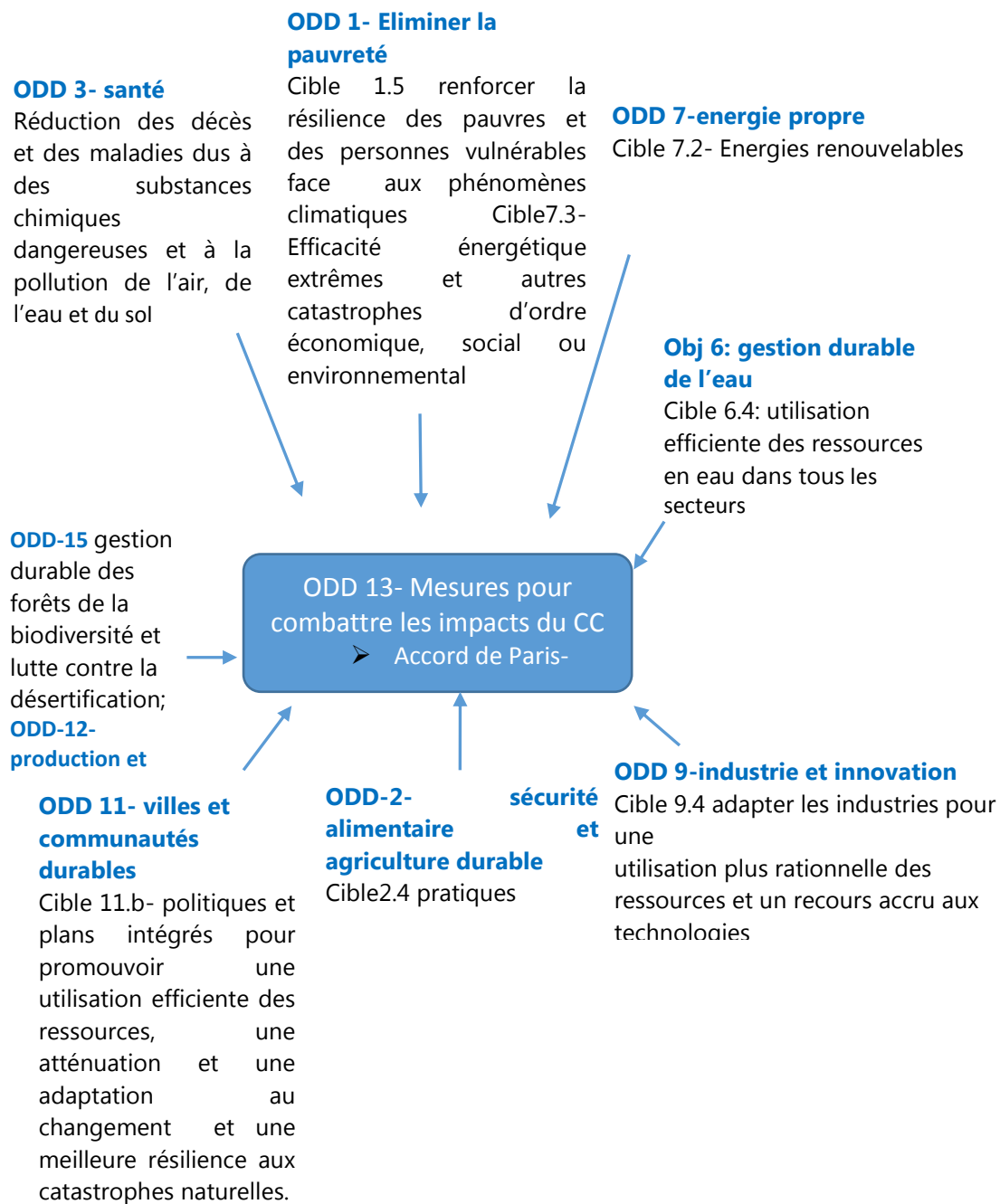


Figure 19 : L'action climatique au cœur des ODD⁶⁴

Si l'adoption des nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD) et la conférence des Parties font l'objet d'un processus de construction différents, cependant leurs enjeux demeurent fortement liés. Les choix faits en matière de lutte contre la pauvreté peuvent renforcer le processus de lutte contre le changement climatique ou au contraire le réduire. Donc, les choix et trajectoires de développement sont étroitement liés au climat. De même, les mesures prises dans le cadre du nouvel accord climatique (mesures d'adaptation et atténuation, réduction des risques des catastrophes) sont déterminantes pour la mise en œuvre d'une politique qui tend vers un développement durable respectueux de l'environnement.

Le changement climatique menace les écosystèmes, les équilibres économiques et géostratégiques et les populations, ces principaux enjeux peuvent être cités résumés comme suit :

- D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat(GIEC), le changement climatique pourrait augmenter les risques liés à la faim et à la malnutrition de 20% d'ici 2050. En Afrique, 94% de l'agriculture dépend de la pluviométrie et le dérèglement climatique impacterait déjà le PIB d'environ 1,4%. Ce chiffre pourrait atteindre 4,7% d'ici 2050.
- Il détruit les infrastructures, aggrave le stress hydrique et, favorise la migration: 19 millions de déplacés climatiques dans le monde en 2014 dont 9% en Afrique.
- Il touche avant tout les pauvres et les populations vulnérables et accentue les risques d'inégalités de genre ainsi que les conflits liés au contrôle des ressources rares.
- Il influe sur la vulnérabilité sanitaire en exacerbant les maladies cardiovasculaires, respiratoires et les maladies hydriques.
- Il agit négativement sur les budgets alloués à l'action de développement : 80 à 90% des catastrophes naturelles sont liées au climat.

Il n'est donc pas possible de séparer les impératifs du développement durable des questions de lutte contre le changement climatique. Ainsi, les pays doivent s'engager dans des trajectoires de développement qui intègrent la contrainte "*climat*".

4. Défis de mise en œuvre et de suivi- évaluation

Les principaux défis qui attendent la communauté internationale dans la mise en œuvre des 17 Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030, sont les suivants :

- Intégration climat- développement durable : comment exploiter les synergies et les complémentarités entre les deux problématiques ?
- Mise en place d'une approche multi-acteurs qui favorise la collaboration, le partenariat et la mobilisation de ressources. Cette démarche serait capable de transformer les défis en opportunités en limitant les tensions entre les intérêts sectoriels, entre les groupes d'intérêt divergents, entre niveaux de gouvernance, entre différents territoires en compétition ou encore les tensions entre des visions à court, moyen et long termes.
- Prise en compte du rôle clé de la science, des technologies et de l'innovation dans le cadre d'une démarche pluridisciplinaire.
- Besoins importants de financement : approches novatrices pour mobiliser et allouer les ressources de façon appropriée dans le cadre d'une vision globale de développement qui intègre le coût du risque climatique.
- Amélioration des systèmes de collecte et de gestion des données et de l'accessibilité de l'information aux acteurs concernés.

Je vous livre ici quelques pistes de recommandations pour atteindre à la fois les Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030, lutter efficacement contre le changement climatique afin de tendre vers une trajectoire de développement durable pour le bien être de l'humanité. Il faudrait :

- Communiquer sur les deux processus pour favoriser l'appropriation nationale par l'ensemble des acteurs, y compris le secteur privé, les collectivités locales et la société civile.
- Renforcer la cohérence et la complémentarité entre ces deux processus pour promouvoir une transformation structurelle durable et résiliente.
- Améliorer l'analyse des risques liés au climat afin de mieux comprendre et évaluer les impacts du changement climatique sur les principaux déterminants du développement durable : intégration des questions climatiques dans les cibles pertinentes des Objectifs de Développement Durable.

- Intégrer la question de l'adaptation dans les politiques/ projets de développement et renforcer les capacités nationales pour faciliter l'accès aux financements dédiés au changement climatique (Banque mondiale, Banque européenne d'investissement, Banque Africaine d'Investissement et Agence Française de Développement) ainsi que le Fonds vert pour le climat⁶⁵.
- Développer les systèmes de prévision climatique et d'alerte précoce afin de renforcer la résilience au changement climatique.

A decorative graphic consisting of several overlapping, semi-transparent grey shapes that resemble stylized leaves or petals, arranged in a fan-like pattern pointing towards the top right. The shapes are layered, with some appearing in front of others, creating a sense of depth and movement.

SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE LA RENCONTRE

La présente synthèse récapitule les traits saillants du débat tenu en marge des sessions de cette rencontre. Plusieurs pistes de réflexion ont été identifiées par les participants. Celles-ci peuvent être articulées autour des quatre axes ci-après :

Pour ce qui est de l'approche à retenir en matière de conception des politiques publiques liées aux Objectifs de Développement Durable :

- Assurer une bonne articulation entre les Objectifs de Développement Durable et les politiques de la lutte contre le changement climatique, moyennant une approche intégrée et transversale pour consolider les acquis enregistrés jusque-là par le Maroc. Cette approche devrait concerner autant l'adaptation que l'atténuation et concerner en priorité certains secteurs comme le transport, le bâtiment, la gestion des déchets...
- Bannir la vision sectorielle, en optant pour une approche multidimensionnelle et une convergence des deux agendas. Dans ce cadre, le recours à des concepts innovants, comme l'économie verte ou bleue, pourrait servir de points d'ancrage au modèle de développement, de par les opportunités économiques qu'ils recèlent et leurs impacts sur les équilibres naturels et sociaux.
- S'appropriier et mettre en cohérence des objectifs de développement avec les priorités nationales et les intégrer dans les plans stratégiques sectoriels. Pour cela, il serait primordial de combiner les approches « descendantes » (niveau gouvernemental et institutionnel) et les approches « ascendantes » (niveau local, régional et national) et de veiller à établir un équilibre judicieux entre le développement économique, la cohésion sociale et la protection des ressources naturelles.
- Réduire la disparité du genre et accorder la priorité aux femmes rurales et aux couches sociales les plus exposées aux risques climatiques pour diminuer les discriminations à leur égard. Cela suppose, aussi, de placer le capital humain au cœur de toutes les stratégies de développement.

En ce qui concerne le rôle des acteurs en matière de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable

- Imposer les Objectifs de Développement Durable à tous les niveaux et aux différents acteurs : les acteurs locaux, le secteur privé et la société civile dont le rôle devrait être intensifié en termes de sensibilisation, notamment, au niveau local et régional.
- Promouvoir les interactions entre la recherche universitaire et les politiques de développement, tout en faisant des partenariats public-privé le mode privilégié de mise en œuvre des politiques publiques.
- Accroître l'attractivité des projets environnementaux et améliorer leur accessibilité aux sources de financements. A cet effet, le secteur bancaire devrait intégrer la donnée environnementale comme critère fondamental dans l'évaluation de la rentabilité des projets à financer.

S'agissant du volet relatif à la coopération internationale

- Promouvoir à l'échelle mondiale la mise en œuvre d'une stratégie multidimensionnelle, multi-acteurs pour renforcer l'efficacité de l'action de la communauté internationale en faveur de politiques plus résilientes et efficaces contre le changement climatique.
- Développer la coopération et la solidarité Sud-Sud, notamment, avec les pays d'Afrique subsaharienne, en axant cette coopération sur le renforcement des capacités institutionnelles et sur le transfert de technologie verte pour réduire la vulnérabilité face au changement climatique.
- Capitaliser l'expérience marocaine en termes de lutte contre le changement climatique et faire du Royaume un acteur majeur et une référence régionale en matière d'énergies renouvelables et d'investissement dans les projets de développement socioéconomique.
- Mobiliser avec efficacité les ressources financières disponibles dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale. La recherche de financement externe devrait intervenir en complément aux ressources nationales publiques et privées (financements innovants).

Pour ce qui est des mesures d'accompagnement des politiques publiques en matière environnementale

- Pallier à l'insuffisance des données statistiques, en mettant en place des observatoires régionaux dédiés à la collecte des données qualitatives et quantitatives, moyennant des outils rénovés (SIG, satellite...) et assurer leur diffusion pour renforcer les connaissances sur les questions de développement durable.
- Mettre en place des systèmes de « *suivi-évaluation* », pour mesurer l'efficacité des diverses mesures entreprises concernant l'adaptation ou l'atténuation pour atteindre les Objectifs de Développement Durable et, ce dans un cadre de transparence et de bonne gouvernance.
- Identifier et répertorier les meilleures pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de protection de l'environnement et diffuser ces pratiques auprès des acteurs concernés pour cultiver l'esprit de l'exemplarité.

A decorative graphic consisting of several overlapping, semi-transparent grey shapes that resemble stylized leaves or petals, arranged in a fan-like pattern pointing towards the top right. The word "BIOGRAPHIES" is centered over this graphic.

BIOGRAPHIES



M. Mohammed Tawfik MOULINE

Directeur Général, Institut Royal des Etudes Stratégiques

M. Mohammed Tawfik MOULINE est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris (X) en 1974 et de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris en 1976. Après un début de carrière professionnelle à l'Office Chérifien des Phosphates (Direction des Industries Chimiques) et à la Société Nationale de Sidérurgie, il rejoint, en janvier 1979, le Département du Premier Ministre en tant que chargé de mission.

Entre août 1982 et juin 1995, il assume plusieurs responsabilités au sein du groupe ONA : Directeur des études et du développement jusqu'en 1989, Directeur Général du secteur financier et de la Financière Diwan entre 1990 et 1995 et Directeur Général du pôle télécommunications et systèmes d'information entre 1992 et 1994. Entre juillet 1995 et juin 2003, il est Directeur des Etudes et des Prévisions Financières au Ministère de l'Economie et des Finances.

En juillet 2003, il rejoint le Cabinet Royal en tant que chargé de mission où il mène des études stratégiques et des réflexions relatives au futur. Membre du comité de rédaction du Rapport du Cinquantenaire sur le Développement Humain, il pilote l'élaboration des rapports transversaux sur les perspectives 2025 et sur la comparaison du Maroc avec un échantillon de 14 pays émergents.

En novembre 2007, il est nommé Directeur général de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques, institution dont la mission principale est de contribuer à l'éclairage des grands choix stratégiques du Maroc.

Mr. Mohammed Tawfik MOULINE est l'auteur d'un nombre important d'études publiées dans des revues nationales et internationales. Il est Président de l'Association Marocaine de Prospective de 1999 à 2004, Président d'Honneur de l'Association Marocaine des Sciences Régionales depuis 2013 et membre du comité scientifique de plusieurs institutions. Il est Officier de l'Ordre du Mérite par décret du Président de la République française depuis juin 2004.



M. Philippe POINSOT

Coordonnateur des Nations-Unies et Représentant du PNUD au Maroc

Il est titulaire d'un MBA de l'EDHEC, école de commerce en France et d'un diplôme d'ingénieur en Agriculture et Sciences de l'Environnement de l'Institut Supérieur d'Agriculture et d'Agroalimentaire Rhône-Alpes.

Il a intégré le système des Nations-Unies en 1992 en tant qu'Expert-Associé auprès du PNUD au Liban.

Il a ensuite rejoint le siège du PNUD à New York en tant que Conseiller en Politique successivement pour la Division des politiques et des procédures opérationnelles, la Division des finances, et le Bureau des affaires légales et d'appui aux achats.

Mr. Philippe POINSOT a également été Représentant Résident Adjoint du PNUD au Mali de 2004 à 2009, puis Directeur Pays du Bureau du PNUD en Tanzanie, dernier poste occupé avant sa nomination au Maroc.



M. Abdelhak ALLALAT

Directeur de la Comptabilité Nationale Haut-Commissariat au Plan

M. Abdelhak ALLALAT est Ingénieur d'Application en Statistique (1981) et également Ingénieur Statisticien Economiste de l'INSEA à Rabat (1991).

Ses domaines de compétences sont la prospective et planification, la modélisation macroéconomique et l'analyse et simulation d'impact des politiques publiques de développement.

Il a été Chargé d'Etudes à la Direction de la Planification (1981-1988). Chef de service des Projections Economique (1991 -1995) et également Chef du service du Cadre Macroéconomique (1996-2001) ainsi que celui de la Division de la Modélisation à la Direction de la Prévision et de la Prospective (2002-2006).

Il a été Directeur de la Prévision et de la Prospective au Haut-Commissariat au Plan de Septembre 2006 à Juillet 2013.

Depuis le 18 Juillet 2013, il est Directeur de la Comptabilité Nationale au Haut-Commissariat au Plan.



M. Saïd MOUFTI

Directeur de recherche, Institut Royal des Etudes Stratégiques

Docteur en relations économiques internationales. Il a débuté sa carrière professionnelle en 2000 au Ministère des Affaires Economiques et Générales avant de rejoindre en 2001, le Ministère de l'Economie et des Finances où il a occupé le poste de chef de service de la Conjoncture Internationale à la Direction des Etudes et des Prévisions Financières.

Depuis septembre 2008, Mr. Saïd MOUFTI a rejoint l'Institut Royal des Etudes Stratégiques en tant que chercheur principal. Depuis avril 2010, il est Directeur de Recherche à l'IRES et coordonne les travaux de l'Institut sur la compétitivité globale du Maroc. Auteur de plusieurs études et recherches sur les questions économiques et financières du Maroc et de plusieurs articles scientifiques publiés dans des journaux et revues spécialisés.



Mme Zakia EL MIDAOUI

Directrice de la Coopération Multilatérale et des Affaires Economiques Internationales, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Directrice de la Coopération multilatérale et des Affaires économiques Internationales au sein du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Elle a participé à de nombreuses rencontres et forums internationaux notamment au forum régional sur la coopération économique francophone de Hanoï Au Vietnam en 2014.



M. Larabi JAIDI

Professeur Chercheur à l'Université Mohammed V

Economiste, Professeur Chercheur à l'Université Mohammed V-Rabat. Membre de groupes de recherche dans des réseaux universitaires Euro- méditerranéens.

Il est spécialiste des relations économiques internationales, dans l'économie de la connaissance et l'économie des Territoires.

Auteur de plusieurs articles et ouvrages dans son domaine de recherche. Il a contribué dans plusieurs forums notamment à la troisième session du premier forum « *Maroc 2030 : environnement géostratégique et économique* » tenu en 2005 qui a porté sur l'économie marocaine. Où il a écrit « *Quelles perspectives pour l'intégration internationale de l'industrie marocaine ?* ». Il a Co écrit avec Shana Cohen en 2006, « *Morocco: Globalization and Its Consequences* ». Il est aussi Président de la Fondation Abderrahim Bouabid.



M. Mekki ZOUAOU

Professeur Universitaire, Expert des questions liées au développement humain

Titulaire d'une licence en économie de l'université de Grenoble en 1975, suivie d'un DEA en économie, option «*économie industrielle*» une année plus tard. Puis d'un doctorat de troisième cycle en économie de développement en 1980.

Il est Professeur à L'Université Mohammed V Rabat Agdal et expert des questions liées au développement humain.

Auteur de plusieurs ouvrages sur les questions ayant trait à son domaine de recherche. Il a contribué au rapport « *50 ans de Développement Humain et Perspectives pour 2025* » par un article « *L'enseignement supérieur depuis l'indépendance : la dégradation de la qualité était-elle inéluctable ?* » publié en 2005 et il a co-écrit avec Larabi Jaidi, en 2006« *Figures de la précarité : Genre et exclusion économique au Maroc* ».



M. Mohmed CHATER

Professeur-chercheur à l'Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée

Docteur en Sciences Economiques et titulaire d'un Master de l'Université Libre de Bruxelles. Ces Domaines de recherche sont: Modélisation en équilibre général en concurrence imparfaite, impact de l'instauration de zones de libre-échange, pauvreté et éducation, capital humain, croissance et compétitivité...

Professeur de l'enseignement supérieur à l'Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée. Il a été Chef du département Economie et Finance au sein de cette Institut.

Coordinateur à l'Institut Royal des Etudes stratégiques (IRES) de deux études celle en 2011 sur « *Quel contribution du capital humain à la compétitivité du Maroc ?* », et en 2014 du groupe de travail de recherche de portant sur « *Les relations Maroc-Amérique du Nord : bilan et perspectives de renforcement* ».



M. Abdellatif KHATTABI

Professeur-chercheur, Expert des questions environnementales

Ingénieur agronome de l'université de Hassan II et de l'European Business School de Paris (1981). Il a obtenu en 1988 un Master en sciences et en économie et un Doctorat en Sciences de la forêt et de la Faune de l'université de l'Idaho (USA).

Ces domaines de recherches traitent la gestion intégrée des ressources naturelles (eau, zones côtières, zones humides, pêche...), l'impact environnemental, l'adaptation au changement climatique et le développement rural.

Auteur de nombreuses publications (chapitres de livres, articles scientifiques, rapports d'expertise, documents...). Il est Consultant à l'international (UNESCO, l'ISESCO, PNUD, l Banque mondiale, GIZ...).

Depuis 1994, il est Professeur à l'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) de Salé et coordinateur du projet Adaptation au Changement Climatique au Maroc (ACCMA).

Membre fondateur et Président de l'association des Sciences Régionales du Maroc. Il est également membre du réseau Climat-Eval (évaluation du Changement Climatique et Développement) et du réseau (EvalMenaNet) : réseau d'évaluation dans les pays du MENA.

Il est le principal auteur du cinquième rapport IPCC, le chapitre 5 (zones côtières et zones à basse altitude) et il est aussi chercheur associé à l'Institut Royal des Etudes Stratégiques.



M. Mounir ZOUTEN

Professeur à l'Université Mohamed V

Docteur en Sciences Economiques à l'Université de Grenoble II (France). Il a soutenu en 1986 à l'université Grenoble II une thèse intitulée « *essai sur la maîtrise des eaux à usage agricole au Maroc* ». En 1995, il a obtenu un Doctorat en Aménagement à l'Université de Montréal (Canada). Il est depuis cette date Professeur de l'enseignement supérieur à l'Université Mohammed V à Rabat et consultant auprès d'organismes nationaux et internationaux.

Auteur de plusieurs articles et ouvrages dans ses domaines de recherches. Il est responsable de la thématique recherche « *La cohésion sociale au Maroc* » du Centre d'Etudes Doctorales, Droit et Economie de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Souissi à Rabat.

Il est membres du Conseil d'Administration (Mandat 2012 - 2016) de l'Association Marocaine de Sciences Economiques (AMSE). Il est également membre fondateur des « EX2Grenoble », association des anciens étudiants de Grenoble qui cherche à transmettre le goût de la recherche et de l'innovation aux jeunes lauréats des Grandes Ecoles et des Universités marocaines, pour les accompagner dans leur parcours scientifique et les aider à effectuer des stages.



M. Abdelaziz ADDIDI

Directeur de l'Institut national de l'Aménagement et d'Urbanisme

Doctorat d'Etat en Géographie et Aménagement–mention très bien- Université Mohammed V- Rabat- Agdal et Doctorat de 3 ème cycle en Géographie et Aménagement (1986), Université Jean Moulin Lyon III (France).

Professeur de l'enseignement supérieur. Directeur de l'Institut National de l'Aménagement et d'Urbanisme depuis 2008.

Auteur de nombreux articles publiés sur l'Aménagement du territoire, l'urbanisme et le développement durable et a participé à de nombreuses manifestations scientifiques nationales et internationales dont les Forums Urbains Mondiaux de Nanjing (Chine) et Rio de Janeiro (Brésil).



M. Mohamed BERDAI

Expert en énergies renouvelables et en développement durable

Docteur en Physique Optoélectronique- Université des Sciences et Techniques, Lille (France). Expert en énergies renouvelables et en développement durable.

Il a mené diverses études scientifiques et techniques dans les domaines de l'environnement et du développement durable, de la planification stratégique de l'énergie notamment pour les villes vertes.

Il dispose d'une expertise technique approfondie en matière de gestion de l'énergie sur la base de la norme ISO 50001, de réglementation thermique du bâtiment, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie ou encore de l'éclairage public performant.

Il a aussi assuré la coordination opérationnelle de nombreux programmes dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale. Il a également été Point focal pour divers programmes régionaux traitant des énergies propres tels que MEDENEC I "*Energy Energy efficiency in construction*" et MEDENER "*Association Méditerranéenne des Agences Nationales de Maîtrise de l'Energie*".

Il a été le coordinateur national du programme de Code d'Efficacité Energétique dans le Bâtiment.

Il est professeur en "*Sustainable Energy Management*" à l'Université Al Akhawayan depuis 2012.



Mme. Marieme BEKAYE

Experte en développement durable, Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique

Ingénieur des Industries agro-alimentaires, Agriculture- Génie industriel (1986) de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires de Massy (France).

Experte en développement rural au sein de la cellule de coordination des programmes de l'Union Européenne (1992-1996).

Elle a mené diverses études dans les domaines aussi variés que : le développement rural, les études d'impact environnemental, les systèmes d'information et indicateurs environnementaux, l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques et sectorielles, l'intégration du genre dans les programmes et projets, interactions pauvreté-environnement et le profil environnemental de la Mauritanie.

Elle est depuis 2007 chargée de développement durable au sein de la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique du Nord.

Programme

8h45	ACCUEIL DES PARTICIPANTS
9h00	<ul style="list-style-type: none">- Mohammed Tawfik MOULINE, Directeur Général de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques- Philippe POINSOT, Coordonnateur des Nations-Unies et Représentant du PNUD au Maroc- Abdelhak ALLAT, Directeur de la Comptabilité Nationale au Haut-Commissariat au Plan
09h45	<p style="text-align: center;">Modérateur : Saïd MOUFTI, Directeur de Recherche, Coordinateur du programme d'études « Relations Extérieures du Maroc »</p> <p style="text-align: center;"><u>SESSION 1 : LE MAROC FACE AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Zakia EL MIDAOUÏ, Directrice de la Coopération Multilatérale et des Affaires Economiques Internationales, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération- Larabi JAÏDI, Consultant auprès du PNUD- Mekki ZOUAOUÏ, Professeur Universitaire, Expert des questions liées au développement humain- Mohamed CHATER, Professeur-Chercheur, INSEA
10h45	<p style="text-align: center;"><u>SESSION 2: LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE SOUS LE PRISME DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mounir ZOUÏTEN, Professeur universitaire, Université Mohammed V- Rabat- Abdelatif KHATTABI, Professeur-Chercheur, Expert des questions de changement climatique- Abdelaziz ADIDDI, Directeur de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme- Mohamed BERDAÏ, Expert en énergies renouvelables et en développement durable- Marieme BEKAYE, Experte en développement durable, Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique
11h45	DEBAT
13h00	MOT DE CLOTURE

Notes de référence

¹ Ces conclusions qui ont notamment reconnu le rôle majeur du commerce international en tant que moteur de croissances économiques.

² Le Discours du Trône 2010 s'est ainsi fixé comme ambition de faire de l'économie du savoir une dynamique compétitive en se basant sur l'éducation et la formation.

³ A cause de la persistance de certains points noirs qui assombrissent le tableau, la pauvreté, la déscolarisation, le chômage et les inégalités hommes- femmes qui persistent.

⁴ Comme par exemple : la Stratégie Nationale de l'Eau, le plan vert et la Stratégie 2020 du Tourisme...

⁵ Noor I s'étale sur plus de 400 hectares, à long terme, lorsque les trois autres phases du projet seront terminées (Noor 2, Noor 3, Noor 4 la centrale devrait s'étendre sur 3 093 hectares.

⁶ Source : Agence marocaine de l'énergie solaire (MASEN).

⁷ Source : (IPCC, 2001).

⁸ D'après le rapport de la Commission économique de l'Afrique sur « *l'Economie verte au Maroc* » http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/NA/AHEGM-ISDGE/egm_ev-maroc_fr.pdf

⁹ Au début des années 1970, la critique de la croissance économique couplée à la croissance rapide de la population va sonner la sonnette d'alarme en donnant à la question des limites un caractère urgent. Le Club de Rome réflexion se penche sur cette question en publiant : le Rapport Halte à la croissance qui base sur une simulation prenant en compte cinq paramètres (population, production alimentaire, industrialisation, pollution et usage des ressources naturelles non renouvelables). Ce dernier conclut à l'effondrement du système mondial quel que soit le scénario envisagé, dans la mesure où la dynamique de cet « *écosystème mondial* » engendre un renforcement des phénomènes menant à un cercle vicieux.

¹⁰ Ce titre assez révélateur démontre que les pays ont tous les mêmes préoccupations communes et connaissent tous les mêmes problèmes. Ce rapport, introduit également la notion de gestion du patrimoine commun pour aboutir à une action commune. Tous les pays qu'ils soient développés, en émergence, ou sous-développés sont touchés par les mêmes problèmes, mais à différentes échelles et à diverses variations. Ce développement durable implique alors une transformation progressive de l'économie et de la société dans un souci d'équité sociale pour tous.

¹¹ GODARD O., 1994. « *Le développement durable : paysage intellectuel* », *Natures, Sciences et Sociétés*. Vol 2, No 4, pp. 309-322. VIVIEN, F-D. 2004. « *Un panorama des propositions économiques en matière de soutenabilité* ». *Vertigo*, La revue en sciences de l'environnement sur le Web, Vol 5, no 2, 25 p.

¹² GODARD O., 1998. « *L'écodéveloppement revisité* », *Économies et sociétés, Développement, croissance et progrès* » série F. 36(1), pp. 213-229. Dans sa forme appliquée, ce courant a donné lieu à l'utilisation d'instruments économiques dans les politiques publiques comme par exemple les principes « *pollueur-payeur* ».

¹³ La notion de soutenabilité est plus ou moins directement née des réflexions du Club de Rome au début des années 1970.

¹⁴ Approche qui s'est construite sur la base de la critique de l'école néoclassique. Elle est portée à l'origine par différents penseurs que l'on rattache parfois au mouvement de l'Ecological economics par exemple René Passet en France, Nicholas Georgescu-Roegen ou Herman Daly aux Etats-Unis.

¹⁵ La déclaration sur le droit au développement a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 4 décembre 1986. Elle établit sans équivoque le développement comme un droit et met l'humain au centre du processus de développement. Elle consacre les principes de l'égalité, de la non-discrimination, de la participation, de la transparence, de la responsabilité ainsi que de la coopération internationale. Source article :

<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/RightToDevelopment.aspx>

¹⁶ Les BRIC sont des pays à forte croissance, dont, au début du XXI^e siècle, le poids dans l'économie mondiale augmente. Ce terme est apparu pour la première fois en 2001 dans une note de Jim O'Neill, économiste de la banque d'investissement Goldman Sachs. BRIC est un acronyme anglais pour désigner un groupe des quatre économies de marché émergentes Brésil, Russie, Inde, Chine qui se réunissent en sommets annuels depuis 2009 (premier sommet en Russie). Le sommet d'avril 2011 en Chine a principalement été marqué par l'ajout de l'Afrique du Sud et le changement du nom BRIC pour celui de BRICS.

¹⁷ Voir Programme des Nations unies pour le développement humain (PNUD), *Human Development Report 1994*, New York, 1994 (version française disponible sur <hdr.undp.org/reports/global/1994/fr/hdr_fr_1994.pdf>

¹⁸ Voir <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>.

¹⁹ Source : Agence Nationale des Energies Renouvelables (ADEREE).

²⁰ Source : Idem 20.

²¹ Voir Définition issue du second volet « *Impact, Adaptation et vulnérabilité* » du cinquième rapport du GIEC sur « *les changements climatiques et leurs évolutions futures* », 2014, p 5. (GIEC AR4, 2007).

²² Source : Figure RID.9,(IPCC, 2015).

²³ 3^{ème} Communication Nationale du Maroc à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, Janvier 2016. cf <http://passthrough.fw-notify.net/download/393472/http://unfccc.int/resource/docs/natc/marnc3.pdf>

²⁴ Les projections climatiques ont porté sur les précipitations annuelles et les températures moyennes annuelles pour deux scénarios du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC), Representative Concentration Pathway (RCP) 2.6 et RCP 8.5 et pour les échéances fixées par le GIEC dans son cinquième rapport

²⁵ Source : Idem 25.

²⁶ Voir <https://nsidc.org/arcticseaicenews/>

²⁷ Source : (IPCC, 2007) : « *Changements climatiques 2007 - Les éléments scientifiques* », contribution du Groupe de travail I au Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Solomon, S., D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, K.B. Averyt, M.Tignor and H.L. Miller (éds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume Uni et New York, NY, Etats-Unis.

²⁸ Source : (IPCC, 2015).

²⁹ Plusieurs fonds existent pour financer des actions de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement comme le fonds vert pour le climat et le fonds pour les pays les moins

avancés créés en 2001 lors de la COP7 à Marrakech qui finance la réalisation des Programmes d'Action Nationaux pour l'Adaptation (NAPAs)...

³⁰ Les villes marocaines risquent d'être touchées par les impacts du changement climatique, mais à différents degrés selon leur position géographique, leur zone climatique et leur morphologie urbaine. Certaines formes de vulnérabilités risquent de se manifester fortement: inondation urbaine intensive, fragilisation, augmentation des vulnérabilités des villes côtières (l'élévation du niveau de la mer), périodes d'extrême sécheresses et des ressources en eau en diminution (stress hydrique).

³¹ D'après les perspectives du Haut-Commissariat à l'échéance de 2030 au Maroc, une croissance soutenue pourrait se produire, amenant à un total d'environ 25 millions.

³² Selon MERLIN P. et CHOAY F. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Paris, PUF, p. 69 : Le concept d'armature urbaine correspond à l'ensemble des villes hiérarchisées et à leurs aires d'influence qui assurent dans un territoire donné les fonctions nécessitant un minimum de population desservie. La notion d'armature urbaine est très directement liée à deux autres notions : le réseau urbain et la hiérarchie urbaine.

³³ ADIDI A., 2006 « *La question de l'intégration sociale dans les programmes de lutte contre l'habitat insalubre au Maroc* » in « *Les politiques de la ville : intégration urbaine et cohésion sociale* » sous la direction de A.SEDJARI Edition l'Harmattan, p.315-323.

³⁴ NAVEZ-BOUCHANINE F, 1998, « *Fragmentation spatiale et stratégies résidentielles* », dans Haumont N. et Lévy J.-P., *la ville éclatée*, Paris, l' Harmattan, collection Habitat et Société.

³⁵ En application des orientations du Discours Royal d'ouverture de la première année de la 7^{ème} législature (Rabat, 11 octobre 2002), érigeant l'habitat social parmi les quatre priorités nationales.

³⁶ CHOUIKI M., 2001, « *La ville marocaine. Essai de lecture synthétique* », Ed. Dar Et taouhidi, Rabat, p. 34.

³⁷ Ministère de la politique de l'habitat, de l'urbanisme et de la politique de la ville, Juin 2012,op.cit p5.

³⁸ Ce programme prévoyait quinze à l'horizon de 2020.

³⁹ Les biens fondamentaux des droits de l'homme et des libertés individuelles : chaque individu est libre d'exercer ces droits sans aucune discrimination et sur un même pied d'égalité.

⁴⁰ AKESBI., N. 2006, « *Évolution et perspectives de l'agriculture marocaine. Cinquante ans de développement humain et perspectives 2025* ».

⁴¹ Les négociations climatiques intègrent un principe « *de responsabilité partagée mais différenciée* » : Les pays développés sont considérés comme étant les premiers responsables des émissions en gaz à effet de serre. Les pays en voie de développement ne doivent pas voir leur développement économique entravé par des mesures drastiques prises pour lutter contre le changement climatique.

⁴²Les pays en développement sont encouragés à « *élaborer des stratégies ou plans de développement à faibles émissions de carbone dans l'optique du développement durable* » – Accords de Cancun (2010).

⁴³ Selon l'article 12, de la Convention Cadre des Nations-Unies de 1992, sur la « *communication d'informations concernant l'application de la convention* » p 17.

⁴⁴ Selon les accords de la COP 16 de Cancun (paragraphe 60), 2010.

⁴⁵ Voir Annexe I de la Convention Cadre des Nations-Unies de 1992, p24.

⁴⁶ D'après le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) le pic des émissions mondiales de GES serait atteint en 2020 ou avant dans près de 85 pour cent des scénarios de la base de données des scénarios de l'IPCC, et le pic est atteint dans toutes les régions d'ici à 2020.

⁴⁷ « *L'économie circulaire est une opportunité, c'est un modèle de plus en plus répandu à travers différents pays et qui vise à remplir systématiquement les principes hiérarchiques de l'efficacité : réduire, réutiliser, recycler* », 5ème rapport, vol. 3, GIEC, page 775.

⁴⁸ Source : Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement (GIZ), MRV Mesure, Notification, Vérification Comment mettre en place des systèmes nationaux de MRV Projet 4.0, p 19.

⁴⁹ Source : Voir contribution prévue déterminée au niveau National (CPDN) dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). <http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Published%20Documents/Morocco/1/Maroc%20CPDN%20soumise%20a%CC%80%20la%20CCNUCC%20-%205%20juin%202015.pdf>

⁵⁰ Il s'agit de projection d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, réalisée à partir de l'inventaire de 2010, première année de mise en œuvre du Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique. La projection ne prend pas en compte les mesures et les actions d'atténuation adoptées à partir de 2010. Le Maroc se réserve la possibilité de réviser ce scénario sur la base de nouvelles analyses d'ici 2020.

⁵¹ Source : Centre de Compétences Changement Climatique du Maroc (4C Maroc). <http://www.4c.ma/4c-maroc/cc-au-maroc>

⁵² Source : Conseil, Economique, Social et Environnemental, 26 Février 2014, « *Villes Durables enjeux environnementaux et perspectives* ».

⁵³ Selon l'atlas de l'empreinte écologique et de la biocapacité des pays membres de la Francophonie. P 73. Consulté le 1 Aout 2016. http://www.francophonie.org/IMG/pdf/571_atlas empreinte_ecolo_franc_fr_web.pdf

⁵⁴ Le pays consomme plus de ressources naturelles et de services que ces capacités écologiques ne peuvent fournir.

⁵⁵ Source : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/mdgoverview/post-2015-development-agenda.html>

⁵⁶ Voir : http://www.ma.undp.org/content/morocco/fr/home/operations/projects/environment_and_ene_rgy/LECB.html

⁵⁷ En juin 2012, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable " Rio +20 ", les Etats Membres ont adopté « *L'avenir que nous voulons* » un document final, qui met en mouvement la plupart des processus intergouvernementaux du programme de développement pour l'après-2015, voir https://rio20.un.org/sites/rio20.un.org/files/a-conf.216-l-1_french.pdf

⁵⁸ Plus détaillée dans l'intervention.

⁵⁹ Ce plan d'action intégré est structuré en quatre parties principales, à savoir : La vision et les principes pour « *transformer notre monde* » tel qu'énoncé dans la Déclaration qui comprend des domaines d'importance cruciale pour l'humanité et la planète (prospérité, paix et partenariat); le cadre

des résultats des objectifs mondiaux de développement durable (ODD) ; les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial.

⁶⁰<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/6754Technical%20report%20of%20the%20UNSC%20Bureau%20%28final%29.pdf>

⁶¹ Voir : http://www.ferdi.fr/sites/www.ferdi.fr/files/publication/fichiers/p130-garenne_difficultes_de_la_mesure_des_objectifs_du_developpement.pdf

⁶² La communauté internationale a adopté en juillet 2015 à Addis-Abeba un nouveau plan de financement, à l'occasion de la troisième conférence internationale sur le financement du développement tenue. Ce plan a précisé les modalités de mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable. Les résultats de cette conférence montrent la stratégie à suivre pour moderniser la coopération internationale. <http://www.un.org/press/fr/2015/ag11663.doc.htm>

⁶³ Cette convention met en place un cadre global de l'effort intergouvernemental pour faire face au défi posé par les changements climatiques. Elle reconnaît que le système climatique est une ressource partagée dont la stabilité peut être affectée par les émissions industrielles de CO₂ ainsi que les autres gaz à effet de serre. Elle stipule que les gouvernements doivent rassembler et diffuser les informations sur les gaz à effet de serre, sur les différentes politiques nationales et sur les meilleures mises en pratiques; mettre en œuvre les stratégies nationales pour faire face aux émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts prévus, y compris la mise à disposition de soutien financier et technologique aux pays en voie de développement ; coopérer pour se préparer à l'adaptation aux impacts des changements climatiques. <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>

⁶⁴ Source : Commission économique pour l'Afrique- Bureau pour l'Afrique du Nord.

⁶⁵ Pour aider les pays en développement dans leurs actions de lutte contre le changement climatique, le principe d'un "*Fonds vert pour le climat* " doté de 100 milliards de dollars par an a été décidé lors du sommet de Durban en 2011 (COP17).